



**Rapport d'évaluation du projet  
Neutralité Climatique, Conservation et  
Economie Verte à partir d'une filière  
Hévéa inclusive dans les territoires de  
Lomela et Lodja dans la Province du  
Sankuru (Projet DeSIRA-Agro forêt)**

Code navision : COD2000611

République démocratique du Congo

Cota

Rapport final

Date de remise du rapport final (novembre 2025)

Cette évaluation a été réalisée dans le cadre de la coopération entre la République démocratique du Congo et le Royaume de Belgique.

Le rapport a été rédigé par des experts externes indépendants.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par Enabel, la Coopération belge ou les autorités de la République démocratique du Congo.

## Table des matières

<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>5</b>
<b>Fiche du projet/programme de coopération.....</b>	<b>7</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>8</b>
<b>Équipe d'évaluation .....</b>	<b>8</b>
<b>1 Historique et contexte .....</b>	<b>9</b>
1.1 Contexte de l'intervention .....	9
1.2 Justification du projet.....	11
1.3 Genèse du projet.....	12
1.4 Objectifs et organisation du projet .....	15
1.5 Un environnement particulièrement complexe.....	20
<b>2 Objectifs et méthodologie de l'évaluation .....</b>	<b>21</b>
2.1 Rappel du mandat de l'évaluation .....	21
2.2 Méthodologie de mise en œuvre de la mission .....	22
2.2.1 Approche de l'évaluation.....	22
2.2.2 Limites méthodologiques.....	23
2.2.3 Conduite de la mission.....	25
<b>3 Analyse et constats.....</b>	<b>27</b>
3.1 Analyse de la performance.....	27
3.2 Analyse approfondie .....	37
3.2.1 Questions liées à l'objectif 1 : apprentissage au profit des parties prenantes .....	37
3.2.2 Questions liées à l'objectif 2 : redevabilité des actions menées envers le bailleur et les partenaires locaux .....	51
<b>4 Conclusion.....</b>	<b>60</b>
<b>5 Recommandations.....</b>	<b>65</b>
<b>6 Leçons apprises .....</b>	<b>71</b>

## Table des figures

Figure 1: Carte de la Province du Sankuru (source : gifex.com) .....	9
Figure 2: Paysage de la Salonga (Relance de la filière hévéa) .....	13

## Table des tableaux

Tableau 1: Comparaison du cadre de résultat de la note conceptuelle et du DTA du projet DeSIRA Agro - Forêt présenté par Enabel .....	16
Tableau 2: Évolution du cadre de résultat du projet (d'après documents Enabel : DTA, tableau actualisé des indicateurs) .....	18
Tableau 3: Répartition des investissements respectifs DeSIRA – TEXAF dans le cadre du développement du secteur hévéa dans la Province du Sankuru. ....	44

## Liste des acronymes

<b>ASBL</b>	Association Sans But Lucratif
<b>ADD</b>	Alliance pour le Développement Durable
<b>AMCC</b>	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
<b>CDKN</b>	Centre de Développement Kamba Ko Nde
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée Nationale
<b>CEP</b>	Champ École Paysan
<b>CFCL</b>	Concession Forestière des Communautés Locales
<b>CFLEDD</b>	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>CLIP</b>	Consentement Libre Informé Préalable
<b>CSCS</b>	Comité Stratégique de Concertation et de Suivi
<b>DGD</b>	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
<b>DTF</b>	Document Technique et Financier
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union européenne
<b>ETD</b>	Entités Territoriales Décentralisées
<b>FOB</b>	Free On Board
<b>GCCA</b>	Global Climate Change Alliance
<b>CIFOR</b>	Center International for Forestry Research
<b>CLIP</b>	Comité d'Orientation Stratégique (niveau national)
<b>CS/Environnement</b>	Circonscription de l'Environnement de Secteur
<b>CTCS</b>	Comité Technique de Concertation et de Suivi (niveau provincial)
<b>DeSIRA</b>	Development Smart Innovation through Research in Agriculture
<b>DSCRP</b>	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>ERAIFT</b>	Ecole Régionale post universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux
<b>ETD</b>	Entité Territoriale Décentralisée
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FORETS</b>	Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo
<b>FONAREDD</b>	Fonds National REDD+

<b>GCCA</b>	Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (Global Climate Change Alliance)
<b>INERA</b>	Institut National d'Etude et de Recherches Agronomiques
<b>ISEA</b>	Institut Supérieur d'Études Agronomiques
<b>ITAPEL</b>	Inspection Territoriale de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage
<b>LMD</b>	Licence, Master, Doctorat
<b>MoU</b>	Memorandum of Understanding
<b>MRAC</b>	Musée Royal d'Afrique centrale
<b>NPC</b>	Nouveaux Paysages du Congo
<b>OAC</b>	Organisation d'Assise Communautaire
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OPB</b>	Organisation Paysanne de Base
<b>PNSD</b>	Plan National Stratégique de Développement
<b>PPALCPI</b>	Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités
<b>PIREDD</b>	Projet Intégré de Réduction de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
<b>PRODAK OR</b>	Programme de Développement Agricole du Kasaï Oriental
<b>R/A</b>	Recherche/Action
<b>REDD</b>	Reduction Emissions de Déforestation et de Dégradation des forêts
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>SCOOPAS</b>	Société Coopérative des Producteurs Agricoles du Sankuru
<b>SENASEM</b>	Service National Semencier
<b>ToC</b>	Théorie du Changement
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Projet
<b>UNGPS</b>	Unité de Gestion du Parc National de la Salonga
<b>UNIKIN</b>	Université de Kinshasa
<b>UNILOD</b>	Université de Lodja

## Fiche du projet/programme de coopération

<b>Titre</b>	Neutralité Climatique, Conservation et Economie Verte à partir d'une filière Hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja (Province du Sankuru, RDC).
<b>Durée</b>	54 mois (dont 48 mois de mise en œuvre).
<b>Zone géographique</b>	République démocratique du Congo (RDC) – Province du Sankuru.
<b>Coût total</b>	EUR 4 150 000.
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<p>Des structures congolaises de recherche -action, d'enseignement supérieur et de formation.</p> <p>Des structures européennes et internationales de recherche-action et de formation.</p> <p>Des acteurs communautaires (associations villageoises d'agriculteurs et d'agricultrices et ONG locales).</p> <p>Des partenaires privés formels et informels.</p> <p>Les autorités locales, provinciales et nationales.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p><u>Bénéficiaires directs</u> : associations villageoises des territoires de Lomela et Lodja.</p> <p><u>Bénéficiaires indirects</u> : populations villageoises et acteurs de la filière hévéa dans son ensemble.</p>
<b>Objectif général</b>	Contribuer au maintien du couvert forestier et à la protection et la restauration de la biodiversité des forêts équatoriales du Congo, sources de revenus, d'aliments et de services éco systémiques pour les populations locales et globales.
<b>Objectif spécifique</b>	Les communautés locales s'approprient des modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haute densité de carbone autour d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja.
<b>Résultats escomptés</b>	<p><b>R1</b> - Les conditions de relance d'une filière hévéa durable et inclusive sont mises en place en s'appuyant sur les associations villageoises des deux territoires, les acteurs de la formation et les acteurs privés actifs dans la Province.</p> <p><b>R2</b> - Des modèles agro-forestiers carbone neutre ou positif permettant de diversifier l'alimentation tout en générant un surplus à l'autoconsommation sont identifiés et appropriés par les associations villageoises.</p> <p><b>R3</b> - Les associations villageoises en lien avec les autorités locales s'engagent pour coconstruire des plans de gestion des ressources renouvelables qui contribuent à réduire les dynamiques de déforestation.</p>

## Remerciements

L'équipe d'évaluation tient à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation de cette évaluation finale du projet.

- Les représentants des Administrations Territoriales et des services techniques des Territoires de Lodja et de Lomela pour l'écoute et l'intérêt fort qu'ils ont réservé à la mission : l'Inspection Territoriale de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage (ITAPEL), les Circonscriptions de l'Environnement de Secteur (CS/Environnement) et le Service national des Semences (SENASEM) ;
- Les membres et les représentants des Communautés locales et des Organisations de Producteurs/trices rencontrés : Organisations d'Assise Communautaire (OAC), Coopératives, Organisations Paysannes de Base (OPB), en particulier les saigneurs/euses formés/ées qui nous ont démontré leurs capacités acquises ;
- Les représentants et les agents des équipes d'appui intervenant auprès de communautés : Association sans But Lucratif Centre de Développement Kamba Ko Nde (ASBL CDKN), Association Sans But Lucratif Yéma Yéma, Association Sans But Lucratif Yéma Yéma Coalition des Femmes pour l'Environnement et le Développement Durable (ASBL CFLEDD) ;
- La Direction Générale et l'équipe de la station de Mukumari de l'Institut National d'Étude et de Recherches Agronomiques (INERA) ;
- L'équipe de l'École Régionale post universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT) pour sa grande disponibilité ;
- Le représentant de la société TEXAF SA<sup>1</sup> qui a partagé sa vision sur le secteur hévéa en RDC ;
- La Délégation de l'Union européenne (DUE) pour l'intérêt fort marqué pour les résultats de la mission.

Nous remercions également l'équipe d'intervention du Projet DeSIRA Agro Forêt et qui n'a ménagé aucun effort pour que la collecte des données sur le terrain se fasse dans de bonnes conditions, ainsi que les équipes d'appui d'Enabel pour leur disponibilité, ce qui traduit un engagement fort à la réussite du projet en dépit du contexte de proche désengagement. La mission tient à préciser qu'en dépit des longs délais de déplacement l'ensemble de l'agenda prévu a été tenu rigoureusement.

## Équipe d'évaluation

**Expert international, chef de mission** – M. Serge Bene, économiste rural, spécialiste des exercices d'évaluation.

**Expert non-principal national**- M. Justin Belani Masamba, expert senior fort de plus de 15 années d'expérience dans le développement rural, la gestion durable des ressources naturelles et l'évaluation de projets. M. Belani Masamba est gradué en Sciences Agronomiques (Master of Science in Rural Development et Doctorat en Sciences agronomiques).

---

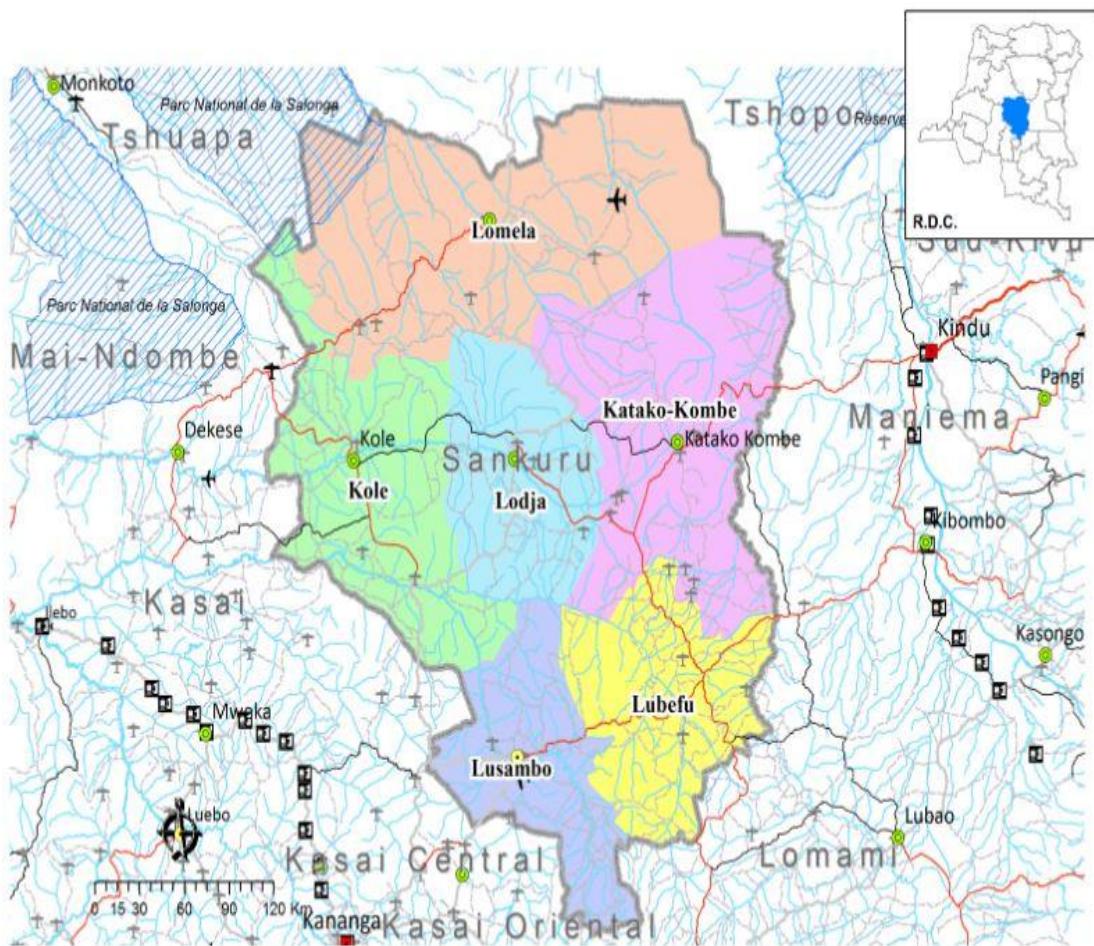
<sup>1</sup> Constituée en 1925, TEXAF est l'unique société cotée en bourse ayant toutes ses activités en République démocratique du Congo. Actuellement, celles-ci sont concentrées sur l'immobilier, la carrière et le digital. Par le passé, le groupe TEXAF a également diversifié ses activités dans les domaines de la construction métallique, l'exploitation d'une carrière de grès et l'agriculture. TEXAF détient de nombreux biens immobiliers dans la province du Sankuru, en particulier liés à l'exploitation du coton (arrêtée depuis de nombreuses années) et de l'hévéa (arrêtée au cours des années 1990). Après avoir tenté de redynamiser cette activité dans les années 2012-2014, cela sans succès, le groupe s'est associé au projet DeSIRA Agro-Forêt dans l'intention de développer l'activité.

# 1 Historique et contexte

## 1.1 Contexte de l'intervention

La République démocratique du Congo abrite le 2<sup>ème</sup> plus vaste massif forestier tropical au monde, un réservoir carbone majeur pouvant stocker jusqu'à 2 000 tonnes de carbone par hectare. La Province du Sankuru fait partie des grandes zones forestières du pays. Cependant, elle subit une déforestation importante ces dernières années, principalement due à l'expansion agricole. D'après Global Forest Watch (GFW)<sup>2</sup>, la couverture forestière de la Province était estimée à 9,47 millions d'hectares en 2021, mais la pression sur les ressources forestières reste élevée. Entre 2001 et 2021, la Province a perdu 1,17 million d'hectares de couverture végétale, soit une baisse de 12 % depuis 2000, générant environ 764 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Parmi cette perte, 42 % concernent des forêts primaires humides, dont la superficie a diminué de 6 % sur cette période. D'après des chiffres plus récents de GFW<sup>3</sup> de 2002 à 2024, la Province du Sankuru a perdu 600 km<sup>2</sup> de forêts primaires humides, représentant 44% de sa perte totale de la couverture arborée au cours de la même période. La superficie totale de forêts primaires humides a diminué de 7,7% au cours de cette période. La Province du Sankuru, composée de six territoires, s'étend sur une superficie de 104.323 km<sup>2</sup>. Sa population était estimée à 2.593.400 habitants (25 habitants/ km<sup>2</sup>) en 2020<sup>4</sup>.

Figure 1: Carte de la Province du Sankuru (source : gifex.com)



<sup>2</sup> Voir TdR page 7-point 4.1

<sup>3</sup> Site internet de Global Forest Watch, consulté le 10 juin 2025 : <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country>

<sup>4</sup> <https://www.citypopulation.de/en/drcongo/cities/>

Les territoires de Lodja (12.052 Km<sup>2</sup>) et de Lomela (26.346 Km<sup>2</sup>) ont été, dans les années 1960-70, des zones importantes pour la production de latex<sup>5</sup> (les premières plantations ont été installées en 1939, puis étendues en 1957)<sup>6</sup>.

Aujourd’hui, cette activité est en déclin, entravée par la difficulté du travail de saignée, le manque de formation et de matériel, des voies d’évacuation en mauvais état, ainsi que la faiblesse des prix mondiaux affectant les revenus des travailleurs. Ces éléments sont à la fois la cause et la conséquence du manque d’intérêt des groupes agro-industriels de la filière pour la Province du Sankuru. L’agriculture demeure l’activité principale des ménages, centrée sur la production vivrière (riz, maïs, manioc, arachide, etc.), le petit élevage extensif (chèvres, porcs, volailles), la fabrication de vin de palme et de l’alcool. Cette production est majoritairement destinée à l’autoconsommation, avec de faibles volumes commercialisés (principalement riz, arachide et café), en grande partie en raison d’infrastructures de transport défaillantes.

Un des enjeux majeurs de la Province du Sankuru consiste donc à inverser le processus de dégradation des forêts et des terres, tout en revalorisant les plantations d’hévéa existantes et la gestion durable des ressources forestières. La relance de la filière hévéa dans la Province s’inscrit dans une action plus large. En effet, la conservation de la biodiversité du Parc National de la Salonga est compromise par une exploitation non durable des ressources naturelles, le braconnage, l’exploitation forestière, l’agriculture itinérante sur brûlis ou encore la pêche. Pour atténuer ces menaces, il est essentiel de relancer l’activité économique dans les zones périphériques du parc, avec l’implication des populations locales. Le développement de la filière hévéa pourrait ainsi favoriser la sédentarisation de l’agriculture, réduire le braconnage et valoriser les terres dégradées.

Cependant, et comme soulevé dans le rapport de résultats 2024<sup>7</sup>, le contexte local demeure complexe. Au cours des dernières années, l’observatoire de sécurité a mis en évidence un environnement précaire, marqué par une recrudescence des violences liées au contexte électoral. Des tensions entre communautés ont conduit à des incidents violents, notamment lors de la contestation des résultats de l’élection du gouverneur du Sankuru entre février et juin 2024. Cette instabilité politique se traduit aussi par de fréquents remaniements des autorités provinciales et territoriales. Un conflit de compétence entre le ministère de l’Intérieur et celui de la Décentralisation contribuait à créer une situation confuse dans la nomination des chefs de secteur. Cette situation a été résolue au cours de l’année 2024<sup>8</sup>. Cette instabilité politique entraîne des répercussions sur la mise en œuvre des projets, car elle entraîne parfois des perturbations et des remises en cause de leur approche par les autorités provinciales.

Il est à noter que le contexte sanitaire est également préoccupant, avec des résurgences d’épidémies telles que le choléra, la rougeole, le Monkeypox et la peste porcine, affectant la population locale. La sécurité routière est dégradée, avec des incidents de braquage et l’émergence de chefs de gangs liés à des conflits intercommunautaires, exacerbant l’insécurité dans certaines zones du Sankuru.

<sup>5</sup> Voir TdR-page 7-point 4.1.

<sup>6</sup> Témoignages d’anciens planteurs rencontrés durant la mission de terrain.

<sup>7</sup> Rapport de résultats 2024, partie 3.1, évolution du contexte.

<sup>8</sup> Le ministère de l’Intérieur et celui de la Décentralisation ont été fusionnés et forment, depuis 2024, un seul ministère.

## 1.2 Justification du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative globale « Development Smart Innovation through Research in Agriculture » (DeSIRA), financée par l'Union européenne, qui vise à diffuser les résultats de l'Accord de Paris sur le climat (2015) et à promouvoir le rôle de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique.

Le projet DeSIRA Agro-Forêt fait partie de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (GCCA) et contribue directement aux objectifs de la délégation de l'Union européenne (UE) en RDC, qui sont de réduire la déforestation et d'accroître la séquestration carbone, avec un focus particulier sur cinq réserves et parcs nationaux, dont celui de la Salonga (Couloir vert). Il est en cohérence avec la programmation à venir de l'UE en RDC, qui promeut une économie verte, inclusive et climatiquement neutre autour des aires protégées. Il s'inscrit également dans l'initiative « Alliance Mondiale contre le Changement Climatique » (AMCC), lancée en 2007, pour aider les pays en développement les plus vulnérables à accroître leur capacité d'adaptation aux effets du changement climatique.<sup>9</sup>

L'initiative DeSIRA vise à favoriser la transformation productive et durable des systèmes agricoles et alimentaires dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, tout en respectant les impératifs climatiques. Elle s'inscrit également dans la stratégie « De la subsistance à l'entrepreneuriat »<sup>10</sup> portée par la Direction Générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)<sup>11</sup>, qui identifie trois axes prioritaires : (i) renforcer l'intégration des agriculteurs aux marchés et aux chaînes de valeur, (ii) promouvoir une gouvernance efficace et inclusive, et (iii) soutenir la recherche ainsi que l'innovation pour accompagner les dynamiques de développement agricole.

### Encadré 1 : DeSIRA en quelques mots<sup>12</sup>

**DeSIRA (Development Smart Innovation through Research in Agriculture)** est la contribution de la Commission européenne à l'initiative pour l'adaptation des pratiques agricoles des pays du Sud au changement climatique, la promotion de l'agroécologie et l'accompagnement des petits exploitants lancée lors du premier One Planet Summit. DeSIRA vise à accélérer le développement des agricultures des pays du Sud, principalement africains, en s'appuyant sur les résultats de la recherche. Ce concept original entre « recherche action » et déploiement de l'innovation est particulièrement adapté à la transformation rapide des systèmes agricoles et alimentaires des pays partenaires pour les rendre plus résilients aux effets du changement climatique. La science est mobilisée pour construire, avec les autres acteurs, des solutions d'application immédiate dont l'impact est apprécié en continu.

La première phase du projet s'étend sur la période allant de 2019 à 2025 et bénéficie d'une contribution de la Commission européenne à hauteur de 335 000 euros.

#### Innover autrement

DeSIRA promeut et soutient l'importance de l'innovation pour appuyer, dans le Sud la transformation des systèmes agricoles et alimentaires pour faire face aux défis globaux (climat, biodiversité, sécurité alimentaire).

#### Promouvoir de nouvelles pratiques de recherche

Pratiquer une recherche pour le développement qui valorise les connaissances scientifiques et locales, renforcer les capacités d'innovation d'un large nombre d'acteurs (paysans, organisations paysannes, communautés rurales, ONGs, firmes du secteur privé, organisations du secteur public.)

<sup>9</sup> <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/climate-change-04-2023/fr/>

<sup>10</sup> Note stratégique « Agriculture et Sécurité alimentaire » pour la Coopération belge au développement:

[https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2022-08/note\\_strategique\\_agriculture\\_et\\_securite\\_alimentaire\\_2017.pdf](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2022-08/note_strategique_agriculture_et_securite_alimentaire_2017.pdf)

<sup>11</sup> <https://diplomatie.belgium.be/fr/propos/direction-generale-cooperation-au-developpement-et-aide-humanitaire-dgd>

<sup>12</sup> Référence : <https://oneplanetsummit.fr/les-coalitions-82/desira-development-smart-innovation-through-research-agriculture-206>

Appuyer les capacités des chercheurs des Suds, renforcer les organisations scientifiques nationales pour améliorer l'identification des priorités de recherche et la conduite de recherche de qualité et utile pour l'action.

Combiner des approches de recherche académique, de recherche participative et de recherche-action, avec des recherches en laboratoire et des recherches en milieu paysan. Les produits des recherches sont la production de connaissances, la conception de technologies et de méthodes, du renforcement des réseaux par des actions de facilitation, du renforcement des capacités ainsi que de l'expertise.

Il est à noter que les projets relevant de l'initiative DeSIRA encouragent l'intégration de la recherche et de l'innovation scientifique dans les démarches de développement, dans le but d'élargir la palette de solutions adaptées aux contextes spécifiques des zones d'intervention. Ils contribuent de manière significative à la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD)<sup>13</sup>, notamment l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la lutte contre la faim, la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et le développement d'une agriculture durable (ODD 2), l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (ODD 5), la promotion d'une croissance économique inclusive et durable, l'accès à un emploi décent pour tous (ODD 8), la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), et la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres (ODD 15).

Ces projets visent également à renforcer les systèmes d'innovation agricole en développant des niches d'innovation, en soutenant les services d'appui technique, en améliorant les rendements dans une optique de durabilité, en renforçant la résilience face aux effets du changement climatique et en favorisant des cadres politiques et réglementaires propices à l'innovation.

### 1.3 Genèse du projet

Le principal défi de l'intervention repose sur la relance de la filière hévéa dans la Province du Sankuru, qui considérant son passé et son potentiel, pourrait constituer un moteur fort de création de richesse et d'emploi pour les ménages des territoires de Lomela et de Lodja, étape nécessaire pour réduire le rythme de pression sur la biodiversité et la forêt.

En dépit des contraintes évoquées de la filière, en 2016, une société privée européenne (TEXAF<sup>14</sup>) a entrepris un essai de collecte, d'évacuation et de commercialisation en grandeur réelle (plus de 100 tonnes exportées) qui semblait démontrer la faisabilité de l'action et de la viabilité potentielle de la filière.

Sur cette base une analyse intégrale (fonctionnelle, financière, économique, sociale et environnementale) de la filière hévéa<sup>15</sup> établissait que l'état des plantations dans la Province était acceptable et d'une densité suffisante pour permettre son exploitation<sup>16</sup> (cf. carte figure 2).

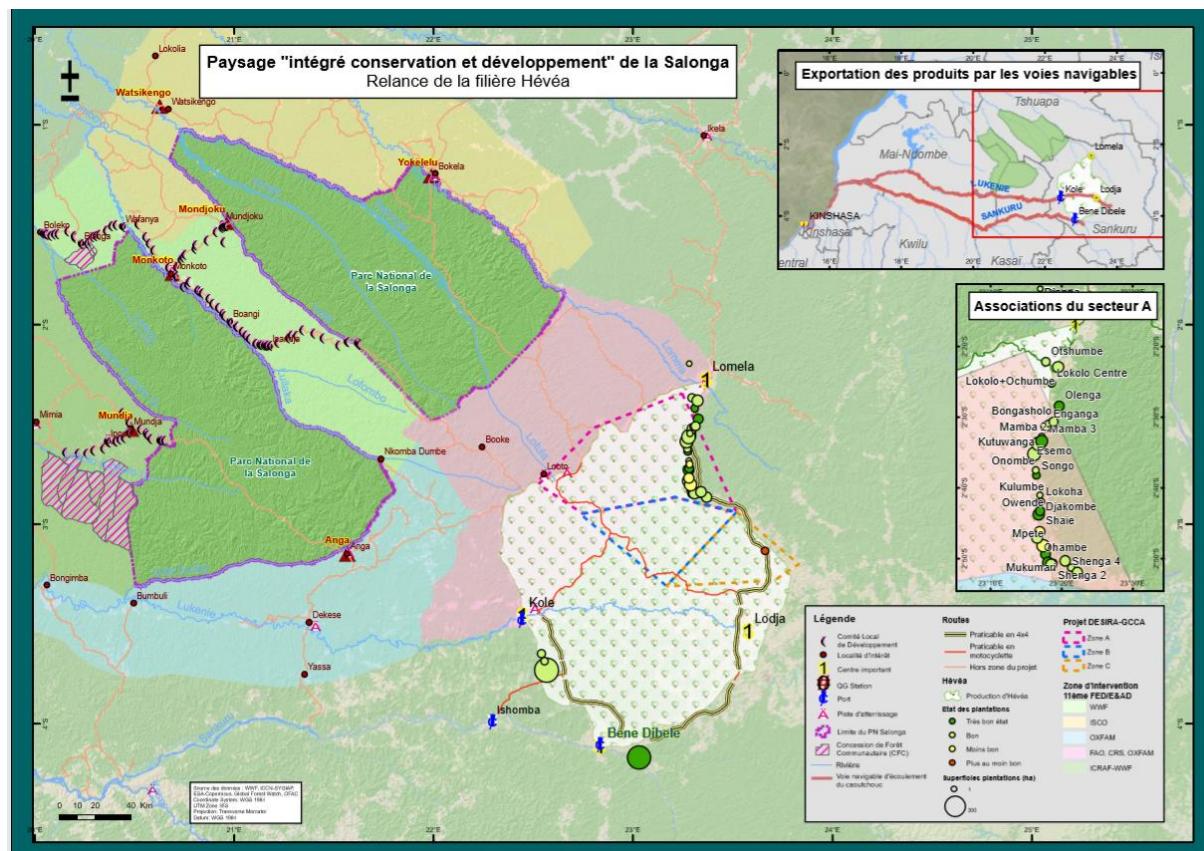
<sup>13</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>14</sup> La société TEXAF : sa principale filiale, UTEXAFRICA, avec ses usines dont la production annuelle s'est élevée à plus de 30 millions de mètres de tissus, couvrait toutes les étapes de transformations du coton. À son apogée, l'activité textile encadrait plus de 100.000 paysans dans la filière coton au Congo.

<sup>15</sup> FWC 2015/369804 Etude de cas du Parc National de la Salonga – Analyse de la chaîne de valeur de la filière Hévéa – Développement des outils et méthodes d'aide à la décision dans les aires protégées (AP) ciblées par le 11<sup>ème</sup> FED en RDC.

<sup>16</sup> Dans les forêts situées à proximité directe du Parc national de la Salonga.

Figure 2: Paysage de la Salonga (Relance de la filière hévéa)



Source : DeSIRA Agro-Forêt

Une étude complémentaire a été réalisée en 2020 par Enabel pour évaluer les opportunités de relance de la filière hévéa. Celle-ci dénombrait 1.838 ha de plantations dans les deux territoires et établissait le bilan actuel de la filière au moment de l'intervention<sup>17</sup> : (i) des plantations anciennes, restées intactes mais inexploitées en particulier à cause de la dépression des prix sur le marché international, de l'inexistence d'unités de transformations fonctionnelles et des difficultés de transport, (ii) en l'absence d'unités de transformation du latex fonctionnelles dans la Province. Le latex produit sporadiquement est coagulé, séché et chargé à destination des clients à l'état brut, (iii) l'existence d'un opérateur privé (TEXAF par sa filiale ESTAGRICO), qui maîtrise la chaîne logistique depuis la production séchée dans les villages jusqu'au port de Matadi et qui souhaite s'investir dans la relance de la filière, (iv) un système fiscal et parafiscal complexe qui constitue une forte contrainte à la compétitivité des produits.

Le plan de relance proposé sur la base de ce constat reposait sur six principes clés : (i) **le partenariat** dont la finalité est de garantir aux producteurs une rémunération juste, équitable à travers la fourniture de produits de qualité à l'opérateur privé, (ii) **la contractualisation** comme principe de commercialisation des produits au travers de contrats commerciaux selon l'approche « cluster », (iii) la **transparence** (coûts, bénéfices et risques) et **la confiance** entre acteurs, (iv) la nécessité de **créer de la valeur ajoutée** à travers la transformation sur place de produits dérivés du latex (petites unités de transformation à l'échelle villageoise, infrastructures de stockage),

(v) la diversification des sources de revenus d'où la nécessité d'accompagner conjointement le développement de la production agricole et la recherche de marchés, (vi) la conservation de l'environnement et la protection des forêts pour assurer la durabilité environnementale de la filière.

<sup>17</sup> Plan de relance de la filière hévéa dans les territoires de Lomela et Lodja dans la Province du Sankuru (Enabel, 2020).

L'approche proposée reposait sur le principe du « triple win »: (i) les bénéficiaires finaux jouissent d'un transfert de technologie, de la co-innovation, de nouveaux partenaires et de parts de marché, d'une meilleure insertion dans les chaînes de valeur mondiale, etc. (ii) l'entreprise privée bénéficie de ventes supplémentaires, de nouvelles parts de marché, de meilleures garanties du respect des cadres légaux internationaux dans sa chaîne d'approvisionnement, etc. (iii) Enabel, en s'investissant, bénéficie de son côté d'une réputation, d'une visibilité et d'un statut amélioré de partenaire privilégié auprès des pays bénéficiaires et des bailleurs de fonds multilatéraux.

L'étude priorisait cinq axes d'intervention dans le cadre de la relance de la filière hévéa : (i) améliorer la productivité/production hévéa<sup>18</sup>, (ii) créer un environnement des affaires favorable au développement de la filière hévéa<sup>19</sup>, (iii) assurer une bonne gouvernance de la filière hévéa<sup>20</sup>, (iv) fournir des services aux membres des organisations des producteurs, (v) rechercher un marché pour les latex et produits agricoles associés<sup>21</sup>.

La stratégie proposée devait simultanément reposer sur : (i) l'appui à l'exploitation des anciennes plantations d'hévéa, (ii) la promotion et la création des nouvelles plantations par l'utilisation des plants améliorés, (iii) l'appui à la clarification de la fiscalité hévéa, (iv) la régulation de la filière (normalisation, qualité, traçabilité, labellisation, prix, cahiers des charges, mécanisme de gestion des plaintes et des conflits) et la gouvernance de la filière, (iv) la promotion de la filière (foires, salons, marketing, etc.) et le développement de partenariats (institutionnel, technique et financier). D'autres points devaient être appréhendés dans le cadre de partenariats scientifiques : (i) l'intérêt à accorder aux plantations des agro-industriels dans la relance de la filière, (ii) l'exploitation/ l'utilisation à faire avec les anciennes plantations de l'INERA et le mécanisme de partenariat avec l'INERA Mukumari, (iii) le mécanisme de fixation de prix appropriés et adaptés au contexte local. Ces axes d'intervention établissaient également le partage des rôles dans le cadre d'un futur partenariat Enabel – TEXAF, en le décomposant entre des missions exclusives à chacun des partenaires et des missions partagées.

Sur la base de ces études une note conceptuelle a été rédigée par la Délégation de l'Union européenne de Kinshasa pour être soumise au comité de sélection des projets GCCA+ & DeSIRA<sup>22</sup>.

Son intitulé était « Neutralité Climatique, Conservation et Economie Verte à partir d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela, Kole et Lodja (Province du Sankuru, RD Congo) ». L'enveloppe sollicitée était de 5.000.000 €-euros pour une durée de 48 mois.

Cette proposition s'inscrivait dans le processus du programme sectoriel environnement et l'agriculture durable de l'Union européenne en RDC, cela dans une approche intégrée au niveau d'un paysage prioritaire pour la conservation<sup>23</sup>.

<sup>18</sup> Améliorer la qualité du matériel végétal (amélioration variétale, formations de pépiniéristes, petits équipements, renforcement des réseaux d'approvisionnements en plats, etc.), promotion de nouvelles plantations (sécurisation foncière, accès aux plants, équipements, appui-conseil, etc.), vulgarisation des bonnes pratiques (fiches techniques, CEP, appui-conseil, etc.), appui à l'exploitation des anciennes exploitations (formation et équipements des saigneurs, contractualisation, mini-unités de transformation, équipements de transport, etc.)

<sup>19</sup> Appuyer la contractualisation entre les différents acteurs de la filière, appuyer la clarification fiscalité hévéa, afin d'éviter surcharge "fiscale" imposée par l'administration, faciliter accès au crédit aux producteurs ;

<sup>20</sup> Structuration, fonctionnement « interprofessionnel », mécanisme de financement, régulation, etc.

<sup>21</sup> C'est le premier élément moteur de la filière. L'opérateur privé a une expérience avérée en matière de recherche et contractualisation. Il sera question : (i) Recherche de débouchés pour caoutchouc et aussi pour les produits agricoles associés dans la relance, (ii) Contractualisation avec le marché extérieur, (iii) définition des caractéristiques et conditionnement des produits, (iv) transport des produits, (v) négociation prix achat vente FOB.

<sup>22</sup> Format for a Concept Note for a Climate Change Mitigation and Adaptation, Sustainable Agriculture for Key Food Systems and Sustainable Value Chains (GCCA+ & DESIRA) to be funded under the 2020 Global Public Goods and Challenges Programme.

<sup>23</sup> Il complète les projets en cours financés par l'UE en RDC dans le cadre du Programme Indicatif National du 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) qui visent à atténuer la déforestation des écosystèmes naturels et augmenter la séquestration de carbone par l'action de protection, valorisation et gestion durable des ressources naturelles dans et autour de cinq réserves et parcs nationaux dont celui de la Salonga.

## 1.4 Objectifs et organisation du projet

La finalité de l'intervention est de « contribuer au maintien du couvert forestier, la protection et la restauration de la biodiversité des forêts équatoriales du Congo, sources de revenus, d'aliments et de services éco systémiques pour les populations locales et globales », elle a été déclinée en quatre résultats dans la note conceptuelle rédigée par la DUE. C'est sur cette base que le document d'action proposé par Enabel a été soumis selon une architecture légèrement différente (cf. tableau 1). Les principales modifications reposent sur la dimension « politique » de l'intervention, en particulier la référence à la programmation de la Contribution Déterminée Nationale (CDN).

Le projet « Neutralité Climatique, Conservation et Économie Verte à partir d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja » vise à renforcer la résilience des communautés locales, promouvoir la conservation forestière et réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à une gestion durable des paysages forestiers, favorisant une croissance verte, sobre en carbone et résiliente face au changement climatique.

Le projet repose sur une approche systémique intégrée, structurée autour de trois axes d'intervention complémentaires : (i) la diffusion de modèles agroforestiers durables en vue de réduire significativement la perte de couvert forestier ; (ii) le développement d'une filière hévéa inclusive, identifiée pour son potentiel de création de valeur économique ; et (iii) la mise en place d'une démarche d'économie verte visant à mobiliser les parties prenantes autour des enjeux communs de lutte contre la déforestation et de transition vers des modèles économiques alternatifs à la subsistance. Le cadre de résultats du projet est articulé autour d'un objectif général, d'un objectif spécifique et de trois résultats majeurs.

Les activités de recherche-action qui seront menées au sein du projet visent à produire de l'information pratique et documentée, utile pour appuyer la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre du projet et de la stabilisation de la filière hévéa-vivier. Différents thèmes de recherche-action avaient ainsi été pré-déterminés, relatifs à la filière hévéa (analyse de la chaîne de valeur, inventaire des plantations, représentations sociales de l'hévéa, identification des itinéraires techniques adaptés, etc.), aux modèles agro-forestiers adaptés (association hévéa – cultures vivrières, évaluation des services écosystémiques des modèles agro-forestiers, etc.) et relatifs à l'accompagnement des démarches d'économie verte (accès et sécurisation foncière, offre de métiers verts, suivi de la déforestation, etc.).

Tableau 1: Comparaison du cadre de résultat de la note conceptuelle et du DTA du projet DeSIRA Agro -Forêt présenté par Enabel

	Note conceptuelle DUE	Document d'action Enabel
Objectif général	Contribuer au maintien du couvert forestier, la protection et la restauration de la biodiversité des forêts équatoriales du Congo, sources de revenus, d'aliments et de services éco systémiques pour les populations locales et globales.	Contribuer au maintien du couvert forestier et à la protection et la restauration de la biodiversité des forêts équatoriales du Congo, sources de revenus, d'aliments et de services éco systémiques pour les populations locales et globales.
OS1	Identifier, expérimenter et promouvoir des modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haute densité de carbone autour d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela, Lodja et Kole.	Les communautés locales s'approprient des modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haute densité de carbone autour d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja.
OS2	Apporter un appui à la revue de la CDN comme cadre programmatique national et renforcer l'appropriation politique du modèle économique.	
R1	Promotion d'une filière hévéa durable et inclusive, s'appuyant sur les communautés locales des trois territoires et les acteurs privés.	Les communautés locales s'approprient des modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haute densité de carbone autour d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja
R2	Identification et diffusion de modèles agro-forestiers carbone neutre ou positifs adaptés au contexte de la forêt équatoriale dense de la cuvette centrale du Bassin du Congo.	Des modèles agro-forestiers carbone neutre ou positif permettant de diversifier l'alimentation tout en générant un surplus à l'autoconsommation sont identifiés et appropriés par les associations villageoises.
R3	Accompagnement d'une démarche d'économie verte dans la zone d'intervention, valorisant les innovations légales récentes en matière de foncier communautaire en RDC.	Les associations villageoises en lien avec les autorités locales coconstruisent, dans une démarche participative des plans de gestion des ressources naturelles qui contribuent à réduire les dynamiques de déforestation.
R4	Renforcement de l'intégration des modèles d'économie verte dans la planification programmatique de la CDN (forêt et agriculture) et appropriation politique au haut niveau national.	

Comme le précisait les lignes directrices proposée par la DUE, l'intervention se situe autour de 3 axes :

- **La relance de la filière hévéa** : réalisation d'un état des lieux technique, social et économique de la filière ; renforcement des capacités des acteurs locaux (formation, partenariats) ; soutien à la concertation entre parties prenantes, accompagnement d'une démarche de contractualisation, appui au développement des infrastructures, etc.
- **La transition vers des systèmes agricoles durables** : identification, modélisation et diffusion de systèmes agroécologiques (ex. : hévéa associé à des cultures vivrières ou pérennes, céréales-légumineuses, etc.) ; diversification des revenus et des régimes alimentaires, planification de l'usage des terres et des pratiques de gestion des terroirs, etc.
- **Appui à la gestion communautaire des ressources naturelles** : sensibilisation à la conservation des forêts et de la biodiversité (dialogue territorial, cartographie participative, éducation environnementale) ; mise en place de plantations villageoises d'hévéa en agro forêt (replantation, formation, mise en œuvre) ; élaboration et diffusion de référentiels liés à la zone d'influence du parc national de la Salonga, etc.

Les bénéficiaires directs du projet sont les ménages agricoles des territoires de Lomela et Lodja (agriculteurs/trices, éleveurs/ses, saigneurs, etc.) par le biais de leurs organisations et associations, dont le projet vise à accompagner la structuration (OAC, Coopératives). Outre les populations rurales, les bénéficiaires de l'intervention sont les acteurs de la recherche en RDC, tels que les structures locales :

- Institut Supérieur d'Etudes Agronomique (ISEA), l'INERA et L'Université de Lodja (UNILOD) ;
- Les autorités locales et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) impliquées dans les secteurs agricole et environnemental (ITAPEL, SENASEM, Service de l'Environnement) ;
- Les opérateurs privés impliqués dans les secteurs hévéa, agricole, élevage et forestier, ainsi que les transformateurs - exportateurs de latex.

La mise en œuvre du projet repose sur une équipe de taille réduite, et s'appuie sur la mobilisation de prestataires locaux (ASBL Yéma Yéma, ASBL CDKN, ASBL CFLEDD, etc.), des institutions locales dans leur rôle (INERA, SENASEM, etc.) et un partenariat opérationnel avec un opérateur privé de la filière hévéa.

Le pilotage du projet repose sur un dispositif de suivi-évaluation et apprentissage continu en collaboration avec les acteurs de la recherche (ERAIFT, Université de Liège, MRAC). Ce dispositif intègre une double fonction : générer des connaissances utiles à l'adaptation du projet et fournir un appui de type « coaching » pour renforcer les capacités décisionnelles des parties prenantes. Le cadre de résultat initial de l'intervention devait être consolidé au cours des premiers mois de mise en œuvre (en particulier la définition des indicateurs, de leur mesure et des cibles), cela grâce à la réalisation d'un ensemble d'études conduites par les institutions de recherche internationale dont les mandats étaient répartis entre les trois résultats du projet. Le principal rôle de ce dispositif de suivi-évaluation était d'alimenter la prise de décision, en particulier celles du Comité Stratégique de Concertation et de Suivi (CSCS).

La conduite desdites interventions des acteurs internationaux de la recherche a enregistré un certain nombre de retards (cf. section 1.5 : environnement de l'intervention), ainsi que des démissions d'experts initialement prévus dans les conventions. Cela s'explique en partie par des difficultés de mise en œuvre des procédures d'Enabel par ces partenaires. Ces institutions n'ont pas contribué à la construction du cadre logique du projet, y compris la définition et la précision des indicateurs et de leurs cibles. Ceux-ci ont été actualisés annuellement parallèlement à la révision de la théorie du changement et validés par le CSCS. Cette révision avait également été recommandée par la mission Result Oriented Monitoring (ROM) mobilisée à mi-parcours du projet. Les indicateurs retenus en définitive (Tableau 2) ont davantage pour objet de mesurer les interventions réalisées (indicateurs de réalisation) par le projet que les changements effectifs permis grâce à l'intervention du projet (indicateurs de résultat et d'impact).

Tableau 2: Évolution du cadre de résultat du projet (d'après documents Enabel : DTA, tableau actualisé des indicateurs)

	Indicateurs DTA	Indicateurs actualisés	Cible	Résultat	%
OS	Évolution des superficies déforestées	Évolution des superficies déforestées dans la zone d'intervention (perte annuelle couvert forestier)	4305	4241	98,5%
		Nombre de petits producteurs accompagnés sur les pratiques agroécologiques et agroforestières	500	2579	515,8%
	Evolution des superficies de compensation (agroécologie, agroforesterie, cultures pérennes dont hévéa)	Superficie d'écosystèmes forestiers ayant le statut officiel de forêt communautaire (concession forestière de communauté locale)	50000	89395	178,7%
	Des revenus équitables sont répartis de manière inclusive au sein des communautés locales	Nombre de petits producteurs agricoles accompagnés pour améliorer leur accès au revenu et à une alimentation suffisante	500	2073	414,6%
R1	Nombre de saigneurs qui appliquent les pratiques durables de saignée	Nombre de saigneurs formés sur les nouvelles techniques de saignée durable des plantations d'hévéa	200	566	283%
	Les revenus de l'hévéa sont utilisés pour l'ensemble des membres du ménage	Nombre de publications scientifique sur les systèmes agroforestiers à base d'hévéa effectués	11	6	54,5%
	Les associations apportent des effets positifs à leurs membres (Désagrégé par sexe)	Nombre d'organisations paysannes formées, formalisées et fonctionnelles	40	47	117,5%
		Nombre total de plants sélectionnés d'hévéa produits au niveau des pépinières villageoises installées pour le replanting	350000	249000	71%
		Quantité de latex produit de manière durable et commercialisé par les petits exploitants d'hévéa	50000	0	0
R2	Nombre de producteurs agricoles qui pratiquent les cultures vivrières selon les modèles agroécologiques	Nombre de CEP/sites de démonstration installés et fonctionnels	20	53	265%
	Score de diversification alimentaire des ménages appuyés par le projet	Nombre de ménages agricoles ayant accès aux nouvelles innovations (pratiques, technologies ou systèmes) introduites	200	2579	
	Augmentation des quantités de production agricole et vivrière commercialisées	Quantité de nouvelles variétés de semences certifiées produites et mises à la disposition des OP et des ménages	30	35	116%
R3	Nombre de villageois et de STD qui ont conscience de la déforestation	Nombre de villageois et de STD qui ont conscience de la déforestation	1000	1086	108%

	<b>Indicateurs DTA</b>	<b>Indicateurs actualisés</b>	<b>Cible</b>	<b>Résultat</b>	<b>%</b>
		Nombre de personnes formées sur le processus de création et de gestion des concessions forestières des communautés locales	200	267	133,5%
	Nombre d'ha de terre ayant le statut officiel de CFCL	Nombre de plans simples de gestion de concession forestières élaborés et validés	1	2	200%
	Superficies de vergers ou parcs à bois d'hévéa installés	Superficies de vergers ou parcs à bois d'hévéa installés	10	21	205%

## 1.5 Un environnement particulièrement complexe

La Province du Sankuru est enclavée, difficilement accessible par voie terrestre (la RN7 est difficilement praticable pour les véhicules) et aérienne (deux vols par semaine effectués par une compagnie sur liste noire). Les pistes qui relient les différents territoires de la Province sont peu entretenues et les déplacements durant les périodes pluvieuses (9 à 10 mois par an) sont particulièrement compliqués. Les voies fluviales (cours d'eau Lomela) sont principalement utilisées pour le transport de marchandises. **Cet environnement affecte profondément le déplacement des équipes du projet au sein des deux territoires, ainsi que la mobilisation d'interventions externes, en particulier quand il s'agit d'utiliser les vols locaux.**

Les transactions économiques au sein de la Province sont réduites du fait de la faible monétisation des ménages, corolaire de l'état des infrastructures de communication, de mesures de taxation abusive. Le niveau d'éducation des ménages est peu élevé et touche plus particulièrement les femmes.

La Province souffre également de l'absence ou de l'immobilisme des services d'appui aux secteurs agricole, de la pêche, d'élevage et de l'environnement/foresterie. Les équipes sont peu motivées, cela étant la conséquence d'une absence de budget de fonctionnement, d'équipements adéquats et à l'importance des agents « non mécanisés<sup>24</sup> » dans les effectifs des ETD (ITAPEL, CT/Environnement, etc.). L'absence de projets et d'opérateurs privés dans la Province ne permet pas de compenser les carences de services nécessaires aux ménages agro-pastoraux (appui-conseil, accès aux innovations, facteurs, équipements et marchés, etc.).

La Province, autrefois prospère, a subi une « désindustrialisation » rapide dans les secteurs hévéa et coton, symboles de son âge d'or. Le retour à cette situation passée, fortement ancrée dans les mémoires, semble difficilement atteignable dans le contexte économique actuel. Cela constitue un frein à la mobilisation des planteurs pour à nouveau exploiter les anciennes plantations, même si de nouveaux investisseurs dans le secteur hévéa sont identifiés et clarifient les termes du partage de la valeur ajoutée de manière transparente. Le contexte du climat des affaires (en particulier le nouveau code des investissements<sup>25</sup>) ne favorise pas aujourd'hui l'investissement de groupes agro-industriels étrangers dans la filière hévéa. L'instabilité institutionnelle est également un marqueur de la Province. Les changements répétés d'exécutif (Gouverneur, Administrateurs territoriaux, etc.) contribuent à ralentir l'action des projets.

Ces différents facteurs ont des effets immédiats sur la mise en œuvre des projets, en particulier le projet DeSIRA Agro-Forêt : mobilisation d'une équipe de terrain et de prestataires de services, capacité à faire venir certains intervenants initialement identifiés dans la Province, acheminement des équipements et autres facteurs nécessaires à l'intervention, etc. Dans ce contexte particulier, la mise en œuvre du budget du projet, en respectant les procédures d'Enabel, a rencontré de nombreuses difficultés (en particulier pour le lancement et la réalisation des marchés) qui ont induit de nombreux retards dans l'exécution des activités.

---

<sup>24</sup> Ces agents sont inscrits dans les effectifs de la fonction publique, mais ne sont pas immatriculés et enregistrés dans les fichiers du Trésor, ce qui ne leur permet pas d'obtenir un salaire correspondant à leur fonction.

<sup>25</sup> Le capital des sociétés doit être détenu à plus de 50% par des personnes physiques ou morales de nationalité congolaise.

## 2 Objectifs et méthodologie de l'évaluation

### 2.1 Rappel du mandat de l'évaluation

L'évaluation attendue s'inscrit dans une double finalité de redevabilité et d'apprentissage, au service des partenaires nationaux, des bailleurs, d'Enabel et de l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle vise à apprécier les performances du projet de manière rigoureuse, en identifiant tant les facteurs de réussite que les freins rencontrés lors de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les résultats spécifiques. Au-delà de ce bilan, l'évaluation doit alimenter les réflexions stratégiques en vue de la formulation de futures interventions dans le même secteur ou territoire, en particulier dans le cadre de la phase suivante du programme DESIRA+. Il s'agit ainsi de tirer des enseignements concrets et utiles à toutes les étapes du cycle du projet, de la conception à l'opérationnalisation, afin d'améliorer les modalités d'action, de renforcer la mémoire institutionnelle, et d'accroître la pertinence, l'efficacité et la durabilité des prochaines initiatives.

L'analyse devra mettre en lumière la valeur ajoutée du projet évalué, dégager ses spécificités au sein de l'initiative DeSIRA, et proposer des recommandations pragmatiques, orientées vers l'amélioration continue et la pérennisation des acquis.

Deux objectifs spécifiques sont ciblés :

- **Objectif 1 – Apprentissage pour toutes les parties prenantes** : l'évaluation vise à identifier les principaux succès et défis du projet, à en tirer des enseignements concrets et à évaluer les approches innovantes susceptibles d'être reproduites ou mises à l'échelle. Les connaissances générées contribueront au dialogue entre les bailleurs, les autorités locales, les institutions académiques et de recherche autour des thématiques abordées par l'intervention. Ces enseignements guideront également la mise en œuvre de DESIRA+ et la conception d'initiatives similaires à l'avenir.
- **Objectif 2 – Redevabilité envers le bailleur et les partenaires locaux** : il s'agit d'évaluer la mise en œuvre du projet, les résultats atteints et les obstacles rencontrés, en analysant la pertinence, l'efficacité et l'efficience des solutions adoptées. L'évaluation doit aussi mesurer les effets générés, en particulier en lien avec les enjeux climatiques, la valorisation des ressources locales et l'amélioration des conditions de vie des populations. Enfin, elle devra apprécier le potentiel de pérennisation de l'intervention dans le secteur concerné.

L'évaluation vise à identifier la valeur ajoutée et les avantages comparatifs du programme DESIRA, mais également par rapport aux différents programmes de l'Union européenne liés au développement de l'agroécologie et à la préservation de la biodiversité en RDC, dans lequel s'inscrit le projet évalué. Elle devra notamment : (i) mettre en lumière les apports significatifs du projet ainsi que les aspects à améliorer, (ii) proposer des recommandations concrètes, réalistes et directement liées aux objectifs de l'évaluation, (iii) identifier les potentiels enseignements relevés tout au long du cycle de projet, qui méritent d'être mis en exergue pour la mémoire institutionnelle d'Enabel, ainsi que définir ceux qui sont exploitables pour les interventions futures.

L'équipe produira une appréciation synthétique des six critères du CAD de l'OCDE — pertinence, efficacité, cohérence, efficience, durabilité et impact-qui sera intégrée dans le chapitre «Analyse de la performance» du rapport.

Cette approche permettra d'assurer une vision globale et cohérente de la performance du projet, en tenant compte des résultats liés aux questions d'évaluation formulées.

L'évaluation a porté sur la période de mise en œuvre du projet, allant du 30 novembre 2021 au 30 novembre 2025, cela au sein des deux territoires forestiers concernés de la Province du Sankuru — Lomela et Lodja — situés en périphérie du parc national de la Salonga, et regroupant une vingtaine de villages.

## 2.2 Méthodologie de mise en œuvre de la mission

Cette section, conforme à ce qui a été présenté dans le rapport de démarrage, décrit succinctement les principes directeurs de l'approche adoptée, les limites identifiées, les méthodes de collecte et d'analyse des données, en rapport avec la matrice consolidée des questions d'évaluation qui avait été présentée. Ces questions (et sous-questions) constituent un outil de clarification des critères d'évaluation et ont été déclinées en guides d'entretien adaptés à la situation ou au mandat des interlocuteurs rencontrés.

### 2.2.1 Approche de l'évaluation

L'approche d'évaluation proposée a été mise en œuvre de manière à **répondre de manière ciblée aux intérêts et priorités spécifiques des utilisateurs principaux et secondaires identifiés** dans les TdR. L'analyse et les recommandations proposées sont destinées d'une part à renforcer la transparence ainsi que la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, d'autre part à éclairer les décisions qui pourraient être prises en perspective d'une prolongation de l'intervention, mais également la planification de futurs projets dans le même secteur ou dans d'autres contextes complexes. Ainsi, les investigations et les analyses proposées ont **composé avec les spécificités culturelles, politiques et économiques de la Province du Sankuru**, en s'efforçant de les comprendre hors tout jugement de valeur.

L'évaluation a été orientée « **apprentissage** » avec un engagement de faire participer activement les parties prenantes aux différentes étapes du processus. Il s'est agi de créer un climat de confiance mutuelle, cela pour libérer la parole, partager les analyses et se projeter vers l'avenir. Le regard externe, distancié et multiple de l'équipe de consultants devait permettre aux parties prenantes de prendre de « la hauteur », de dégager une vision plus holistique des attentes, défis et contraintes du projet et donc d'apprendre davantage (notamment lors des entretiens mais aussi des réunions de debriefings).

Différents outils adaptés aux critères/questions d'évaluation ont été utilisés pour faciliter la collecte des données, d'analyses auprès des parties prenantes et faciliter une démarche holistique : la revue documentaire, les entretiens semi-directifs et approfondis, les focus groups, les réunions de travail et les observations de terrain, ainsi que les informations et les données fournies par l'équipe de projet.

Le genre et l'inclusion des jeunes ont été pris en compte dans la sélection des participants aux focus groups et entretiens, en veillant à une représentation équilibrée, tout en s'assurant de mobiliser les interlocuteurs sur des thèmes sur lesquels ils sont impliqués et ont des choses à dire. L'impact des transformations climatiques a été pris en compte, à travers une analyse des pratiques d'adaptation développées par les bénéficiaires et les contraintes environnementales influençant les résultats du projet.

Enfin, les perspectives d'expansion et de mise à l'échelle des innovations promues par DeSIRA seront examinées en analysant leur reproductibilité et leur appropriation par les acteurs locaux et institutionnels.

## 2.2.2 Limites méthodologiques

La mission a rencontré un certain nombre de limites méthodologiques, détaillées dans le tableau ci-dessous, ainsi que les réponses apportées pour y répondre.

Limites méthodologiques possibles	Réponses apportées
<p><b>Durée de la phase terrain proprement dite (Province du Sankuru)</b></p> <p>Le chef de mission et l'expert national ont passé respectivement 7 et 9 jours dans le Sankuru (vols compris). Les délais de déplacement Lodja – Mukumari – Lomela ont épuisé deux jours pleins pour chacun des experts. A cela s'est ajouté un empiètement sur un dimanche, jour consacré au culte. Les entretiens avec les communautés villageoises ont parallèlement nécessité des traductions, cela pour les deux experts.</p> <p>Notons que dans un calendrier aussi tendu, il est difficile de collecter et d'interpréter des données quantitatives.</p>	<p>Les délais courts de l'intervention dans la Province du Sankuru ont contraint à réduire l'échantillon d'informateurs.</p> <p>Le dimanche a été consacré aux déplacements de longue durée. Des entretiens ont néanmoins pu être effectués dans l'après-midi.</p> <p>L'ensemble des institutions d'appui locales ont pu être rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ETD (ITAPEL, SENASEM, CS/Environnement, INERA) et Universités (UNILOD, ISEA Lodja) séparément en focus groups ;</li> <li>- Les équipes des ABSL CDKN et CFLEDD, de l'ISEA Lomela et de l'équipe DeSIRA rencontrées séparément en focus group ;</li> <li>- Des entretiens individuels ont été conduits avec les AT.</li> </ul> <p>Un échantillon d'OAC et d'organisations de base et de regroupements de communautés impliquées dans les trois résultats ont pu être rencontrés et représentatifs de thématiques bien ciblées (planteurs/saigneurs d'hévéa, riz, manioc, pisciculture, etc.) sur leurs terrains d'action.</p> <p>Un focus groupe a pu être organisé avec les membres fondateurs de la coopérative, ainsi qu'avec des chefs de groupements/villages.</p> <p>La programmation convenue avec le projet a été rigoureusement respectée.</p>
<p><b>Disponibilité et mobilisation des parties prenantes engagées dans le projet</b></p> <p>En dépit de l'information préalablement communiquée pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes du projet, certains acteurs clés n'ont pas répondu aux sollicitations d'échange, principalement des institutions « externes » (Université de Liège, MRAC, TEXAF)</p>	<p>Différents échanges ont été réalisés avec le chef du projet DeSIRA pour s'assurer de la « solidité » de programme, proposer les adaptations nécessaires et informer les parties prenantes interviewées.</p>

<p>En dépit de la proximité de la fin du projet (30/09/2025), l'ensemble des entretiens a pu se tenir, à l'exception d'un rendez-vous raté (ISEA Lomela), qui a pu être « récupéré » le lendemain. Des entretiens institutionnels ont été organisés à Kinshasa avec l'ERAIFT (focus group avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet), l'INERA, la DUE et le STRATEX Agriculture.</p>	<p>La DUE a facilité la mise en relation avec le responsable de la société TEXAF (Visio-conférence). En dépit de relances les acteurs impliqués de l'Université de Liège et du MRAC (expert principal parti à la retraite) n'ont pas donné suite. Certaines parties prenantes ont pu être contactées par visio-conférence : expert semencier, expert impliqué dans la formulation du projet.</p>
<p><b>Difficultés d'accès aux villages ciblés en raison de l'état des infrastructures routières et des conditions climatiques</b></p>	<p>La planification rigoureuse du programme, en coordination avec l'équipe projet, la disponibilité logistique ont rejoint les prévisions. Les conditions climatiques sont restées « optimales » durant toute la présence de l'équipe dans le Sankuru.</p>
<p><b>Perturbations liées au contexte politique et à l'instabilité institutionnelle.</b></p>	<p>La mission n'a pas été affectée par des interférences de cette nature.</p>
<p><b>Étendue et complexité de l'évaluation</b> : celle-ci couvre un total de 21 questions, réparties entre différents axes – 8 portant sur l'apprentissage, 6 sur la redevabilité, 2 sur les effets non intentionnels, et 5 sur les thèmes transversaux. Ce volume important de questions, à traiter dans un laps de temps restreint, risque de limiter la profondeur des analyses et la capacité à explorer chaque dimension de manière exhaustive, cela en considérant que la durée de la phase Province du Sankuru est très réduite.</p>	<p>Les activités du projet pour des raisons contextuelles et de procédures ont enregistré des retards plus ou moins importants, mais ont également été affectées par des « démissions ». Cela a posé un certain nombre de difficultés pour documenter certaines questions posées, dans la mesure où certains interlocuteurs se sont positionnés en phase de démarrage d'action, non en situation de fin de projet, en particulier quand pouvaient se poser les questions d'utilisation, d'adoption, de gestion, etc. Ces points sont explicités dans les sections correspondantes.</p> <p>Les investigations ont été principalement qualitatives, tenant compte de la taille de l'échantillon, également d'un dispositif de suivi mis en place tardivement qui permet uniquement de mesurer les réalisations du projet.</p>

### 2.2.3 Conduite de la mission

L'équipe d'évaluateurs s'est alignée sur les principes et normes du CAD de l'OCDE pour l'évaluation de la coopération au développement. Les conclusions proposées résument les constats principaux, et reposent sur des analyses et des preuves dûment argumentées en cherchant à trianguler les informations collectées. L'analyse des données s'est appuyée sur une approche qualitative structurée, guidée par les questions évaluatives et les indicateurs définis en amont. Elle a mobilisé différentes sources : entretiens semi-directifs, focus groupes, revue documentaire, ainsi que des observations réalisées sur le terrain. Les consultants ont consigné les éléments clés au fil des entretiens et des visites, qu'ils ont ensuite synthétisés selon les grandes thématiques du cadre d'évaluation. L'analyse a reposé sur une lecture croisée et itérative de ces matériaux, permettant de faire émerger des constats significatifs.

Plus précisément, la triangulation s'est traduite par le croisement systématique des différentes sources qualitatives et documentaires disponibles, dans le but de renseigner les indicateurs retenus pour chaque question évaluative. L'objectif n'était pas d'appliquer mécaniquement une triangulation formelle à chaque question, mais de mobiliser plusieurs angles d'analyse pour chaque thématique, en confrontant autant que possible les perceptions des acteurs, les données issues des documents, et les constats de terrain. Cette démarche a permis de renforcer la validité des jugements formulés, tout en tenant compte des limites inhérentes à chaque source (biais de perception, représentativité, disponibilité des données, etc.).

Les visites de terrain programmées dans les territoires de Lodja et de Lomela ont été réalisées à partir d'un échantillonnage raisonné qui a permis de : (i) consulter un panel représentatif d'acteurs impliqués à divers niveaux du projet, (ii) une représentativité géographique et thématique des zones d'intervention, ainsi qu'une diversité des acteurs rencontrés. Les critères retenus pour la mission de terrain incluent : (i) la répartition géographique (sélection de groupements représentatifs des interventions au sein des deux territoires), (ii) la diversité des filières et des thématiques appuyées, (iii) la contribution des ETD, AT, de l'INERA et des Universités au processus d'évaluation, (iv) la faisabilité logistique (accessibilité et temps disponible), et (v) la représentation de contextes contrastés (zones forestières/dégradées, dynamiques d'organisation, etc.). L'échantillon a également tenu compte de la dimension genre et jeunesse, lorsque cela était possible. L'agenda de la mission est présenté en annexe au rapport (annexe 5).

Cet exercice d'évaluation a reposé à la fois sur : (i) une lecture approfondie du fonds documentaire proposé qui permet de comprendre l'évolution du projet telle que comprise par l'équipe de mise en œuvre (rapports d'activités, d'études et d'expertise, documents administratifs et financiers, etc.), (ii) des entretiens individuels avec l'ensemble des membres de l'équipe du projet DeSIRA Agro-Forêt de manière à comprendre le rôle qu'ils ont joué, comment ils se sont situés dans la dynamique d'équipe et leur lecture des résultats atteints (positifs et négatifs), des corrections et adaptations pouvant être proposées dans une phase future, (iii) des entretiens avec les responsables des Territoires (AT, ITAPEL, CT/Environnement) où il s'est agi de comprendre les attentes initiales, la place qu'ils ont occupée dans le projet et ses décisions, comment ils ont été renforcés dans leurs rôles et leur niveau de satisfaction, leur lecture des résultats et de leur valorisation dans l'exécution de leurs missions, (iv) les responsables et les équipes des ASBL, des Universités, de l'ERAIFT et de l'INERA où il s'est également agi de comprendre les conditions d'exercice de leurs missions, leurs attentes initiales, les clauses et les conditions de partenariat avec le projet et les bénéficiaires des actions, leur lecture des résultats et de leur valorisation dans l'exécution de leurs missions respectives, (v) les autorités locales (Chefs de groupements, de villages), (vi) des responsables impliqués dans la préparation et le suivi du projet de l'Union européenne et d'Enabel, (vii) les bénéficiaires directs en particulier la coopérative, les OAC, les groupements de producteurs, les saigneurs, etc. Des réalisations physiques et les acquisitions de ces bénéficiaires ont également été visitées (démonstrations de saignées, visites de parcelles, etc.).

Notons que tout au long du processus, l'équipe a veillé à respecter les normes éthiques régissant la conduite d'entretiens et le respect de la confidentialité de l'information. Bien que dans un tel contexte, la signature de « papiers » créé plus de suspicions que de mise en confiance, toutes les précautions nécessaires ont été prises pour informer sur la justification des entretiens, la manière dont ils seront conduits et leurs produits utilisés à l'amont par l'équipe du projet DeSIRA (préparation de la mission) et en ouverture des réunions et autres rencontres. Bien entendu, la confidentialité a été respectée à chaque niveau de l'intervention, en particulier aucune information liée à un interlocuteur cité nommément n'est présente dans les documents rédigés.

Les informations ont été synthétisées au niveau de chacun des sous-critères des questions d'évaluation en tenant compte de la spécificité/complémentarité des trois résultats, des acteurs/groupes rencontrés, des filières appuyées, etc. en considérant les convergences/divergences d'information et de leur fiabilité. Ces synthèses ont été itératives, considérant le caractère qualitatif de l'information collectée.

La mission proprement dite s'est étendue du **20 août 2025** (réunions de cadrage et de programmation) **au 16 septembre 2025 (restitution à chaud)** avec une phase en RDC du **24 août au 05 septembre 2025** qui a permis aux évaluateurs d'échanger avec l'équipe et les acteurs de mise en œuvre du projet. La durée de la phase de terrain (8 jours), les délais de déplacements et l'importance des parties prenantes à rencontrer ont imposé des temps de discussion réduits par groupe d'acteurs qui ont imposé d'aller à l'essentiel tout en respectant les exigences des canevas de discussion. Les résultats présentés dans le présent rapport doivent tenir compte de ces conditions.

L'évaluation a été conduite dans le respect des principes éthiques fondamentaux, en particulier la confidentialité des propos recueillis et la protection des personnes rencontrées. Les objectifs de l'évaluation ont été systématiquement présentés aux participants lors des entretiens individuels ou collectifs, qui ont été réalisés sur la base du consentement libre et éclairé. Les données collectées ne seront pas partagées à des tiers. Les échanges ont été menés dans un esprit d'écoute, de respect et de bienveillance.

La mission s'est déroulée dans d'excellentes conditions et dans le respect de la programmation initiale. Seulement deux acteurs initialement prévus n'ont pu être rencontrés (ULiège et MRAC). La restitution à chaud initialement prévue à Kinshasa s'est déroulée en visio-conférence.

### 3 Analyse et constats

#### 3.1 Analyse de la performance

Comme indiqué dans les TdR, l'équipe d'évaluation fournira une analyse concise des critères d'évaluation tels que définis par les lignes directrices du CAD de l'OCDE. L'analyse complète est présentée en annexe 2 du rapport dans la grille d'évaluation de la performance. L'évaluateur présente ci-dessous un résumé de l'analyse par critère en un maximum de 3 pages. Le score attribué est identifié par une lettre (A B D C) et par un code couleur (voir exemple sur le critère Pertinence). Enabel n'accepte pas l'ajout d'un + ou - à la suite du score (A+, B-, ...).

Score	Interprétation	Signification
A	Très bien	La situation est considérée comme très satisfaisante, largement supérieure à la moyenne et constitue potentiellement une référence en matière de bonnes pratiques. Les recommandations mettent l'accent sur la nécessité de capitaliser sur ces bonnes pratiques.
B	Bien	La situation est jugée satisfaisante, mais des améliorations sont possibles. Les recommandations sont utiles, mais ne sont pas vitales pour le fonctionnement.
C	Problématique	Certains problèmes doivent être traités, faute de quoi la performance globale de l'intervention risque d'être affectée négativement. Les améliorations nécessaires ne requièrent toutefois pas de révisions majeures de la stratégie de l'intervention.
D	Graves lacunes	Certaines carences sont si graves que si elles ne sont pas corrigées, elles risquent d'entraîner l'échec de l'intervention. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie d'intervention sont alors nécessaires.

PERTINENCE	A	B	C	D
<b>PERTINENCE : Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue.</b>				
Le projet DeSIRA Agro-Forêt propose des réponses adéquates et conséquentes aux attentes et besoins des groupes cibles (cf. QE1, QE2) et des bénéficiaires finaux (amélioration de la conduite des systèmes de production, amélioration des revenus et des conditions de sécurité alimentaire, meilleure gestion des ressources de la biodiversité, une meilleure insertion économique des jeunes et des femmes, renforcement de l'offre de service: accès aux semences, offre de formation, etc.), cela en tenant compte des déficits structurels des territoires d'intervention (enclavement, logistique, faible monétisation des ménages, faible efficacité des services publics et privé, fragilité de la structuration professionnelle, etc.). L'appui au développement d'une filière agro-industrielle en s'appuyant sur l'engagement d'un opérateur privé doit constituer un levier fort de "reconstruction" du tissu économique rural de la Province (cf. QE3 et QE5). Il est en adéquation avec les objectifs et les résultats des politiques nationales, sectorielles et territoriales de la RDC (Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté/DSCRIP2, Programme Présidentiel Accéléré de Lutte contre la Pauvreté et les Inégalités/PPALCPI, Plan National Stratégique de Développement/PNSD 2024-2028, Initiative Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts/REDD+, Corridor Vert Kivu Kinshasa, Plan de Développement du Sankuru), autant en rapport aux enjeux du développement économique et humain, que ceux du changement climatique et de la conservation de la biodiversité. Il s'inscrit dans la stratégie globale de l'Union européenne (Programme Indicatif Pluriannuel 2021-2027, Alliance pour le Développement Durable, Global Gateway, Initiative NaturAfrica, etc.) et d'Enabel (Programme de Coopération 2023-2027) en RDC, en contribuant à la gestion durable des aires protégées (Proximité du				

paysage de la Salonga)<sup>26</sup> et en intervenant sur la promotion d'une agriculture durable, en lien avec des institutions de recherche du Nord et du Sud<sup>27</sup>.

Mise en œuvre dans le cadre l'Initiative européenne, DeSIRA (Development Smart Innovation through Research in Agriculture) a pour objet de soutenir les dispositifs de « recherche action » et de déploiement de l'innovation pour contribuer à la transformation rapide des systèmes agricoles et alimentaires des pays partenaires tout en les rendant plus résilients aux effets du changement climatique<sup>28</sup>. Le « montage » du projet implique des institutions de recherche du Nord, (Université de Liège et Musée Royale d'Afrique Centrale en Belgique) et du Sud (ERAIFT, ISEA de Lodja et de Lomela, UNILO, INERA) avec pour mandat de renforcer les capacités des institutions locales pour mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent aux défis auxquels contribue l'initiative. L'intervention s'aligne sur la stratégie et le cycle d'implémentation (validation d'une note conceptuelle initiale rédigée par la DUE par le comité DeSIRA) établis par l'Union européenne dans le cadre de la facilité.

Les conditions de mise en œuvre de cette intervention dans la Province du Sankuru ont été particulièrement difficiles et complexes autant sous l'angle de l'application des procédures (difficultés à conduire les marchés de service et d'équipement, outils de contractualisation peu adaptés à l'intervention des partenaires locaux<sup>29</sup>, etc.), que de la mobilisation d'acteurs clés de l'intervention (Université de Liège, MRAC, ERAIFT<sup>30</sup>) qui ont induit soit l'arrêt, soit des retards dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'études et d'appuis. Ces aspects apparaissent insuffisamment documentés durant la phase de formulation (cf. sections efficacité et efficience). Sans modifier la structure du projet, cela a imposé des adaptations annuelles du cadre de résultats (en particulier la définition des indicateurs de résultats et de leurs cibles), tel que décrit dans le tableau 2.

COHÉRENCE	A	B	C	D
<b>COHÉRENCE : Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution.</b>				
Le contexte du Sankuru est marqué par une faible densité d'acteurs. Les relations institutionnelles sont conduites régulièrement avec les services du gouvernorat, les administrateurs des territoires de Lodja et de Lomela (par ailleurs membres du Comité Stratégique de Concertation et de Suivi/CSCS), les services techniques compétents (ITAPEL, CS/Environnement, SENASEM) qui disposent de moyens d'action limités, l'INERA (station de Mukumari et Direction Générale) avec laquelle un dialogue permanent constructif a pu être entretenu. Enabel est le seul intervenant dans les secteurs agricole et environnement à l'échelle de la Province. Toutefois, le Projet de Développement Local 145 Territoires (PDL-145T) mis en œuvre par le Gouvernement <sup>31</sup> prévoit un certain nombre d'activités dans le Sankuru				

<sup>26</sup> L'accroissement de la production agricole consécutif à l'évolution démographique et au développement des marchés des denrées alimentaires entraîne de fortes dynamiques de déforestation, y compris à proximité des paysages de l'Alliance pour le Développement Durable (ADD).

<sup>27</sup> Pour freiner ces dynamiques, l'approche repose sur la promotion de pratiques agricoles plus performantes, respectueuses de la biodiversité (agroécologie, agroforesterie), en apportant un intérêt fort sur la dimension marché (structuration et développement de chaînes de valeur), élément essentiel de création de valeur ajoutée, levier de développement de l'offre de services (accès aux facteurs, financement, conseil, etc.), de création d'emplois pour les jeunes et de production de revenus décent pour les ménages ruraux.

<sup>28</sup> L'initiative s'inspire des résultats de l'Accord de Paris et s'inscrit dans le cadre de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (GCCA) lancée en 2007 par l'UE.

<sup>29</sup> Les clauses accords opérationnels proposés aux ASBL locales n'autorisent pas le recrutement de personnel technique permanent

<sup>30</sup> Démission d'un doctorant et d'un post-doctorant ;

<sup>31</sup> Ce programme se concentre sur quatre composantes principales : l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services de base dans les zones rurales, la promotion du développement des économies locales, le renforcement des capacités de gestion du développement local et la mise en place d'un système de suivi géoréférencé pour évaluer en temps réel les progrès du programme. La mise en œuvre du PDL-145T est supervisée par trois Agences d'Exécution : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Bureau Central

(dont l'appui à l'INERA). Le lien avec ce projet n'est pas encore établi, mais est nécessaire à construire dans le cadre du projet DeSIRA+.

Dans le cadre du dispositif ADD, des liens d'échange, de partage d'expérience et de compétences sont entretenus avec l'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga (l'UGPNS) et ISCO SC<sup>32</sup> l'un de ses opérateurs, les projets Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo (FORETS) et NPC (Nouveaux Paysages du Congo) mis en œuvre par le Center International for Forestry Research (CIFOR). Des partages et des échanges ont également été entretenus avec les programmes du portefeuille Enabel en RDC (Projet Intégré de Réduction de la Déforestation et de la Dégradation des forêts/PIREDD Mongala, PIREDD Kaisai Lomani, Projet Korlom, etc.). De l'expertise confirmée a ainsi pu être mobilisée pour soutenir l'équipe de DeSIRA Agro-Forêt autant sur des aspects techniques (filière semence, etc.) que des aspects administratifs (passation de marchés, application de la réglementation du travail, etc.). Des échanges réguliers ont également été conduits avec d'autres programmes impliqués dans la facilité DeSIRA-LIFT. Ils avaient pour objectif de renforcer les capacités des projets, cela en participant à différentes rencontres en ligne où il s'est agi de partager les expériences pour améliorer les pratiques et les méthodes d'intervention.

Un Comité Stratégique de Concertation et de Suivi (CSCS) assure le pilotage (suivi de l'avancement, orientations et recommandations stratégiques, etc.), une gestion transparente et une bonne circulation de l'information. Il est garant de la cohérence interne des actions du projet, de leur alignement sur les stratégies nationales et de leur complémentarité avec les autres intervenants. Il se réunit annuellement, représentatif des parties prenantes du projet<sup>33</sup>.

EFFICACITÉ	A	B	C	D
<b>EFFICACITÉ : Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations.</b>				
Le cadre logique du projet a été révisé périodiquement en fonction de son avancement. L'analyse de l'efficacité du projet s'appuiera sur sa dernière version, validée par le CSCS de décembre 2024 (Tableau 2 : comparaison des indicateurs et des cibles du document d'action avec ceux du cadre logique validé en décembre 2024). Les cibles des indicateurs retenus dans le dernier document (principalement des indicateurs de réalisation) devraient être atteints voire dépassées dans l'ensemble à l'exception de celui qui mesure la quantité de latex produite et commercialisée.				
<b>Par rapport au résultat 1 :</b> un plan de relance indicatif de la filière hévéa a été défini sur la base de la collecte des attentes des communautés et de l'intérêt des autorités locales et des services techniques à y contribuer. Il a permis d'élaborer la trame du Memorandum of Understanding (MoU) qui devait être signé entre Enabel et la société TEXAF (qui ne l'a pas signé et s'est désengagée en 2024). Un certain nombre d'actions comprises dans ce plan ont pu être mise en œuvre : production de plants sélectionnés en lien avec l'INERA et des pépiniéristes villageois (249.000 plants <sup>34</sup> , mise en place d'un parc à bois de				

de Coordination (BCeCo) et la Cellule d'Exécution des Financements en faveur des États Fragiles (CFEF). Le financement du programme, évalué à 1.665 milliards de dollars américains, est principalement assuré par le Gouvernement congolais, avec une contribution partielle des allocations des Droits de Tirage Spéciaux du Fonds Monétaire International.

<sup>32</sup> ISCO SC est une organisation sans but lucratif, de droit italien, qui réalise des activités de développement communautaire dans les milieux ruraux. Ses domaines d'intervention principaux sont l'organisation paysanne, les infrastructures rurales et le renforcement de la filière agricole. Elle intervient en République Démocratique du Congo depuis l'année 2000..

<sup>33</sup> Les réunions annuelles réunissent les Administrateurs des Territoires de Lodja et de Lomela, les opérateurs locaux partenaires (ASBL Yema, Yema Kamba Kondé, CFLEDD), les instituts nationaux de formation et de recherche (ISEA, INERA), les partenaires internationaux de recherches (ERAIFT, MRAC, Université de Liège), l'opérateur privé (TEXAF) autour de la DUE et d'Enabel.

<sup>34</sup> Correspondant à environ 500 ha de plantations.

1,5 ha au niveau de la station), formation et équipement de saigneurs (530 saigneurs formés, 40 formateurs locaux et 20 maîtres formateurs, membres des organisations appuyées, principalement des jeunes femmes et hommes), structuration des planteurs (25 OAC formalisées et une coopérative la Société Coopérative des Producteurs Agricoles du Sankuru ou SCOOPAS). Les résultats prévus ont été atteints, hors l'indicateur relatif à la production de latex qui n'a pas démarré faute d'acheteur. L'intérêt de la structuration des planteurs (réalisée tardivement) est bien entendu liée à l'existence d'un marché. Dans l'éventualité où les signaux économiques du secteur hévéa s'avèrent positifs et un acheteur engagé est identifié. Il s'agira d'établir quels services ce réseau d'organisations rendra à ses membres, comment il fonctionnera (avec quels moyens), comment ces services seront partagés avec l'opérateur privé et d'élaborer un plan de renforcement de capacités (de la base à la structure faîtière de l'organisation) de manière que la SCOOPAS joue pleinement son rôle (cf. QE3 et QE5).

La réalisation de 11 études relatives aux systèmes agro-forestiers à base d'hévéa a été programmée<sup>35</sup>, six études ont été validées et cinq sont en cours d'achèvement. Ces études réalisées tardivement, peu partagées, n'ont pas permis d'éclairer les décisions au moment où cela était nécessaire. Elles constituent néanmoins des outils précieux pour DeSIRA+ (cf. QE3 et QE7). Vingt et une sessions de formation ont été organisées à la demande des universités locales et de l'INERA. Une plateforme WhatsApp a été créée pour poursuivre le coaching des apprenants. Parallèlement, cinq ateliers de réflexion ont été organisés relatifs à l'intégration des modules de formation sur l'hévéaculture dans les programmes d'enseignement des universités, ainsi que huit missions d'enseignement sur des sujets variés (foresterie, économie verte, microéconomie, utilisation de logiciels, etc.). Quatre sessions de formation ont été réalisées pour appuyer le processus de passage au Système Licence – Master – Doctorat (LMD) pour les trois universités du Sankuru. La valorisation des contenus des formations dispensés dans les cursus pédagogiques des universités locales devra être mesurée. L'implication des structures de recherche a essentiellement porté sur des travaux universitaires, des formations et a principalement reposé sur l'ERAIFT. Les volets recherche – Action et communication ont été "timidement" mis en œuvre au niveau des bénéficiaires (cf. QE14).

L'utilité de ces interventions reste intimement liée à l'implication d'un acheteur d'hévéa, qui n'a pas encore été formellement identifié<sup>36</sup>. Les perspectives de relance de la filière hévéa ont créé un engouement certain, en particulier au niveau des jeunes, il importe pour eux que "quelque chose se passe rapidement" (trouver rapidement un acheteur qui propose un prix acceptable) sous peine de perdre les investissements réalisés. En l'absence d'acheteur, les saigneurs ne travailleront pas<sup>37</sup> et les plants produits ne seront pas mis en terre. Notons que les études réalisées sur la formation du prix de l'hévéa (2023 et 2024) ont permis de déterminer un prix plancher (950 CDF/kg) et un prix rémunérateur (2148 CDF/kg) d'achat au planteur bord champ, ce qui correspond respectivement à 45% et 107% du prix FOB (750 \$/T, 2024). Ces seuils de prix interrogent l'intérêt d'un acheteur à intervenir dans la zone, considérant l'importance des coûts inhérents aux conditions logistiques de regroupement, d'enlèvement et de transport, ainsi qu'aux difficultés de communication dans la zone (cf. QE5).

**Par rapport à la mise en place du résultat 2**, qui dispose d'un budget limité, les principaux acquis s'appuient sur le développement d'un partenariat efficace avec l'INERA (bien qu'il ait été long à négocier) et le SENASEM. Le volet agroécologie qui devait être appuyé par l'Université de Liège n'a pas réellement été mis en œuvre. Des itinéraires techniques ont été proposés (associations, rotations, biopesticides,

<sup>35</sup> Ces études regroupent à la fois des travaux d'experts confirmés, des travaux de fin d'études et des thèses doctorales. Les thèmes gravitent autour de l'analyse de la chaîne de valeur hévéa (incluant l'analyse de la fiscalité, etc.), du contexte socio-anthropologique et foncier, de la place de l'hévéa dans les systèmes de production, l'analyse des caractéristiques floristiques des plantations, etc.)

<sup>36</sup> Un opérateur a été approché par l'ONG ISCO qui interviendra dans l'accompagnement du plan de relance hévéa. Les conditions d'un éventuel partenariat restent à formaliser.

<sup>37</sup> La technique de saignée est précise, en l'absence de pratique les bons gestes risquent de se perdre.

couverture végétale, etc.), mais les conditions de leur application n'ont pas été accompagnées comme le définissait l'accord spécifique de coopération signé avec l'Université de Liège au projet. Néanmoins l'introduction de semences améliorées en milieu paysan constitue une entrée pertinente pour que les producteurs évoluent vers des pratiques agricoles plus durables (freiner l'extension des pratiques itinérantes sur brûlis, en tenant compte que les engrains et les pesticides sont inconnus dans les deux territoires d'intervention). L'introduction de pratiques plus complexes nécessite une mise en confiance préalable, et autant que possible de tester les modèles proposés en milieu contrôlé avant de les diffuser en milieu paysan (cf. QE1 et QE4).

La station INERA de Mukumari a affecté 5,5 ha à la production de semences de base et R1 homologuées (maïs, riz, niébé, arachide et soja) et de boutures de manioc.), confiées auprès de 15 agri-multiplicateurs (R1 et R2) et diffusées en milieu paysan. Ainsi 46 tonnes de semences et 338 km<sup>38</sup> ont été distribuées auprès de 20 OAC qui regroupent 173 Organisations Paysannes (OP). 41 sites de démonstration ont été mis en place regroupant 2.579 producteurs, cela en s'appuyant sur une approche de formation en cascade. Les pratiques diffusées à partir de ce matériel végétal amélioré concernaient principalement, le semis en ligne, les écartements et certaines associations. Ces activités ayant été mises en œuvre tardivement, les données sur l'adoption et la diffusion secondaire ne sont pas aujourd'hui disponibles. Douze sites de démonstration étaient dédiés à la diffusion de pratiques agro-forestières, en particulier avec l'introduction de variétés améliorées de palmier à huile et l'introduction du cacaoyer et d'agrumes. Une intervention dans le domaine de la pisciculture a été mise en place tardivement avec l'installation de deux éclosseries. En l'absence de dispositif d'appui/conseil public et privé dans la Province, le processus de diffusion et d'appropriation des innovations proposées est fortement entravé. Les ASBL CDKN et Yéma Yéma engagées dans ces activités jouaient davantage un rôle de suivi, qu'un rôle d'accompagnement. Ce rôle d'accompagnateur était davantage confié aux bénéficiaires des formations techniques désignés par leurs pairs au sein des organisations, ainsi qu'aux agents des ITAPEL. Dans les faits, le système de formation en cascade a peu fonctionné, certain bénéficiaires des formations étaient davantage intéressé par les per diem versés que par leurs responsabilités vis-à-vis de leurs communautés. L'approche CEP mieux adaptée dans un processus de diffusion et d'adoption d'itinéraires techniques améliorée a été explorée auprès du projet FORETS de Yangambi, mais n'a pu être mise en place pour des raisons d'insuffisance budgétaire.

La station de l'INERA de Mukumari « moribonde » au démarrage du projet, bénéficie à ce jour d'un appui significatif de sa Direction Générale (renforcement des effectifs, équipement et matériel végétal), en particulier pour renforcer ses capacités de production semencière. Un échantillon de 21 variétés de riz pluvial et immergé a été fourni pour tester leur adaptabilité et produire de la semence. Elle devrait bénéficier d'un appui du projet PDL-145T (non confirmé).

**Dans le cadre du résultat 3**, une première expérience de création officielle de Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL) a été conduite et menée à terme dans un délai assez court. Ce processus est à la fois le résultat d'une forte adhésion des communautés locales, de l'engagement des autorités politico-administratives et techniques de la Province, mais surtout à la qualité de l'accompagnement (animation, plaidoyer, communication) de l'ONG d'appui le CFLEDD. Le processus d'information et de sensibilisation sur la protection de la biodiversité qui a mobilisé 1.413 personnes (dont 633 femmes) a permis à trois communautés représentant 20 villages d'obtenir deux Consentements Libres Informés Préalables (CLIP), étape initiale du processus de mise en place des CFCL. Différentes étapes conduites avec les communautés ont abouti à l'élaboration de deux Plans Simplifiés de Gestion (délimitation, cartographie, inventaire, zonage, etc.) et à la mise en place de deux structures de gestion. Le processus

<sup>38</sup> Kilomètre linéaire.

administratif de reconnaissance, accompagné par le CFLEDD et les circonscriptions de l'environnement a été conclu par la signature de deux arrêtés de création de deux CFCL au bénéfice des communautés villageoises de Ngombe et de Djete Pombo/Fuluakema en date du 14/04/2025. Aujourd'hui, 8.935 ha sont officiellement sous gestion communautaire. Le renforcement des deux structures de gestion et la mise en place des outils de mise en œuvre des Plans Simplifiés de Gestion (PSG) sont en cours. Cette intervention suscité un intérêt très fort au niveau de la Province (67 Communautés ont déposé une demande d'accompagnement à ce jour), mais également au niveau national (cf. QE9).

Un effort important a été consenti au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de recherche, des ASBL, des services techniques et des ETD. Outre les sessions de formation, cet appui s'est concrétisé par la mise en place de trois bibliothèques numériques (au bénéfice de l'UNILOD, l'ISEA Lodja et l'ISEA Lomani), l'installation de kits internet (au bénéfice de l'UNILOD, de l'ISEA Lodja et de l'INERA) associés à l'installation de kits solaires (au bénéfice de l'ISEA Lomela et de l'INERA), et à l'acquisition d'équipements bureautique (cf. QE20). Les trois ASBL ont bénéficié d'un ensemble comprenant kits internet et solaire et équipement bureautique complet. Huit motos ont été mises à la disposition des services techniques et des administrateurs de territoire.

Le cadre logique définitif présente un ensemble d'indicateurs et de résultats contextualisés aux réalités de la zone, qui dans l'ensemble ont été atteints. Ces résultats permettent de s'assurer que le projet a exécuté ce qui était attendu de lui en tenant compte des conditions particulières de sa mise en œuvre. Néanmoins, les indicateurs choisis ne permettent pas à ce stade de mesurer les changements obtenus au niveau des communautés et des partenaires après trois années effectives d'intervention. Les choix stratégiques du résultat 1 n'ont été confirmés ni par un plan d'affaire à moyen et long terme présenté par l'opérateur privé, ni par son engagement formel. Cela a impacté la mise en œuvre des résultats 2 et 3, qui auraient pu être améliorés avec certaines réallocations budgétaires. Cette dernière option évoquée par la mission ROM n'a pas été retenue par le CSCS. En dépit d'allocations budgétaires et de temps limités, les actions au niveau des résultats 2 et 3 ont donné des résultats encourageants, mais perçus avec une certaine frustration par les bénéficiaires et les opérateurs d'appui : « le projet commence quand il se termine »<sup>39</sup>.

EFFICIENCE	A	B	C	D
<b>EFFICIENCE : Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps.</b>				
Le budget alloué au projet est de 4,15 millions d'euros, inférieur au budget estimé dans la note conceptuelle (5 millions d'euros). 61% des ressources du projet ont été alloués à la réalisation des trois résultats du projet (31% pour le résultat 1, 21% pour le résultat 3, et 9% pour le résultat 2), et 39% au dispositif d'intervention (33% aux moyens généraux et 6% aux frais indirects). La répartition du budget s'accorde aux enjeux de développement de la filière hévéa ainsi qu'aux réalités de sa zone d'intervention (première intervention d'Enabel dans une province fortement enclavée). Les ressources allouées au résultat 2, en particulier, sont apparues insuffisantes pour rejoindre les ambitions initiales <sup>40</sup> . Au 30/06/2025, 83% des ressources du projet étaient engagées, ce taux devrait s'approcher de 100% à la fin				

<sup>39</sup> Ces bénéficiaires se réfèrent aux résultats visibles obtenus qui sont la traduction d'un processus d'innovation assez long, en particulier quand il s'agit de production semencière

<sup>40</sup> La mise en place les Champs École Paysans (CEP) indispensables à la diffusion et à l'appropriation des innovations proposées n'a pas été possibles compte-tenu du budget alloué au résultats (cf. QE4).

du mois de septembre de l'année. En effet, à six mois de la clôture du projet, l'exécution budgétaire apparaît satisfaisante, en dépit des difficultés à respecter la programmation.

Enabel a conduit le programme dans une province qu'elle ne connaissait pas, présentant des particularités très contraignantes (enclavement, accessibilité, absence de réseau téléphonique, faiblesse des services de l'Etat, tissu organisationnel inexistant, etc.). Dans un tel contexte, la mise en œuvre de ses propres procédures est apparue particulièrement difficile, en particulier la réalisation des marchés de services, d'infrastructures et de fournitures (marchés infructueux, délais de réalisation, capacités des fournisseurs, etc.). Les calendriers d'exécution programmés ont été difficiles à tenir, compte tenu : (i) des délais de mise en place de l'équipe de projet dans des conditions satisfaisantes (réhabilitation et construction de locaux pour assurer le fonctionnement et l'hébergement de l'équipe, installation des équipements électriques et de connectivité, etc.); (ii) de l'absence de prestataires de services fiables sur place (référence de marchés infructueux à relancer, difficultés des prestataires à honorer leurs contrats, etc.)<sup>41</sup>, (iii) des coûts élevés, des conditions d'acheminement des équipements (véhicules, installations solaires, matériaux de construction, etc.) et des fournitures (inaccessibilité par voie terrestre, un vol hebdomadaire quand les conditions météorologiques le permettent, délais d'acheminement par voie fluviale élevés, etc.)<sup>42</sup>. La conciliation de procédures exigeantes et des calendriers cultureaux a constitué un réel défi (les approvisionnements en semences ont connu des retards récurrents).

Les accords spécifiques de coopération (ULiège, MRAC), les accords opérationnels (ASBL, INERA, Universités locales) et la convention de subsides (ERAIFT) ont pu être signés entre le quatrième trimestre de l'année 2022 et le premier trimestre de l'année 2023, conformément aux prévisions. L'exécution de ces différents contrats a néanmoins subi un certain nombre de retards liés : (i) aux procédures de sélection des étudiants de master (travaux de fin d'études), des deux doctorants et du post doctorant, ainsi que de démissions de certains d'entre eux (post-doctorant, doctorant), (ii) aux délais de mobilisation des différentes tranches de financement, (iii) aux difficultés à programmer et à réaliser les missions de terrain compte tenu des conditions logistiques, météorologiques et sécuritaires (Kasai Airlines, la seule compagnie qui dessert la province du Sankuru est inscrite sur liste noire) d'accès aux territoires de Lomela et de Lodja<sup>43</sup>, (iv) à l'instabilité institutionnelle et aux conditions de travail des services techniques (la plupart des agents dans le Sankuru ne sont pas mécanisés) ont fortement réduit leur implication attendue dans le mise en œuvre de l'intervention.

Le principal point critique pour le projet a été le renoncement de la société TEXAF à s'engager formellement et financièrement dans la mise en œuvre du projet, à la suite d'une décision de son conseil d'administration<sup>44</sup>.

Le cadre logique initial, tel que défini dans le document technique du projet, incomplet, devait être consolidé avec l'appui des entités de recherche partenaires (ERAIFT, Université de Liège, MRAC),

<sup>41</sup> Un certain nombre de prestataires de service rompus à ces exercices de marchés publics, ne se sont pas positionnés sur les appels d'offre, conscients des énormes difficultés d'accès au Sankuru.

<sup>42</sup> Un certain nombre de prestataires de service rompus à ces exercices de marchés publics, ne se sont pas positionnés sur les appels d'offre, conscients des énormes difficultés d'accès au Sankuru.

<sup>43</sup> Certains experts des institutions du Nord ont renoncé à renouveler leurs déplacements à la suite d'une première mission de terrain. Par exemple l'équipes de l'Université de Liège n'a effectué qu'une seule mission de terrain. L'impossibilité pour la mission de pouvoir échanger avec l'Université de Liège et la MRAC ne permettent pas de comprendre comment les questions de sécurité ont été abordées préalablement à leur engagement formel à s'impliquer dans le montage du projet.

<sup>44</sup> Le Memorandum of Understanding (MoU) qui liait le projet à l'opérateur privé TEXAF pour développer la filière hévéa qui aurait dû être signé dès le démarrage de la convention, n'a en fait jamais abouti, ce qui traduit une relation de confiance initiale difficile à installer, bien que nécessaire (cf. QE5). Les termes techniques, économiques et institutionnels de la relance du secteur hévéa dans le Sankuru ont été insuffisamment appréhendés durant la phase initiale, puis tardivement approfondis pour inciter l'opérateur à prendre le risque d'investir. Les difficultés à s'accorder sur le prix plancher au producteur ont été un élément déclencheur de l'abandon de TEXAF (Cf. QE5). L'ensemble de ces difficultés se sont traduites dans l'exercice de traduction du cadre de résultats destiné à guider le pilotage de l'action dont la trame initiale a été sensiblement modifiée (les cibles des indicateurs initiaux seules devaient être précisées avec l'appui des partenaires de recherche).

conformément aux termes des accords signés. Cet appui n'a été que très partiellement apporté. Les indicateurs de résultats initialement prévus ne permettaient pas de mesurer les progrès accomplis chaque année dans le cadre du projet, compte tenu des retards enregistrés. C'est pourquoi le CSCS a procédé à une révision annuelle du cadre de suivi-évaluation, en tenant compte des adaptations apportées annuellement au schéma de la théorie du changement de l'intervention. Pour finir, il a décidé de ne garder des indicateurs d'impact que pour certains outcome. A titre illustratif, il n'est pas possible de mesurer les indicateurs liés à l'adoption des pratiques agroécologiques ou d'adoption de nouvelles techniques de saignée, ou d'amélioration de revenu des ménages chaque année, dans la mesure où ces activités qui ont bénéficié de formations n'ont pas été mises en pratique.

Le schéma d'intervention initial est apparu lourd (trois institutions de recherche internationale), difficile à coordonner et à planifier. La conduite du projet a principalement reposé sur une ère, engagée, mise en œuvre par Enabel. Elle a pu s'appuyer sur les opérateurs locaux (ASBL CDKN, Yéma, Yéma et CFLEDD, INERA), qui en dépit des limites posées par les clauses contractuelles des accords opérationnels, ont pu produire des résultats intéressants pour le résultat 2 (relance de la filière semences) et le résultat 3 (deux CFCL reconnues, deux structures de gestion opérationnelles). Cette équipe est néanmoins apparue sous-dimensionnée considérant les « démissions partielles ou définitives » de certains partenaires et la faible flexibilité financière des accords opérationnels<sup>45</sup>.

Les principaux constats que l'on peut établir, en tenant compte des difficultés d'assurer une bonne coordination au sein du projet, des retards consécutifs dans la mise en œuvre des actions planifiées, sont qu'il n'a pas été possible d'établir des modèles économiques « viables » pour les filières hévéa et semences, que le processus de diffusion d'itinéraires « agroécologiques » n'a pu être développé en l'absence d'un dispositif de conseil/vulgarisation indispensable à la diffusion et à l'adoption d'innovations, et que l'accompagnement des structures de gestion des CFCL reste insuffisant pour la mise en œuvre et la gestion optimale des PGS.

L'équipe de mise en œuvre initialement constituée, réunissait toute l'expertise nécessaire pour produire et appliquer des connaissances. L'arrivée d'un contrôleur financier en juin 2023 (initialement non prévue), tenant compte des difficultés initiales a pu sensiblement fluidifier la gestion financière du projet.

Cette équipe a fait preuve d'une forte capacité d'adaptation pour faire évoluer positivement les produits du projet en dépit des difficultés rencontrées. Les procédures d'Enabel s'avèrent peu adaptées aux réalités de zones aussi difficiles que celles du Sankuru.

DURABILITÉ	A	B	C	D
DURABILITE : Mesure dans laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.  Les retards dans la mise en œuvre du programme interrogent la durabilité de ses résultats, cela en tenant compte de la spécificité de la Province, en particulier en raison de la faible capacité d'intervention des services techniques, de dynamiques de filières fragiles qui fonctionnent de manière informelle, des capacités de service des OAC et de la SCOOPAS qui sont à construire pour assurer leur crédibilité auprès de leurs membres. De même, l'importance accordée à la relance du secteur hévéa est à questionner, compte tenu de l'absence actuelle d'acheteurs et des difficultés à établir des modèles économiques viables.				

<sup>45</sup> Les accords opérationnels ne permettent pas aux ABSI de recruter du personnel pour accompagner la mise en œuvre des interventions.

Néanmoins ces interrogations ne doivent pas occulter les résultats d'un certain nombre d'interventions marquantes, qui ouvrent des pistes de changement intéressantes pour les ménages et l'économie locale de la Province :

- Le développement d'une filière semence, articulé autour de l'INERA, du SENASEM et des agri-multiplicateurs. Les compétences sont assises et progressivement renforcées, en particulier grâce aux investissements humains et matériels de la Direction Générale de l'INERA pour développer la station de Mukumari (avec l'appui du projet PDL-145T). Néanmoins, la durabilité de cette filière semence, stratégique pour le développement du secteur agricole repose sur la capacité des ménages à exprimer le besoin en semences de qualité et à s'organiser pour les acheter au prix réel. Cela suppose de développer simultanément un système de vulgarisation performant et à accompagner le renforcement des OAC à mettre en place des mécanismes pour approvisionner leurs membres. Dans l'immédiat, le maintien de l'organisation mise en place dépend de l'existence de programmes qui achètent de la semence pour subventionner des producteurs dans et à l'extérieur de la Province. Il existe peu de modèles économiques semenciers viables, hors de filières de produits agricoles structurées. Ce secteur est très sensible aux subventions publiques ;
- Les deux CFCL mises en place reposent sur des outils appropriés, des organisations villageoises engagées, l'accompagnement d'une organisation de proximité locale investie (CFLEDD) qui a soutenu le processus technique et de plaidoyer avec des moyens limités, de l'engagement des services de l'environnement et de l'administration territoriale. Beaucoup de demandes ont été enregistrées à ce jour, qui révèlent un intérêt fort de poursuivre l'expérience, cela malgré une communication réduite ;
- Des compétences ont été formées dans le cadre de la filière hévéa de manière à pouvoir soutenir la replantation (INERA, pépiniéristes) et surtout l'exploitation des plantations existantes dans un cadre organisé (mise en place d'OAC/Coopérative, maîtres formateurs, formateurs et saigneurs, etc.). Ce dispositif a impliqué majoritairement des jeunes femmes et hommes, ce qui est un gage d'intérêt, mais également d'avenir. L'entretien de cette dynamique repose sur l'identification rapide d'un acheteur (à un prix décent). En l'absence d'un tel opérateur, la situation de la filière dans la Province peut devenir critique ;
- Les organisations d'appui locales mobilisées (ASBL Yéma Yéma, CDKN, CFLEDD) ont acquis des compétences nouvelles qu'elles pourront développer dans le futur. Elles sont intervenues sur la période avec des moyens limités, ce qui témoigne de leur engagement pour le développement de la Province. Les investissements dont elles ont bénéficié (kit solaire et internet, bureautique, etc.) leur permettent d'avoir accès à un ensemble de partenaires et d'informations susceptibles de renforcer leurs capacités d'action ;
- Les Universités locales ont bénéficié de sessions de renforcement de capacités, dans le domaine de l'hévéa, de l'agroécologie/agroforesterie et de la foresterie (en complément de formations transversales). Cela ouvre un potentiel élevé de ruissellement de compétences à l'échelle de la Province, en tenant compte d'une utilisation variable des outils et des savoirs transmis, selon les institutions et les formateurs ciblés ;
- Le projet a impliqué tout au long de sa présence les autorités locales (Administrateurs de Territoire, Chefs de secteur, chefs de groupement, etc.) et les services techniques compétents dans leurs rôles. En dépit des difficultés rencontrées par ces acteurs, cette démarche a contribué à renforcer leurs liens fonctionnels et à trouver des solutions idoines pour limiter les difficultés rencontrées pour développer le secteur agricole. L'intervention du projet a permis en particulier de réduire drastiquement les « barrières fiscales », ce qui est une contribution significative à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

L'enclavement et l'accès difficile dans la zone constituent des contraintes centrales et fortes à l'attraction d'opérateurs privés, d'expertise technique et scientifique, et plus généralement de développement des chaînes de valeur. Il convient de bien lire la prolongation des résultats du projet par rapport à la spécificité de ce contexte.

IMPACT	A	B	C	D
<b>IMPACT</b> : Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non.				
En apportant des réponses aux difficultés rencontrées au niveau des exploitations agricoles, en particulier en matière d'accès à du matériel végétal amélioré et de maîtrise des bonnes pratiques pour le valoriser (semis en ligne, écartements, associations, etc.), le projet contribue à l'amélioration des revenus et à la sécurisation du grenier des ménages. Le système mis en place autour de champs communautaires permet une large diffusion de ce matériel végétal, et leur valorisation sur une période suffisamment longue (4 à 5 ans) sous condition d'une bonne conduite des parcelles (respect des itinéraires, isolement, etc.) et de bien maîtriser les techniques de sélection massale (ce qui devrait être le cas). Le respect de telles bonnes pratiques souffre de l'absence d'un système d'appui/conseil de proximité, ce qui limite les effets de ruissellement pouvant être attendus. Néanmoins, les producteurs ont été mis en contact avec ces innovations intéressantes, ce qui devrait provoquer un besoin de s'organiser pour mettre en place un système d'approvisionnement en semences, sous condition qu'un appui soit apporté à cette structuration. Les opportunités de structuration de la filière reposent à la fois sur l'engagement de la Direction Générale de l'INERA à développer la vocation semencière de la station de Mukumari et l'existence d'un réseau d'agri-multiplicateurs confirmés, appuyés par le SENASEM en situation de jouer son rôle. Le SENASEM a pu intervenir grâce à l'appui du projet (équipement logistique, fonctionnement du laboratoire, frais de mission, etc.). Cette structure qui ne dispose pas de budget et la majorité de ses agents (dont le directeur provincial) ne sont pas mécanisés, n'est pas en capacité de fonctionner hors l'appui de projet. L'hypothèse de l'affectation de ressources budgétaires n'apparaît pas réaliste à ce stade. Mais les paysans recherchent des semences de qualité reconnue, pas nécessairement des semences certifiées. Cela permet d'envisager qu'un modèle économique qui souffre de la capacité des producteurs et des agri-multiplicateurs, par le biais de leurs organisations, à se substituer aux projets pour accéder aux semences au prix coutant peut évoluer grâce à l'initiative et la responsabilité (garantir la qualité de la semence) des acteurs non étatiques.				
La gestion de forêts par les communautés constitue une évolution majeure, cela grâce à l'implication significative des services techniques et de l'administration provinciale. L'augmentation significative de demandes de communautés pour être éligibles à la gestion de CFCL, traduit des changements majeurs par rapport à la perception de la forêt et leur engagement dans sa gestion durable. Il importe que cet « essai » qui est perçu comme un succès soit étendu au niveau de la Province, voire du pays. Le relais des instances nationales de la CFLEDD, dont la représentation provinciale a été le chef d'orchestre de ce processus, peut constituer un levier puissant de mise à l'échelle de cette approche.				
Les universités de la Province ont été dotées d'outils, de compétences et d'équipements pour développer le potentiel technique et scientifique au niveau de la Province. A ce stade, nous avons peu de visibilité sur le réinvestissement des appuis au niveau des référentiels de formation, néanmoins, ce type de démarche reste à renforcer pour s'assurer que les cadres formés sur place exercent leurs activités professionnelles dans la Province, qui souffre d'un important déficit en ressources humaines.				

L'ambition de relance de la filière hévéa n'a pas donné de résultats à ce stade, en raison de l'absence d'acheteurs. Les actions menées à ce stade ont créé un fort engouement pour les jeunes, qui espèrent une activité correctement rémunérée qui pourrait être assimilée à un salaire régulier (la saignée s'effectue quotidiennement tous les mois de l'année). Le blocage actuel (impossibilité de mobiliser un opérateur privé), s'il se prolonge risque d'amplifier leur sentiment de déception et d'inciter celui de rejet par rapport aux interventions futures. Cela fait près d'un an que les formations de saigneurs ont été achevées, l'absence de pratique présente le risque d'oublier des gestes techniques précis nécessaires à la durabilité des plantations.

## 3.2 Analyse approfondie

Cette section s'accorde à l'analyse des objectifs et questions posées pour l'évaluation du projet DeSIRA Agro-Forêt, tels que formulés dans le TdR. Les questions liées à l'objectif 1 de ladite évaluation ont pour objet l'apprentissage pour toutes les parties prenantes, celles liées à l'objectif 2 concernent la redevabilité de l'intervention envers le bailleur et les partenaires locaux, dont l'analyse des domaines transversaux de gouvernance, d'environnement, de genre et liées à la paix.

### 3.2.1 Questions liées à l'objectif 1 : apprentissage au profit des parties prenantes

#### 3.2.1.1 Q1. Dans quelle mesure les processus d'identification et de construction de ces modèles agroécologiques ont-ils impliqué les acteurs locaux concernés par l'implémentation de la filière

**Q1.1 : Quels acteurs ont été impliqués ? A quel moment ? Comment ? Leur contribution a-t-elle été effective (Pertinence, durabilité)**

Le budget accordé à la mise en œuvre du volet agroécologie<sup>46</sup> du projet DeSIRA Agro-Forêt (Résultat 2) est largement inférieur à celui des deux autres volets. L'identification des activités devant être développées sur cet axe a reposé sur des exercices simultanés de diagnostic participatif (visite de terrain, entretien avec les responsables d'organisations de producteurs) et de renforcement des capacités des institutions partenaires (ITAPEL, SENASEM, INERA, ISEA, ASBL YEMA-YEMA, ABSL CDKN) ainsi que des techniciens du projet. Sur la base d'un diagnostic des pratiques actuelles, différentes possibilités d'adaptation ont été proposées : association et rotation de cultures, production et utilisation de biopesticides, cultures en couloir ou intercalaires, couvert végétal, gestion de la fertilité, etc.<sup>47</sup>. Dans ce volet, il a été entendu que la transition d'une agriculture itinérante sur brûlis vers une agriculture sédentaire sous-tendait le développement des pratiques agroécologiques et que les préoccupations centrales reposaient sur la gestion durable de la fertilité du sol et de régulation des ravageurs et des maladies.

Ces préoccupations « génériques » devaient bien entendu être précisées et contextualisées aux contextes pédoclimatiques, systèmes de production actuels, stratégies alimentaires et économiques des ménages, ce qui impliquait de s'engager dans un processus de diagnostic approfondi, d'identification de pratiques adaptées (ou adaptables), puis de leur diffusion progressive en s'appuyant sur les dispositifs de recherche et de conseil/vulgarisation existants. Cela signifiait reconstruire de tels dispositifs.

<sup>46</sup> La coalition agroécologie la définit comme une solution intégrée et dynamique qui permet de répondre aux défis (environnemental, social, et économique) auxquels fait face l'agriculture actuelle pour nourrir une population sans cesse en croissance, et cela tout en conservant les ressources naturelles et en participant à l'atténuation globale des effets du changement climatique. Pour se faire, les principes agroécologiques (qui est en somme une agriculture transformative) intègrent les connaissances du milieu et de la communauté, afin de proposer des systèmes/pratiques adaptés afin de maintenir et soutenir l'existant sans le détruire ».

<sup>47</sup> Bassolé Karelle (2022). Mission d'appui opérationnel et Technique au développement de modèles agroforestiers et agroécologiques. Rapport de mission 07/10/2022.

Université de Liège (2023). Barbara Haurez, Ludivine Lassois, Baudouin Michel (2023). Accompagnement scientifique en agroéconomie, agroécologie et foresterie tropicale, dans le cadre de l'Accord Spécifique de Coopération Enabel-Ulège. Rapport de mission 29 janvier – 8 février 2023

Le projet n'en avait ni les moyens, ni le temps<sup>48</sup>. Le projet a dû renoncer à l'approche CEP, un outil majeur d'apprentissage (également pour les techniciens et chercheurs) et de diffusion, un moment envisagé (en s'appuyant sur l'ISEA), pour des raisons budgétaires.

Néanmoins les échanges avec les membres des organisations de producteurs ont permis de mettre en évidence leurs besoins prioritaires.

L'accès à des semences améliorées et au matériel agricole est apparu comme un facteur clé à la stabilisation des rendements, en lien avec la baisse de la fertilité des sols (réflexion sur les associations ou rotations bénéfiques). « L'entrée » semence apparaît opportune dans la mesure où elle permet d'obtenir des résultats rapides et de créer un climat de confiance qui permet d'amorcer une démarche dialoguée de changement. L'implication des acteurs de la recherche avait pour intérêt de pouvoir lier l'observation approfondie des systèmes en place à l'action, cela afin de proposer des itinéraires améliorés qui reposent sur la valorisation des pratiques actuelles tout en rejoignant les objectifs de sédentarisation et socio-économiques des ménages.

Un état des lieux de la filière semencière dans le Sankuru a été réalisé (A. Frangioe, mars 2023). Sur la base du potentiel (Station INERA, SENASEM équipé, existence d'agri-multiplicateurs), une stratégie semencière a pu être élaborée et mise en œuvre, qui s'appuie sur le renforcement des capacités des dispositifs INERA, SENASEM et réseau d'agri-multiplicateurs et l'introduction de semences (pré-base, base) de variétés améliorées et adaptées destinées à être multipliées en station, puis diffusées aux agri-multiplicateurs (Base, R1). Six variétés adaptées au contexte et aux besoins de producteurs ont ainsi été multipliées et diffusées auprès de plus de 3.000 producteurs, sous le contrôle du SENASEM. Des itinéraires simples de mise en place de ces semences ont été proposés aux producteurs pour en améliorer les performances (écartement, semis en ligne, associations, etc.).

Les acteurs de mise en place du volet ont été à l'écoute des producteurs. L'engagement de l'INERA, du SENASEM et des agri-multiplicateurs à soutenir le développement de cette filière est contraint par l'absence de systèmes de vulgarisation au niveau de la Province et la fragilité actuelle des organisations de producteurs peu préparées à organiser un système d'approvisionnement efficace de leurs membres en matériel végétal amélioré.

### 3.2.1.2 Q2. Dans quelle mesure les connaissances existantes en matière de gestion et d'exploitation durable (à l'échelle du Sankuru et au-delà) ont été prises en compte et ont contribué à enrichir le caractère innovant des initiatives menées dans le cadre du projet ?

**Q2.1 : Quelles sources locales ont été mobilisées ? Quel lien a été établi entre les innovations proposées (Pertinence, efficacité) ?**

La mobilisation des institutions de recherche internationales et nationales identifiées a été assez limitée au regard des ambitions initiales. Les missions d'appui à l'équipe de projet et à ses partenaires, ont été complétées par des missions de formation (ERAIFT, MRAC) auprès des institutions universitaires, de recherche (INERA) et les services de l'Etat. La restitution locale des résultats des différents travaux d'études confiés à l'ERAIFT reste à réaliser.

L'équipe a cherché à valoriser les expériences et les pratiques d'autres projets du portefeuille Enabel ou d'autres projets (FORETS, etc.). Les changements permis dans le secteur semence, sur la base des connaissances acquises dans le Kassaï, constituent un réel succès.

<sup>48</sup> Les premières missions d'appui sur ce volet ont été mises en œuvre en octobre 2022 (K. Bassolé) et janvier 2023 (Université de Liège).

Le volet agroécologie reste à développer en s'appuyant sur la dynamique stimulée par l'introduction de semences améliorées et par les enseignements diagnostics socio-économiques réalisés.

Les pratiques agro-forestières et agroécologiques à proposer, en tenant compte des référentiels existants et adaptés au contexte congolais, devront être introduites progressivement avec des producteurs volontaires et suivies afin de cerner les limites de leur adoption, avant d'être diffusées. Cela suppose d'installer un réel dispositif de recherche action, peu visible dans cette intervention.

Les appuis du MRAC au secteur forestier, bien que limités, ont été d'un réel intérêt pour affiner la méthodologie et les outils de mise en œuvre des deux CFCL opérationnels.

La relance du secteur hévéa aurait gagné à pouvoir s'appuyer sur la mobilisation de professionnels du secteur qui travaillent en paysannat, en particulier en Afrique de l'Ouest. Des organisations de planteurs d'hévéa fortes qui pourraient partager leurs expériences existent au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigéria en particulier. Cela permettrait d'avoir une visibilité claire sur le chemin à parcourir dans le Sankuru pour que la coopérative mise en place récemment puisse un jour être réellement opérationnelle. TEXAF au même titre que CDB sont en fait des collecteurs de produits qui se sont exercés à l'organisation logistique du ramassage des cuts dans le contexte du Sankuru. Ils ont rapidement évalué les contraintes structurelles propres à la zone qui ont remis en question ce modèle économique de collecte. La difficulté centrale repose sur l'absence d'un réel diagnostic agronomique sur la situation et le statut des plantations (cf. 3.2.1.3).

On ne connaît pas la quantité de latex qu'il est raisonnablement possible de produire, ni si la saignée des arbres se justifie, tant sur le plan économique qu'écologique. Enfin, les études filières réalisées aboutissent sur des divergences fortes, tant sur la structure des coûts, la fixation du prix, les pratiques et les coûts de replantation. Cela n'aide pas la décision et ne sécurise pas la mise en œuvre du projet DeSIRA+.

### 3.2.1.3 Q3. Dans quelle mesure la filière choisie (hévéa) s'avère-t-elle appropriée au contexte de l'intervention et à l'activation des chaînes de valeur productives attendues

**Q3.1 : Quels éléments de contexte (agroéconomique, socio-économique, logistique) soutiennent ou freinent la pertinence de l'hévéa (pertinence) ?**

Il est à noter que cette section est complémentaire de la section 3.2.1.5

La localisation, la superficie et la diversité du cortège floristique de l'hévéa dans les plantations du Sankuru sont globalement peu documentées. Dans le cadre d'un travail de fin d'études, il a été possible par télédétection d'établir que dans les deux territoires de Lodja et de Lomela, la superficie des plantations serait de 3916 ha d'hévéas (précision globale 87,30%). Ces plantations présentent des richesses et des diversités spécifiques variables et différentes<sup>49</sup>. L'étude réalisée sur un échantillon réduit conclut que les densités de l'hévéa observées varient en moyenne de 396 pieds d'hévéa à l'hectare pour les plantations étatiques à 701,2 pieds d'hévéa à l'hectare dans les plantations paysannes. Ces densités sont de loin différentes des densités de plantation qui étaient généralement de 450 arbres/hectare (écartements 3,33×6,66 m), ce qui traduit une diversité floristique élevée<sup>50</sup>. L'étude en revanche réfute l'hypothèse que les plantations d'hévéas du Sankuru auraient une diversité floristique similaire à celle des forêts naturelles.

<sup>49</sup> Sur les 10 ha échantillonés, 105 espèces réparties en 33 familles botaniques avec les *Fabaceae*, *Meliaceae*, *Euphorbiaceae*, *Olacaceae*, *Clusiaceae* et les *Moraceae* comme les plus importantes.

<sup>50</sup> Cartographie et caractérisation floristique des anciennes plantations d'*Hévéa brasiliensis* (Wild ex A. Juss.) Müll. Arg. dans la Province du Sankuru, en République Démocratique du Congo par NDUWAYO Etienne.

Si *l'hévéa brasiliensis* représente l'espèce dominante en plantation paysanne (84,17%) et étatique (61,2%), il importe de noter que sur un plan agronomique ces arbres principalement issus de graines de clones greffés sont métissés et reconnus par les professionnels pour avoir une productivité faible, à l'inverse des arbres âgés qui n'ont jamais été exploités<sup>51</sup>. L'exploitation des hévéas « spontanés » ou métissés revêt donc un intérêt faible autant pour le saigneur que pour l'acheteur. L'autre interrogation repose sur l'évolution possible du statut de ces formations (forêt ou plantation) selon leur degré de diversité floristique, cela dans le contexte du règlement (UE) 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union européenne (UE) et à l'exportation à partir de l'UE de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, dont l'application a été différée récemment. Néanmoins, l'analyse « juridique » du statut et de l'exploitabilité de ces formations ligneuses doit être établie en perspective de l'application futur du règlement zéro déforestation de l'UE.

Une étude plus approfondie s'impose afin de mieux délimiter les caractéristiques floristiques des plantations (et leur classification), leur potentiel de production et la justification économique de leur exploitation. **Outre l'importance de réaliser rapidement un comptage des arbres non exploités issus des plantations initiales, il serait utile de mobiliser des experts issus du monde professionnel spécialisés dans l'agronomie de l'hévéa pour établir les conditions d'exploitation des plantations "récupérables" en "mode industriel".**

Le second point d'attention s'accorde à la détermination possible du prix aux planteurs. Une étude réalisée par Enabel a tenté d'établir le coût de production du latex (compris entre 1.563 FC/kg et 1.652 FC/kg) afin de déterminer le prix juste au producteur compris entre 2.032 FC/Kg et 2.148 FC/kg, ce qui correspondrait à une fourchette de 760 \$/T à 810 \$/T, proche de la valeur du FOB Matadi en août 2024 (850 \$/T)<sup>52</sup>. Les résultats de cette étude ont été contestés par le secteur privé, la DUE, l'ERAIFT et l'Université de Liège.

L'évaluation de la structure du prix réalisée par Baudoin Michel (ULiège)<sup>53</sup> et Joel Mobunda (ERAIFT) s'appuie sur l'hypothèse d'un cours mondial du latex de 1700 \$/T, ce qui correspondrait à un prix FOB compris entre 850 à 880 \$/T pour un latex coagulé. Sur cette base, les simulations évaluent un prix bord champ du latex qui pourrait être compris entre 377 et 411 \$/T en fonction de l'évolution du FOB, ce qui correspondrait à un prix bord champ compris entre 980 et 1.080 FC/kg. Ces valeurs plus réalistes correspondent globalement aux attentes annoncées par les planteurs lors de nos entretiens.

Toutefois, il convient de bien s'entendre sur la définition du prix bord champ et la nature du partage des responsabilités entre les OAC, la coopérative et l'opérateur privé. La logique de structuration des planteurs, suivant sa nature représente un coût à la charge du planteur. Il importe de clarifier le type d'organisation à mettre en place en différenciant clairement : (i) le rôle de la faitière qui est de défendre les intérêts des coopératives de base/OAC/coopérateurs tout particulièrement sur les questions de négociation des prix, d'assurer la formation des élus et des responsables des coopératives de base, d'organiser la logistique de ramassage, de gérer le point d'embarquement (identification des lots, contrôle de qualité, pont bascule, stockage, encaissement/reversement des paiements,...). Cela suppose de bien identifier les ressources humaines nécessaires, les infrastructures/équipements à acquérir (incluant fonctionnement, provisions et amortissements), ainsi que les coûts de gouvernance, (ii) le rôle des coopératives de base/OAC, qui est en particulier d'assurer le suivi/formation des saigneurs, la collecte et l'entreposage primaire, l'identification des lots, la gestion des stocks/paiements et l'entreposage.

---

<sup>51</sup> Entretien avec un expert agronome de la SEPH (Ghana).

<sup>52</sup> Alain Codjo Offio, Chaffra Yabi. Rapport technique. Etude sur les opportunités de marchés pour la filière hévéa dans les territoires de Lodja et Lomela, Province du Sankuru, RDC, Enabel

<sup>53</sup> Professeur Michel Baudoin, directeur de l'ERAIFT. Analyse d'options économiques viables de l'hévéaculture au Sankuru. Présentation PowerPoint 2024.

Là également, il s'agit de bien identifier les besoins en ressources humaines, les équipements/infrastructures, gouvernance, etc. Le coût de ce dispositif doit être correctement mesuré, car il aura une incidence significative sur le prix bord champ et la rémunération du saigneur. Cette organisation sera en particulier confrontée au sujet sensible de la communication (absence de réseau téléphonique) qui est en particulier nécessaire pour optimiser la logistique.

Pour un opérateur privé, le cumul des difficultés liées à la productivité incertaine des plantations, le long chemin à parcourir pour évoluer vers des organisations partenaires qui gèrent efficacement leurs services et leur communication, la levée des contraintes structurelles (absence de réseau, état des routes, faiblesse du parc automobile, etc.), auxquels s'additionnent des procédures qui rendent le partenariat avec Enabel très lourd (retards importants) constituent des éléments qui peuvent justifier un retrait progressif dans un contexte institutionnel qui reste instable. Enfin, le prix plancher au producteur annoncé dans ce contexte du Sankuru n'apparaît pas atteignable dans le moyen terme sans pertes financières pour l'opérateur.

**3.2.1.4 Q4. Dans quelle mesure les expériences menées par Enabel dans l'Agroécologie, notamment dans la restauration de manière durable des terres, ont été prises en compte en phase de mise en œuvre permettant de dépasser les difficultés liées au contexte**

**Q4.1 : Quels enseignements des expériences antérieures ont été mobilisés concrètement (cohérence interne, efficacité) ?**

Dans ce projet, Enabel a fait le choix d'intervenir sur une Province et un secteur d'intervention spécifique sur lesquels elle n'avait pas d'expérience, cela en développant un mode opératoire complexe en lien avec des institutions de recherche et universitaire du Nord et du Sud. L'application de procédures propres sans réelle flexibilité n'a pas simplifié la mise en œuvre de cette intervention.

L'équipe a cherché à mobiliser le capital et l'expertise qualifiée d'Enabel dans les domaines propres à l'intervention : amélioration des pratiques agricoles et agroécologie, structuration des producteurs et des filières, agrégation, stratégie semencière, gestion de forêts communautaires, pistes, etc.

La valorisation de ces expériences s'est heurtée à un certain nombre d'écueils évoqués précédemment qui expliquent qu'en dépit des efforts de prendre en compte les enseignements des nombreux programmes mis en œuvre par Enabel, les échanges, la mobilisation de compétences issues d'autres programmes n'ont donné que des résultats partiels, dont on peut espérer une prolongation (secteur semencier et gestion forestière communautaire) dans le Sankuru et dans d'autres provinces (appropriation par l'INERA, par les services provinciaux de l'Environnement et l'administration territoriale). Les avancées en termes de structuration risquent d'être fragilisées en l'absence d'acheteurs de latex. Les termes du projet n'ont pas permis de valoriser les riches expériences d'Enabel dans le domaine des filières vivrières (riz, arachide) et des cultures de rente (café, huile de palme), ce qui aurait eu du sens à la lecture du fonctionnement de l'économie locale et de l'effort de structuration des producteurs par la base.

**3.2.1.5 Q5. Dans quelle mesure l'implication du secteur privé, définie en phase de conception de l'action, a été efficace pour l'activation des filières ? Dans quelle mesure cette implication aurait dû être structurée de manière à pouvoir atteindre la performance souhaitée ?**

**Q5.1 : Quels types d'acteurs privés ont été impliqués ? Quelle a été leur valeur ajoutée réelle dans le développement des filières (pertinence, efficience, efficacité) ?**

A la périphérie du paysage de la Salonga, la relance de la filière hévéa dans la Province du Sankuru, estimée disposer d'un potentiel avéré, a été identifiée comme une stratégie puissante de création d'emplois et de développement de sources de revenus alternatifs aux pratiques de prélèvement sur la biodiversité

(déforestation, chasse, etc.). Cette filière devait constituer un bon compromis entre le développement économique et la préservation de la biodiversité. Dans la Province, les plantations d'hévéa ont été développées de la fin des années 1940, jusqu'au début des années 1960. Leur exploitation a correspondu à une période de développement économique important, autant pour la Province que pour les ménages, qui reste fortement ancrée dans les mémoires. La nationalisation du tissu industriel au cours des années 1970, l'instabilité institutionnelle, les programmes d'ajustement structurel (années 1980 et 1990) et la dégradation des voies d'accès ont conduit à l'abandon progressif de l'exploitation des plantations.

A partir de 2012, le groupe TEXAF, qui exploitait également le coton dans la Province, a tenté de relancer l'hévéaculture dans le Sankuru, en lien avec des associations de planteurs – saigneurs qui ont bénéficié d'un encadrement agronomique et d'un soutien logistique. La production a progressé de 400 tonnes en 2013 à 750 tonnes en 2014.

Cette intervention s'inscrivait dans le cadre des activités de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) de TEXAF, à la croisée de préoccupations environnementales, sociales et économiques. Cette initiative s'est rapidement confrontée à des contraintes d'isolement, d'accessibilité, de communication (les territoires de Lomela et de Lodja ne sont pas couverts par le réseau internet/téléphone, hors leurs chefs-lieux) et de respect des cahiers des charges (formalisation verbale, fraudes diverses, etc.). Le modèle économique mis en place est rapidement apparu inadapté et TEXAF a donc décidé de ne plus perdre d'argent.

En 2019, la société CDB a également tenté de s'impliquer dans le développement de cette filière sur la base d'un modèle d'achat direct auprès des producteurs locaux, en partenariat avec l'INERA Mukumari. L'entreprise s'était initialement engagée à payer le latex coagulé 500 FC/kg, après avoir fourni du matériel de saignée (machettes et serdans) aux exploitants. Toutefois, en raison des coûts logistiques et du besoin d'amortissement de son investissement, elle a réduit son prix d'achat à 250 FC/kg, entraînant une démobilisation des producteurs et l'arrêt progressif de son activité dans le Sankuru<sup>54</sup>.

Ces initiatives mettent en évidence différentes aspects :

- Le latex est un produit à usage industriel qui ne se consomme pas, offre peu de possibilités de transformation artisanale et dont les cours sont fixés par le marché mondial ;
- Une entreprise qui décide d'investir dans la filière en s'appuyant sur les plantations paysannes ne perdra pas d'argent, du moins pas longtemps. Elle déterminera sa relation avec les producteurs sur la base de cahiers des charges clairs et précis, des services qu'elle apportera (conseil, dotation en équipements, logistique, etc.) et un prix négocié. Ce prix est « résiduel<sup>55</sup> », mais peut être ajusté en optimisant certains facteurs (cours mondiaux, décote RDC, productivité, qualité, organisation de la collecte et du transport, type de marché liant l'entreprise à ses clients, etc.) ou en créant de la valeur ajoutée (intégration de la chaîne de valeur, transformation sur place<sup>56</sup>, etc.)
- La négociation du prix du latex au producteur prend en compte un ensemble de contraintes « systémiques » en RDC et plus particulièrement dans le Sankuru allant de la décote des produits d'exportation sur les marchés mondiaux à la qualité actuelle des plantations d'hévéa dans les deux territoires, en passant par les dimensions structuration de la filière et des planteurs, fiscalité, réglementation forestière, situation du réseau routier et de communication, etc. L'ensemble de ces

---

<sup>54</sup> Les éléments présentés dans cette analyse historique sont largement inspirés de l'ouvrage écrit par Serge Shakanye Ndjadi, Maurice Kesonga Nsele, Charles Mumbere Musavandalo, Jean-Pierre Mate Mweru et Baudouin Michel: "les enjeux locaux de la filière hévéa dans la Province du Sankuru, RD. Congo.

<sup>55</sup> Ce que l'on paie au paysan toutes charges et marges déduites.

<sup>56</sup> Ce qui nécessiterait des investissements dans un environnement des affaires peu favorable, en particulier le nouveau code des investissements.

éléments doit être clarifié pour asseoir les bases d'une stratégie de relance et définir les termes d'une approche « contractuelle » appelée à évoluer dans le temps ;

- La replantation permettrait d'avoir des vergers homogènes dont on connaît le potentiel productif. Replanter implique des investissements et des engagements sur le long terme. Le coût d'un hectare en plantation paysanne se situe entre 2.000 et 2.500 €/ha (coût estimé en Afrique de l'Ouest, en plantation paysanne<sup>57</sup>). Planter sans garantie d'achat n'a aucun sens. A ce stade, la filière peut compter sur les plantations en place, lesquelles ont en moyenne 50 à 60 ans.

Les études identifiées dans la cadre de ce projet devaient permettre de justifier l'idée de relance de la filière, d'éclairer les choix stratégiques et la prise de décisions, de clarifier qui sont les parties prenantes de cette relance, leurs rôles et leurs engagements et d'établir des bases de partenariat, certes appeler à évoluer.

L'idée de la relance de la filière hévéa a sous-tendu la rédaction d'une note conceptuelle par la DUE de Kinshasa en réponse à l'appel à projets lancé en mai 2020 dans le cadre des programmes DeSIRA et GCCA+ (Enabel, 2020). C'est dans ce cadre qu'a été conçu le projet Neutralité Climatique, Conservation et Économie Verte sous-tendu par la relance d'une filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja, mis en œuvre par l'agence belge de développement Enabel. Une sollicitation de manifestation d'intérêt d'opérateurs prêts à se lancer dans cette « aventure » a été émise, c'est dans ce cadre que TEXAF a été identifié. Les négociations initiales ont permis d'établir les termes d'un MoU liant TEXAF à Enabel, sous-tendu par un premier budget indicatif clarifiant les engagements respectifs (Tableau 3).

Tel que défini dans le draft de MoU qui liait Enabel à TEXAF, l'idée centrale était « d'établir des relations contractuelles formalisées, garantissant un prix équitable et une prime à la qualité ». Il s'agissait de tisser des liens d'affaires susceptibles de « contribuer à la sécurisation ainsi qu'à la consolidation des volumes et de la qualité du latex au profit de l'opérateur privé et qui, en même temps, rassure les producteurs par rapport aux opportunités d'écoulement de leur production ».

Dans le cadre de ce partenariat, TEXAF avait en charge la commercialisation, cela en offrant en prix équitable économiquement justifié, fournissant certains services (couteaux de saignée, etc.), en contribuant à l'amélioration de l'image et du fonctionnement de la filière. En tant que facilitateur du projet, Enabel apporte son expertise dans la gestion du projet, les informations nécessaires pour mesurer l'évolution des objectifs de la filière et aider les producteurs à optimiser leur production selon les normes recommandées. En particulier, Enabel assure la mobilisation d'expertise scientifique et technique nécessaire à la décision, la structuration et le dialogue au sein de la filière et des producteurs (accompagnement des organisations), l'organisation des services clés (conseil, information, contrôle de qualité indépendante, etc.), la formation des acteurs (pépiniéristes, saigneurs, responsables d'OAC et coopératives, etc.) et leur dotation en équipements adéquats. Un mécanisme de suivi semestriel de ce partenariat devait être mis en place, sous la forme de rencontres semestrielles pour actualiser entre autres les prévisions de production, l'information sur les prix (situation des marchés, prix plancher, bonification, etc.), mécanisme d'achat, etc. Ce MoU était accompagné de prévisions budgétaires impliquant les deux partenaires sur un plan sensiblement d'égalité (Tableau 3).

---

<sup>57</sup> Fourchette donnée par un professionnel du secteur.

Tableau 3: Répartition des investissements respectifs DeSIRA – TEXAF dans le cadre du développement du secteur hévéa dans la Province du Sankuru.

NOM PROJET: Projet DeSIRA: Neutralité Climatique, Conservation et Economie Verte à partir d'une filière Hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja (province du Sankuru)		LIBELLE	PROJET DESIRA DeSIRA	TEXAF
<b>Résultat</b>		<i>Résultat 1: Les conditions de relance d'une filière hévéa durable et inclusive sont mises en place en s'appuyant sur les associations villageoises des deux territoires, les acteurs de la formation et les acteurs privés actifs dans la province</i>	1 067 200	865 000
<b>Activité</b>	A01-01	Réaliser un état des lieux pour identifier et accompagner les conditions d'une relance de la filière hévéa du point de vue technique, social et économique	212 000	5 000
		Etudes court terme et long terme socio-anthropologie (gestion participative, foresterie sociale, ...)	X	
		Mise à disposition des données sur l'inventaire et la cartographie des anciennes plantations d'hévéa		X
		Actualisation de la cartographie et inventaire des plantations existentes	X	
<b>Activité</b>	A01-02	Renforcer les capacités des associations villageoises et des partenaires institutionnels locaux	200 000	30 000
		Identification des villages pilotes d'intervention (Yema Yema)	X	
		Sensibilisation des villages de Lodja et Lomela sur la relance de la filière	X	
		Identification de 20 Saigneurs pilotes pour la formation	X	
		Formation des saigneurs modèles et cadres techniques (GWAKA)	X	
		Formation d'un ingénieur qualificien (Gwaka) pour contrôle qualité	X	X
		Fournitures d'équipements et matériels de saignage modernes au saigneurs formés (+vélo)	X	X
		Accompagnement de l'entretien des anciennes plantations d'hévéa		X
<b>Activité</b>	A01-03	Accompagner la mise en place d'un modèle d'agriculture contractuelle pérenne, équitable	53 000	10 000
		Action destinées à définir un modèle de contractualisation équitable et inclusif (élaboration de	X	X
		Appui à la formalisation des associations de producteurs et de saigneurs (organisation, format	X	
		Actions destinées à assurer gestion collective (formation et accompagnement des associations	X	
		Sensibilisation villages sur modèle contractuel (producteur, saigneur- acheteur)	X	
		Mise en place de crédit camppagne et facilitation d'accès au moyen dépayement sécurisé		X
		Recherche débouchés pour autres produits agricoles associés	X	X
<b>Activité</b>	A01-04	Accompagner les mécanismes de stockage et de transformation locale du latex	62 400	400 000
		Formation et accompagnement des associations villageoises dans gestion stockage collectif (c	X	
		Construction de centres de regroupement par village (espace de stockage)		X
		Installation de mini-unité de transformation de latex	X	X
		Appui au regroupement du latex dans les mini-unité de transformation (tricycle)	X	X
		Paiement prestation de l'ingénieur qualificien qui assure le contrôle qualité des produits		X
<b>Activité</b>	A01-05	Accompagner l'évacuation du latex coagulé	13 800	200 000
		Appui à l'organisation de rencontres et de concertations sur le thème de l'entretien des routes	X	
		Etude sur l'état des lieux des routes (point chaud, travaux à entreprendre (Service étude infra	X	
		Identification et mise en place de moyens de transport appropriés	X	
		Paiement/clarification de taxation hévéa	X	X
		Assurer l'évacuation du latex de centres de regroupement vers l'entrepôt de Lodja et Port		X
<b>Activité</b>	A01-06	Accompagner la mise en place de plantations villageoises	524 000	20 000
		Etude schéma replanting (selection matériel végétal, provenance plan amélioré )	X	
		Mise en place de pépinières pilotes à base de semences améliorées par village	X	
		Appui à la réalisation de Plantations	X	
		Suivi des plantations réalisées	X	X
		Appuyer la sécurisation foncière des plantations d'hévéa réalisées (recherche, titre de propriété	X	
<b>A01-07</b>		Appuyer à la vente /commercialisation du latex	2 000	200 000
		Détermination du meilleur rapport coût de transformation /prix de vente		X
		Determination du prix d'achat au producteur	X	X
		Identification des clients potentiels et type de produits à mettre sur le marché		X
		Régulation de la filière (normes, conditionnement, qualité produit, traçabilité)	X	X
		Conditionnement et Empotage à Kinshasa		X
		Mise à FOB Matadi		X

Source : Desira Agro-forêt (Mai 2022)

Ces éléments démontrent que le partenariat a été construit à la fois sur la base du volontariat et de termes négociés entre les deux partenaires, mais en définitive ces termes n'ont pas été agréés par le Conseil d'Administration de TEXAF/la Cotonnière qui a décidé de se retirer en juillet 2024 (Lettre de retrait de TEXAF du 2 juillet 2024 référence 2024/005/MKTXF/ak adressée à ENABEL).

Le projet proposait au partenaire retenu de contribuer techniquement et financièrement à la première phase de relance de la filière hévéa, cela en tenant compte des difficultés que cette société avait rencontré au cours d'une première tentative au cours des années 2012-2014. Également, le projet DeSIRA constituait une opportunité pour la mise en valeur des infrastructures et des biens fonciers dont dispose encore aujourd'hui la société dans le Sankuru. Pour Enabel et la DUE, la genèse et la justification du projet DeSIRA reposent sur cette filière, qui constitue également un pilier de l'approche paysage. En dépit de cela, l'intention de TEXAF d'investir dans un plan de relance sur le long terme (25 – 30 ans) ne semble pas avoir été clairement affirmée.

Différents éléments sont à prendre en compte dans le désengagement de TEXAF, notamment le retard dans la réalisation des études initiales (état des lieux, capacités de production des plantations, etc.) consécutifs aux délais imposés par les procédures, aux exigences de publication scientifique, mais également les difficultés à mobiliser l'expertise envisagée dans le Sankuru.

Sans la visibilité nécessaire dans des délais courts, en conséquence sans plan d'affaire construit et sans visibilité sur les investissements à réaliser sur le moyen et long terme, le groupe TEXAF a pris la décision de se concentrer sur des secteurs mieux maîtrisés (immobilier, etc.) que celui de l'hévéa.

Dans l'ensemble, le plan de relance de la filière hévéa proposé par Enabel<sup>58</sup> en 2023, malgré l'effort important de budgétisation pour la Province, reste trop imprécis sur de nombreux aspects (potentiel et perspectives réalistes, approfondissement de la structure des coûts et du prix, programmation, etc.) pour servir d'assise à des engagements formalisés. Le budget prévisionnel de la contribution du groupe TEXAF au projet (865.000 euros) provient de l'estimation faite pour faire face à ses engagements contenus dans le plan de la relance de la filière. Il est constitué essentiellement des crédits campagne récupérés par la suite sur le prix au producteur.

La relance de la filière passe par la plantation ou la replantation (là où cela est possible), mais elle impose à la fois des investissements significativement élevés et l'engagement d'un opérateur sur la durée. Le contexte actuel de l'environnement des affaires ne porte pas à optimisme pour mobiliser un tel opérateur.

### 3.2.1.6 Q6. Dans quelle mesure les résultats reportés (notamment la réhabilitation de terres via les plantations d'hévéa) sont de la qualité attendue ?

**Q6.1 : Quels sont les critères de qualité définis pour les résultats attendus ? Dans quelle mesure ont-ils été atteints (Efficacité) ?**

Le tableau 2 décrit l'évolution des critères de qualité des résultats attendus. Les derniers critères retenus sont intégrés dans le cadre logique du projet validé par le CSCS de décembre 2024. Les cibles déclinées décrivent davantage les réalisations du projet que les résultats atteints par les bénéficiaires de ces réalisations. Les difficultés de mise en œuvre rencontrées tout au long du projet n'ont pas permis de progresser au rythme prévu dans le document technique du projet, ni de réaliser les études initiales à temps, ce qui aurait permis de mieux préciser les indicateurs et leurs cibles (rôle initialement alloué à l'Université de Liège, le MRAC et l'ERAIFT pour les trois résultats).

Ces critères de qualité « révisés » ont été atteints dans leur globalité, à l'exception de celui se rapportant à la création de nouvelles plantations d'hévéa. Au vu de l'investissement nécessaire, du retour différé (à partir de 6-7 ans), de l'absence de marché et depuis juillet 2024 d'un opérateur fiable, engager une telle action était dépourvu de sens.

L'évolution des superficies de compensation aux actions de déforestation réalisées durant le projet reste difficile à mesurer hors quelques parcelles plantées en cacao, palmier à huile et agrumes. Aucune nouvelle plantation d'hévéa n'a été installée.

L'impact de l'utilisation de semences améliorées sur la réduction des pratiques d'agriculture extensive n'est pas sensible. A titre d'illustration, il a été constaté au cours de visites de terrain que les itinéraires préconisés n'étaient pas systématiquement appliqués (semis du riz à la volée, alors qu'il est recommandé en ligne), en raison de l'absence d'un réel dispositif de conseil agricole (les producteurs formés n'ont pas transmis à leurs pairs qui les avaient désignés) et de recherche/action (mise en place de CEP, suivi des parcelles de démonstration, etc.).

L'acquisition par deux communautés d'un statut officiel de CFCL couvrant près de 90.000 ha constitue l'un des résultats fort d'un projet qui est à capitaliser et à valoriser.

<sup>58</sup> Enabel. Plan de relance de la filière hévéa inclusive dans les territoires de Lomela et Lodja dans la Province de Sankuru

Les difficultés et retards plus ou moins importants dans la mise en œuvre des trois résultats ne permettaient pas de documenter les indicateurs initiaux du projet (mesure de revenus, du niveau d'application des revenus, des services des associations, des quantités commercialisées, de la diversification de la diète des ménages). Ces indicateurs qui permettaient de mesurer des changements qui avaient du sens étaient pertinents et accessibles si l'ensemble des acteurs engagés avaient joué leur rôle.

### 3.2.1.7 Q7. Dans quelle mesure l'implication des acteurs académiques et instituts de recherche a permis le progrès et l'avancement envers la livraison des produits et l'atteinte des résultats ? Dans quelle mesure la méthode de recherche-action proposée était-elle adaptée au contexte de l'intervention ?

**Q7.1 : Comment les institutions académiques ont-elles été impliquées ? Quelle a été leur contribution concrète ? La recherche-action a-t-elle été adaptée au contexte (Pertinence, efficacité) ?**

Les trois institutions de recherche du Nord/Régionales (ERAIFT) ont été mobilisées par appel à manifestation d'intérêt sur la base des termes de la note conceptuelle de la DUE et ont été parties prenantes de la construction du document technique soumis par Enabel. Elles ont contracté sous forme de convention de subsides (ERAIFT<sup>59</sup>), d'accords spécifiques de coopération ou ASC (Université de Liège<sup>60</sup>, MRAC<sup>61</sup>), sur la base résultats à atteindre respectivement répartis entre les trois volets du projet.

- La contribution du MRAC a principalement porté sur la formation/recyclage des équipes du projet et des partenaires clés en matière de gestion des écosystèmes forestiers (formation sur les bonnes pratiques, appui à la mise en œuvre du R3). Cet appui a contribué à faciliter l'officialisation de deux CFCL et à préparer les communautés à en assurer la gestion, cela en renforçant les capacités des équipes de la CFLEDD, des CS/Environnement et dans une moindre mesure celles de l'UNILOD et des ISEA. Les études prévues dans les premiers mois du projet destinées à clarifier la stratégie du projet, à définir les thèmes de recherche-action, alimenter la Baseline et les indicateurs du R3 n'ont pas été réalisées ;
- L'Université de Liège avait pour responsabilité d'accompagner la mise en œuvre des R1 et R2. Dans le cadre du R1, ce sont principalement un ensemble d'études qui devaient être réalisées afin de mieux comprendre la filière hévéa et éclairer la décision<sup>62</sup>. Ces études réalisées ont principalement été réalisées par l'ERAIFT (une étude a été réalisée conjointement par l'ERAIFT et l'ULiège<sup>63</sup>). Les études programmées pour le R2 n'ont dans l'ensemble pas été réalisées<sup>64</sup> (certaines ont été mises en œuvre directement par Enabel).

<sup>59</sup> Convention de subsides : 32 Mois à compter du 12/01/2023. Budget : 299 947 €

<sup>60</sup> ASC: 37 mois à compter du 12/01/2023 : Budget : 196.581,16 €

<sup>61</sup> ASC: 23 mois à compter du 10/08/2024 : Budget : 122.431,50 €

<sup>62</sup> Rapport de mission/d'étude programmés : (i) indicateurs de la ligne de base relatifs au R1, (ii) typologie des exploitations, des dynamiques socio-économiques des ménages de saigneurs et identification des itinéraires techniques les plus adaptés pour l'hévéa dans les territoires (variétés et matériel végétal performant, greffes, saignées), (iii) Analyse des modalités de conditionnement, de stockage et de transformation de l'hévéa, (iv) ; Analyse détaillée de la chaîne de valeur hévéa et de la décomposition du prix entre le producteur et l'acheteur final (coût de production, transport intérieur, conditionnement, mise à FOB, normes de qualité, tonnage approprié pour l'évacuation des produits compte tenu de l'état de la route)

<sup>63</sup> ERAIFT/ULiège, Baudouin MICHEL, Joël MOBUNDA TIKO. Analyse économique de la chaîne de valeur hévéa dans les territoires de Lodja et Lomela, Province du Sankuru, RDC. Rapport définitif de mission. Janvier 2025

<sup>64</sup> Rapport de mission/d'étude programmés : (i) Indicateurs de la ligne de base relatif au R2, (ii) identification et rédaction des sujets de recherche doctorale et de master pertinents (pour le projet et à la fois pour l'Université de Liège), en lien avec les thématiques sur la production de hévéa et la promotion des systèmes de production agroécologiques et agro-forestiers carbone neutre ou positif, (iii) l'analyse des systèmes agraires et systèmes locaux de production, iv) l'identification de systèmes de production agroécologiques et agro-forestiers faiblement extensifs par exemple (i) intercropping de l'hévéa avec des cultures vivrières et/ou/puis pérennes – telles que le café, le cacao- et (ii) diversification des systèmes vivriers via des associations/rotations riz - légumineuses), (iii) l'identification des systèmes permettant de diversifier les sources de revenus et les régimes alimentaires en assurant la promotion des cultures maraîchères (jardins de case) et l'élevage à cycle court;

- Les Baselines des R1 et des R2 et la conformation des indicateurs, de leurs cibles n'ont pas été pris en charge. Aucun support de formation, ni de communication n'ont été fournis ;
- L'ERAIFT avait en charge trois résultats : (i) la réalisation d'études socio-anthropologiques, foncières et filières de base nécessaires à une meilleure compréhension du contexte et des conditions de relance du secteur hévéa, (ii) un appui scientifique adéquat aux institutions congolaises d'enseignement et de recherche dans le Sankuru, (iii) la mise en place des dispositifs de recherche action via l'accompagnement et le financement de jeunes chercheurs pendant la durée du projet (2 doctorants, 1 post-doctorat et 9 apprenants de masters). L'implication de l'ERAIFT a été conçue selon une approche articulant la production et capitalisation de connaissances contextuelles (études socio-anthropologiques, foncières, environnementales et économiques sur la filière hévéa dans le Sankuru), le renforcement des institutions universitaires et de recherche (sessions et missions de formation pour chercheurs, étudiants et partenaires, développement d'outils pédagogiques, mise en réseau) et la mise en œuvre d'actions de recherche-action participative (R/A). Les aspects relatifs à la nature des recherches menées et au temps requis pour leur mise en œuvre ont fait l'objet de discussions et d'entente l'équipe du projet Enabel lors du lancement officiel des activités. Une partie des activités de recherche-action du projet a été conduite sous forme de thèses de doctorat et de travaux de fin d'études. Ces travaux sont soumis à la rigueur scientifique requise pour leur reconnaissance internationale. Ils ont été réalisés conformément au calendrier académique de l'ERAIFT et de ses institutions partenaires. Elles contribuent à définir les conditions nécessaires au développement d'une filière « verte » de l'hévéa, respectueuse de l'environnement forestier et potentiellement éligible à des mécanismes de financement tels que les crédits carbone ou les paiements pour services environnementaux (PSE). Les résultats déjà publiés sont en ligne et en accès ouvert et peuvent être consultés par tous les partenaires. Les études à caractère économique, anthropologique et foncier ont suivi la même exigence méthodologique afin de garantir leur fiabilité et leur validité scientifique. L'un des livrables prévus dans le cadre du projet concernait la publication de l'ouvrage intitulé « Les enjeux locaux de relance de la filière hévéa dans la province du Sankuru, RD Congo », à la fin du projet. Cet ouvrage a suivi le processus normal de publication scientifique, généralement long, et a été édité par Les Éditions L'Harmattan. La restitution auprès des acteurs locaux a été réalisée au Sankuru. Toutefois, le rapport intermédiaire de ces études était partagé avec Enabel. La conduite du volet 3 a été confrontée à des démissions (post doctorant, un doctorant), ce qui a entraîné des retards, mais l'ensemble des activités de formation et de recherche a pu être effectué. Les acquis de l'intervention reposent sur une connaissance plus fine des réalités agraires et du secteur hévéa dans le Sankuru, le renforcement des ressources humaines dans un contexte difficile. Les produits scientifiques publiés ont connu un processus long de validation, ce qui est normal et important pour leur crédibilité scientifique. Cependant, ces produits ne constituent pas de simples outils pédagogiques, mais plutôt des outils pour aider à la décision pour une initiative visant à réduire la pression sur les écosystèmes et aires protégées de la région par une relance diversifiée des chaînes de valeur agricoles durables, avec l'hévéa au premier plan. Ce capital doit nécessairement être valorisé dans le cadre du projet DeSIRA+

L'ERAIFT a organisé, à la demande des institutions universitaires et de recherche du Sankuru, plusieurs sessions de renforcement des capacités à l'intention de leur personnel. Ces formations ont été conçues pour répondre aux besoins réels exprimés par les bénéficiaires, afin de garantir une appropriation durable des compétences acquises au-delà de la période du projet. Au regard du budget limité, l'ERAIFT ne pouvait pas organiser des sessions de formation sur une longue période pour répondre à 100 % des besoins de l'auditoire qui avait un niveau très hétérogène.

L'ISEA Lomela a bénéficié d'un accord opérationnel qui ciblait trois résultats (i) la mise en place du dispositif de recherche- action autour des modèles agroécologiques carbone neutre ou positif, (ii) la consolidation de la formation théorique et pratique pour un enseignement technique de qualité au sein de l'ISEA Lomela, (iii) la gestion des connaissances au niveau local à travers l'installation et la gestion de la bibliothèque numérique. Seuls les résultats 2 partiellement et 3 ont pu être assurés. Cette collaboration a été confrontée à des dysfonctionnements internes au sein de l'ISEA. La bibliothèque numérique semble peu utilisée (difficultés de connexion au réseau, faible équipement des enseignants et des étudiants pour travailler en ligne). Si dans l'ensemble, les enseignants ont participé aux séminaires de formation, la valorisation de ces apports dans les curricula de formation de l'ISEA n'a pu être confirmée.

Le montage du projet s'est avéré lourd, pour intervenir dans un contexte assez mal maîtrisé. Si l'ERAIFT a pu réaliser ce qui était attendu d'elle, le respect du calendrier a été difficile à tenir en particulier en raison des difficultés à synchroniser les activités de recherche avec la gestion des procédures Enabel. Les résultats des études et de la R/A sont acquis mais en attente de valorisation, les résultats induits des missions de formation et d'enseignement effectués sont difficiles à apprécier à ce stade (absence de suivi, difficultés du coaching en lien avec les difficultés de communication). Les ISEA et l'UNILOD évoquent des difficultés de programmation de ces appuis, tout autant que des difficultés à les valoriser (adaptation du contenu des programmes, élaboration de fiches pédagogiques, etc.). En dépit des appuis au passage au système LMD, les trois universités du Sankuru ne disposent pas des prérequis suffisants pour le faire (effectifs de formateurs niveau bac+5 et bac+7 insuffisants).

Le rôle de l'Université de Liège a été très ponctuel, parallèlement l'appui du MRAC a reposé sur un seul expert aujourd'hui à la retraite. Ces deux institutions n'ont pu être consultées durant la mission. En effet, le MRAC avait mobilisé deux experts, l'un est admis à la retraite (Prof Hans Beckman), le second a démissionné MRAC (Dr Nils Borland). Les deux experts de l'ULiège mobilisés en particulier pour le résultat 2 ont également démissionné. Seul le Professeur B. Michel impliqué sur le résultat 1 a pu être rencontré.

L'INERA a su tirer « son épingle du jeu », malgré un démarrage tardif de la collaboration. La station de Mukumari est en cours de réhabilitation, les équipes ont été renouvelées et renforcées, et l'engagement de l'INERA dans la production de matériel végétal (semences, plants, etc.) est confirmé par sa direction générale. La station diversifie également ses activités dans le domaine de l'agroforesterie et de la production d'alevins. La station prévoit également la formation des 200 saigneurs pour exploiter les 700 ha d'hévéa de son domaine, si un opérateur est identifié.

### 3.2.1.8 Q8. Dans quelle mesure l'initiative DeSIRA en RDC s'est ancrée aux programmes DeSIRA ? Est-ce qu'elle peut servir d'enseignement et d'orientation pour la mise en œuvre future du DeSIRA ?

**Q8.1 : Quels mécanismes ont permis d'assurer l'alignement avec le programme DeSIRA global ? Des éléments transférables au DeSIRA+ ont-ils été identifiés (Cohérence, efficience) ?**

Le concept de base repose sur la recherche/action comme moteur de déploiement d'innovations qui accompagnent la transformation rapide des systèmes agricoles et alimentaires tout en les rendant plus résilients aux effets du changement climatique.

La recherche est en conséquence mobilisée pour construire, avec les autres acteurs, des solutions d'application immédiate dont l'impact est apprécié en continu. Il s'agit également de faire évoluer les pratiques en confrontant les connaissances scientifiques et locales, en considérant ce dialogue comme un large levier d'innovation accessible au plus grand nombre d'acteurs. Cela doit se réaliser en renforçant simultanément les institutions scientifiques, les outils et les mécanismes de dialogue qui renvoient aux réalités du terrain.

Ces éléments globalement bien décrits dans les documents techniques et les conventions signées ont éprouvé des difficultés à se mettre en place. Comme décrit plus haut, pour des raisons contextuelles, les institutions académiques sont restées loin du terrain, leurs résultats ont été produits tardivement et n'ont été que très partiellement restitués et utilisés.

Les universités locales considérées comme de futurs viviers de compétences ont consommé des formations et des appuis sans pouvoir les valoriser. Les contraintes liées aux déficits de gouvernance n'ont dans l'ensemble pas pu être contournées.

L'appui aux universités locales doit dépasser le cadre purement pédagogique et s'organiser autour d'un coaching institutionnel construit sur la durée. C'est ce type d'approche qui pourra permettre de faire évoluer positivement le fonctionnement de ces institutions, mais également produire des compétences solides.

La collaboration engagée tardivement avec l'INERA a été très positive. Elle a reposé sur une forte implication des agents de la station de Mukumari et de sa Direction Générale, qui ont entretenu un lien régulier avec les bénéficiaires de l'action, et ont pu tirer parti de résultats visibles.

Le projet DeSIRA+ devra s'appuyer sur cette opportunité de collaboration, pour développer un dispositif de R/A de proximité qui accorde une importance forte aux conditions d'adaptation et d'adoption des innovations proposées. Cela suppose de mettre en place des espaces de dialogue pour : (i) identifier les contraintes clés et s'accorder sur les hypothèses de solution à adopter, (ii) définir et installer des protocoles correspondants aux solutions proposées et analyser leur mise en œuvre à chaque étape du cycle cultural (parcelles expérimentales en milieu paysan, CEP, etc.) (iii) évaluer les innovations sous l'angle des conditions de leur adaptation et/ou de leur appropriation selon une lecture systémique. La présence de chercheurs sur site, de techniciens de terrain (ASBL CDKN) et d'OAC constitue une opportunité pour organiser un dispositif de R/A de proximité à l'écoute des paysans. Cela implique également que les chercheurs de l'INERA soient formés aux pratiques de recherche participative, autant ceux résidents sur place, que des chercheurs thématiques intervenant périodiquement pour approfondir certains aspects (sociologue, économiste, entomologiste, etc.).

### 3.2.1.9 Q9. Dans quelle mesure le schéma ainsi que les mécanismes d'implantation assurent un transfert adéquat des acquis ? Dans quelle mesure les communautés de gestion des forêts communautaires se sont approprié les produits livrés ?

**Q9.1 : Les mécanismes de transfert sont-ils adaptés au contexte local et ont-ils été mis en œuvre ? Quel est le niveau d'appropriation des acquis par les communautés locales (pertinence, efficience, durabilité) ?**

Deux concessions forestières des communautés locales (CFCL) ont été attribuées aux ASBL Adengo et ASBL Pomodje, au terme du processus d'accompagnement des communautés locales de Ngombe et de Fuluankemba et Djete Pombo. Ces deux CFCL représentent une superficie cumulée de 8 935 ha. La CFCL est une portion de forêt attribuée à une communauté locale par l'État, lui garantissant des droits d'utilisation et de gestion durable.

L'objectif est de reconnaître les droits traditionnels, de promouvoir le développement économique des communautés et de préserver les écosystèmes forestiers. Ce processus a été conduit par une structure locale, le CFLEDD, en lien avec le CS/Environnement de Lomela, et un appui méthodologique du MRAC et les communautés locales ont été impliquées dans tout le processus de leur mise en œuvre.

Le processus a été conduit en différentes étapes :

- Signature par les représentants de ces communautés locales d'un consentement libre, informé et préalable (CLIP) qui définit et régule les relations contractuelles entre parties prenantes ;
- Cartographie participative avec objectif de donner aux communautés la possibilité d'exprimer leurs connaissances locales sur l'espace et les ressources, de documenter et de défendre leurs droits fonciers, etc.
- Validation de Plans Simples de Gestion (PSG) de ces deux CFCL, lesquels comprennent quatre zones :
  - Zone d'exploitation forestière artisanale ;
  - Zone de protection (aucune exploitation des ressources naturelles n'est autorisée) ;
  - Zone de conservation (exploitation durable d'essences forestières) ;
  - Zone de développement rural (agriculture, élevage, autres activités génératrices de revenu) ;
- Installation les organes de gestion du CFCL :
  - Conseil des sages ;
  - Conseil local de contrôle et de suivi-évaluation ;
  - Bureau de l'assemblée communautaire ;
  - Comité local de gestion.

Le processus a été conduit par une organisation professionnelle, engagée et parfaitement intégrée dans le milieu (donc connaissant les codes, les règles et les enjeux propres aux différents groupes sociaux). L'exercice d'animation a été inclusif, basé sur un dialogue élargi, a valorisé les connaissances locales, a mis les communautés en situation d'architecte du processus. L'accompagnement des différentes étapes de la démarche administrative a été rapproché et a exploité les différents réseaux socio-politiques pour aboutir à la signature des deux arrêtés dans un délai relativement court, cela pour ne pas altérer la dynamique sociale créée.

La CFLEDD appuie actuellement les deux ASBL à identifier de nouveaux partenaires pour accompagner la mise en œuvre de Plans de Gestion Simplifiés (PGS) pour les deux CFCL. Cette étape est importante, le PGS est un outil qui permet de gérer les ressources transférées, en permettant aux ASBL d'acquérir l'autonomie financière nécessaire pour le faire dans la durée.

### 3.2.1.10 Q10. Dans quelle mesure la communication visant à informer et sensibiliser les populations ciblées, les partenaires, la communauté et les autres acteurs intervenant dans la zone a été efficace et adéquate ?

**Q10.1 : Quels canaux de communication ont été utilisés et perçus comme efficace par les publics cibles ? Les messages étaient-ils adaptés (Pertinence, efficacité) ?**

La communication est essentielle à la réussite d'un projet de développement car elle permet de coordonner les efforts, d'aligner les parties prenantes sur les objectifs, de résoudre les problèmes rapidement, de maintenir la motivation et de construire une vision commune. Une communication stratégique et efficace favorise l'acceptation des changements, assure l'engagement des bénéficiaires et des partenaires, et aide à atteindre les objectifs du projet.

Le projet Desira a été confronté, à l'absence de réseau téléphonique/internet, à la faiblesse du réseau de radios rurales et aux difficultés de déplacement dans la zone du projet.

Par conséquent, le projet informait les bénéficiaires pour la tenue d'une activité en lançant des invitations par le truchement des agents de terrain.

Les trois ASBL (CFLEDD, Kamba Konde et Sankur Yema Yema) les universités et l'INERA, ont bénéficié chacune d'un kit internet, ce qui a fortement facilité la communication, réduit le temps et le coût de transmission des messages.

Le projet a recouru à la radio rurale Debout Salonga, émettant sur FM (Lomela), pour sensibiliser et communiquer sur la création de deux CFCL. Cette modalité a été utilisée principalement par la CFLEDD qui a ainsi pu toucher l'ensemble des communautés impliquées dans la mise en place des CFCL, cela en réduisant ses coûts d'intervention limités. Cela a permis des débats au sein de chacune d'entre elles au cours du processus et de pouvoir suivre les résultats des discussions impliquant leurs représentants au sein des instances de décision. Le CFLEDD dispose d'une expérience confirmée en matière de communication sociale qui lui a permis de contourner les écueils de communication propre à la province. Notons que le corps de métier de radio Debout Salonga repose sur les thèmes de la conservation sur un espace géographique circonscrit. Les autres partenaires du projet n'ont pas évoqué l'intérêt d'un tel outil pour communiquer avec les producteurs.

Ces difficultés à pouvoir communiquer mettent en évidence la complexité à organiser la logistique de collecte du latex et d'autres produits quand les producteurs auront un accès aux marchés.

### **3.2.2 Questions liées à l'objectif 2 : redevabilité des actions menées envers le bailleur et les partenaires locaux**

**3.2.2.1 Q11. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été capable de mutualiser les efforts, voire tirer des avantages comparatifs grâce à des complémentarités générées et/ou au développement de synergies avec d'autres interventions/initiatives existantes dans le secteur à l'échelle de la Province ?**

***Q11.1 : Quels types de synergies ont été développés ? Ont-elles généré des effets concrets en termes de coordination et d'optimisation des ressources (Cohérence, complémentarité) ?***

A l'échelle de la Province du Sankuru, le projet DeSIRA agro-Forêt est le seul à intervenir dans le domaine du développement rural. Les relations avec les services techniques du secteur agricole ont été difficiles à établir et à consolider, dans la mesure où la grande majorité de leurs agents ne sont pas mécanisés. La CS/Environnement de Lomela s'est fortement impliquée dans la mise en place des deux CFCL. La CFLEDD a su créer les conditions de cet engagement grâce à son réseau « politique » et à ses capacités de plaidoyer. Cela a permis de donner une réelle visibilité à l'action, également relayée par l'utilisation d'une radio rurale.

Les relations avec d'autres programmes du portefeuille Enabel ont permis de tirer parti positivement de leurs expériences dans le domaine semencier et celui de la promotion des pratiques agroécologiques. Des missions de diagnostic et de formations ont été organisées par les agents du PIREED Kaisai et du projet Korlom. Cet appui a permis de développer rapidement une filière semencière en s'appuyant sur l'INERA et le SENASEM renforcés sur le plan technique et des capacités d'intervention (équipements logistiques, de communication et techniques, fournitures de semences de base et pré-base) et d'utiliser le matériel végétal amélioré produit comme « entrée » pour appliquer des pratiques agroécologiques simples.

Le partenariat développé entre l'INERA et le projet PDL-145T doit permettre de renforcer et diversifier les capacités de production semencière de la station de Mukumari. Cela entre dans le prolongement des acquis du projet DeSIRA Agro-Forêt.

Des synergies ont été développées avec le projet FORETS mis en place par le CIFOR pour tirer parti de leur expérience en matière de développement de l'approche CEP et des pratiques d'agroforesterie. Si cette collaboration s'est avérée utile, le projet n'a pas pu s'engager dans l'installation d'une telle approche faute de ressources budgétaires suffisantes. En effet le processus repose sur l'identification et la formation de facilitateurs paysans, la mise en place et l'accompagnement d'un dispositif de CEP aurait nécessité le renforcement de l'équipe d'encadrement. L'amorce de la mise en place d'un dispositif de conseil agricole dans la province a du sens. Il aurait mérité qu'une discussion de réallocation budgétaire (entre le R1 et le R2) soit engagée pour démarrer ce dossier

Des échanges réguliers ont également été conduits avec d'autres programmes impliqués dans la facilité DeSIRA-LIFT avec pour objectif de renforcer les capacités des projets, cela en participant à différentes rencontres en ligne où il s'est agi de partager pour améliorer les pratiques et les méthodes d'intervention, cela en phase avec les principes d'intervention de la facilité. Ces discussions ont été principalement informatives.

Au niveau du développement de synergies, l'enclavement physique du projet a également constitué une contrainte forte

**3.2.2.2 Q12. Dans quelle mesure l'approche partenariale proposée et établie entre les acteurs de recherche belge et l'accompagnement fourni aux institutions locales de recherche a été appropriée pour renforcer les capacités institutionnelles ainsi que promouvoir la gestion durable du patrimoine forestier de la zone cible ?**

***Q12.1 : Quel a été le rôle des partenaires de recherche dans le renforcement institutionnel local ? L'accompagnement a-t-il produit des effets durables (Pertinence, efficacité et durabilité) ?***

Comme nous l'avons développé précédemment, l'appui des institutions de recherche partenaires a été confronté à un ensemble de difficultés contextuelles et de démissions. Les retards occasionnés ont également été amplifiés par la gestion des procédures Enabel. Les activités ont davantage porté sur une recherche académique à valorisation différée (exigence scientifique) que sur une recherche-action qui aurait permis davantage de réactivité sur certains sujets (valorisation des innovations paysannes dans le cadre de l'agroécologie par exemple). L'accompagnement des institutions de recherche s'est principalement concentré sur le R1 (ERAIFT et ULiège) et le R3 (principalement MRAC). L'équipe en charge d'accompagner la mise en œuvre du R2 a rapidement démissionné, sans être remplacée.

L'appui institutionnel aux universités du Sankuru a répondu aux demandes formulées par ces institutions, même si celles-ci évoquent des difficultés de programmation (ERAIFT et MRAC). Les acquis des formations réalisées ont été appréciés, mais restent davantage individuels qu'institutionnels (les institutions n'ont pas évoqué d'adaptations de l'organisation pédagogique au sein de leurs établissements). Les enseignants ont évoqué l'utilisation des acquis des formations dans leurs activités d'enseignement, sans faire mention d'un travail d'adaptation de leurs fiches et leurs progressions pédagogiques.

Les acquis de formations restent fragiles dans la mesure où ils n'ont qu'effleuré les contraintes structurelles liées à la gouvernance, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que la motivation des équipes d'enseignants. Ces derniers aspects semblent entraver fortement le fonctionnement des activités pédagogiques au sein des établissements.

L'appui de la recherche a été significatif pour l'INERA qui a su tirer parti des formations pour développer ses capacités de production et de transmission (production de semences, de plants et coanimation de formations de paysans sur l'application d'itinéraires techniques améliorés), bien que peu engagée à ce stade dans des activités de recherche/action. Il aurait été utile que l'équipe de la station puisse être impliquée dans le suivi régulier des parcelles de démonstration mises en place. Les cadres des ASBL ont

bénéficié de différentes activités de formation mises en valeur en fonction de l'avancement des activités au sein des différentes composantes (aucune plantation d'hévéa n'a été installée). La CFLEDD et la CS/Environnement de Lomela ont su traduire les apports théoriques (MRAC) en outils pratiques d'intervention, ce qui a permis de formaliser la mise en place des CFCL et de leurs outils de gestion dans un délai relativement court.

**3.2.2.3 Q13. Dans quelle mesure l'implication du secteur privé a représenté une véritable valeur ajoutée pour le lancement de nouvelles filières de production ? Jusqu'à quel point l'engagement prévu pour le secteur privé sur le lancement de nouvelles filières productives a représenté un obstacle ou un encouragement pour les partenaires locaux et les bénéficiaires ?**

**Q13.1 : Comment le secteur privé a-t-il été mobilisé ? Quelle a été sa contribution effective ? Quels impacts perçus chez les bénéficiaires (Pertinence, efficience) ?**

Ce point a été développé dans la section 3.2.1.5 (pour la filière hévéa). Le MoU qui devait lier le projet à la société TEXAF n'a jamais été signé. Dans le cadre de la poursuite de l'intervention au sein du nouveau projet DeSIRA+, il importe que les termes contractuels soient établis à l'amont du démarrage de l'intervention. Sans clarté et sans engagement ferme, les résultats de l'intervention sont compromis avant qu'elle ne démarre.

La décision tardive de retrait de TEXAF (juillet 2024) a fortement impacté la mise en œuvre du projet qui n'avait pas de « plan B ». Les actions programmées initialement pour le R1 ont été poursuivies (formation des saigneurs, production de plants, mise en place de la SCOOPAS), sans être justifiées (quel opérateur qui ne connaît pas le contexte du Sankuru peut s'engager et décider d'investir rapidement sur un plan de relance à échéance de 25 à 30 ans ?). La poursuite de ces activités basées sur l'éventualité de trouver un nouvel acheteur créé au niveau des bénéficiaires, en particulier les jeunes, peu de chances de satisfaction. Le terme d'acheteur (collecteur) n'apparaît pas adapté aux objectifs de la relance de la filière initiée par le projet (en particulier création de 500 ha de nouvelles plantations). Ce qui est recherché est un opérateur agro-industriel qui développe des relations contractuelles avec les planteurs, basée non seulement sur l'achat de latex, mais également sur la fourniture de services garants de la fidélisation des fournisseurs. **Le profil attendu de l'opérateur, acteur de la relance de la filière, doit être clairement défini.**

Le retrait de TEXAF a mis sur la table un ensemble de questionnements ouvrant la voie à deux options principales, à savoir : (i) concentrer le projet sur les axes du résultat consacré au développement agricole au sens large (accroissement et sécurisation du revenu des producteurs) faute de solution pragmatique et opérationnalisable pour la viabilisation économique de la filière latex ou, (ii) recherche de marché alternatif pour la vente de latex (autre partenaire privé). La première option aurait de mobiliser les ressources et concentrer les efforts sur l'agroécologie et l'agroforesterie, au détriment de la production de l'hévéa, n'est pas apparue satisfaisante pour la CSCS qui a estimé que le secteur hévéa est au cœur du projet et qu'il n'est pas envisageable, on ne saurait perdre cela de vue.

**Considérant les difficultés à établir le profil réel d'un « opérateur hévéa » et surtout à l'identifier, l'option de figer le cadre budgétaire n'apparaît pas pertinente.**

En effet, les perspectives d'organisation de marchés de produits agropastoraux dans d'autres filières en s'appuyant sur opérateurs privés « locaux » semblait pertinente, mais n'a pas été explorée. Enabel dispose d'une grande expérience en matière d'agrégation qui aurait du sens à être valorisée autour de produits tels que le riz, l'arachide et le café, qui sont l'objet de transactions significatives au sein de et à l'extérieur de la Province.

### 3.2.2.4 Q14. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué au renforcement des structures locales d'accompagnement et les acteurs ? Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à un renforcement des acteurs locaux de la recherche ?

**Q14.1 : Quels types de renforcement ont été apportés et auprès de quels acteurs ? Quels changements observables peut-on associer à ces appuis (Efficacité) ?**

Le projet Desira Agro-Forêt a mis en œuvre un programme solide de renforcement des capacités (formations, équipement, prise en charge du temps passé et des déplacements) auprès des institutions locales, les institutions universitaires, les services étatiques (SENASEM, ITAPEL, Administrateurs Territoriaux, CS/Environnement), les ASBL, l'INERA, les producteurs et leurs organisations. Les changements observés sont étroitement liés à la capacité des institutions ou acteurs à investir dans la valorisation des acquis.

La station de l'INERA de Mukumari initialement « moribonde » a développé son potentiel de production de matériel végétal, animal et son équipe scientifique, cela avec l'appui du projet, puis de sa direction générale (extension des activités de production de semences, renforcement de l'équipe scientifique, etc.) en s'appuyant sur un financement du projet PDL-145T. Le renforcement de compétences de l'équipe de la station de l'INERA a principalement porté sur l'application de la réglementation semencière, les itinéraires de production, de stockage et de conditionnement des semences et de plants, la fourniture de matériel végétal/animal, d'équipements et la réhabilitation de bâtiments. L'équipe de la direction générale de l'INERA a été mobilisée et impliquée pour appuyer l'équipe de la station, mais également pour mettre en place un « plan de relèvement » de la station. Elle a aujourd'hui la capacité de fournir des semences de base aux agri-multiplicateurs, aux projets et aux services de l'Etat qui en expriment le besoin. Elle maîtrise la production d'alevins et répond aux besoins des pisciculteurs, en revanche il n'existe pas de demande pour l'acquisition de plantules d'hévéa (elle pourra le cas échéant effectuer des remplacements sur sa propre exploitation). Parallèlement, en lien avec le programme de formation de saigneurs du projet (participation d'agents de l'INERA aux formations de saigneurs organisées), le chef de station a organisé la formation de 200 jeunes aux techniques de saignée pour redémarrer l'exploitation de ses 700 ha de plantations.

La dynamique CFCL traduit la qualité des appuis apportés à la CFLEDD et aux CS/Environnement. Les outils techniques et juridiques transmis avec l'appui de l'expert du MRAC ont été mis en application directement. L'engagement de l'équipe du CFLEDD a permis de contextualiser ces apports et d'en partager l'utilité avec les parties prenantes principales : communautés, services techniques, autorités traditionnelles et administratives. Les deux CFCL constituent l'un des résultats forts du projet.

La formation des producteurs en cascade a donné des résultats mitigés. Les primo formés étaient davantage intéressés par les indemnités que par leur engagement à répercuter leurs acquis à leurs pairs. Les messages techniques n'ont été appliqués que très partiellement au niveau des communautés. L'implication des équipes de l'ASBL CDKN a permis de corriger en partie ce biais, en dépit de la fragilité des liens contractuels qui liaient les agents à leur organisation et aux projets.

L'appui à la SCOPAAS a permis de mettre en place les instances de gouvernance et d'organiser la communication/sensibilisation. Les appuis réalisés portent principalement sur les textes et les règles de fonctionnement relatifs aux coopératives (réglementation OHADA), la rédaction des statuts et des réglementations intérieures qui s'y réfèrent, la gestion des ressources collectées (parts sociales) et la rédaction des rapports d'activités et financiers. A ce stade, cette organisation n'a pas de plan stratégique, ce qui pourrait conférer une visibilité aux actions qu'elle devrait mener. En l'absence de marché pour le latex, le conseil d'administration reste en attente, ce qui est regrettable.

La situation des marchés locales, l'existence d'OAC (base de l'organisation) et l'ouverture des objectifs que s'est fixée la coopérative ouvre des opportunités à développer des secteurs d'activité parallèles (café, riz, arachide).

**3.2.2.5 Q15. Dans quelle mesure les facteurs externes liés au contexte d'intervention ainsi que les caractéristiques de la zone d'intervention et de la filière (hévéa) ont influencé le démarrage de la chaîne de valeur ?**

**Q15.1 : Quels éléments contextuels ou liés à la filière ont facilité ou freiné sa mise en route ? Comment ces facteurs ont-ils été gérés (Pertinence, efficacité) ?**

Par rapport au secteur hévéa, les éléments d'analyse sont développés aux points 3.2.1.3 et 3.2.1.5.

Des opportunités de développement d'autres filières auraient pu être envisagées, en particulier celles du riz, de l'arachide et du café pour lesquelles existe un marché. Prendre en compte ces opportunités nécessitait d'adapter le contenu stratégique et le budget de l'intervention. Dans les faits, le sujet a été abordé de « manière générique », sans poser un argumentaire technique et économique détaillé (les études relatives à l'amélioration de la connaissance des systèmes de production n'ont pas été menées durant les six premiers mois du projet comme prévu). Les conclusions de l'étude menée sur les opportunités de développement des filières (2023<sup>65</sup>), n'ont pas été approfondies. Les entretiens menés durant la mission montrent qu'il existe des dynamiques « chaînes de valeur » qui justifient de structurer les producteurs autour du développement de services utiles, de réelles possibilités de création de valeur ajoutée avec des effets directs sur l'économie locale.

**3.2.2.6 Q16. Dans quelle mesure les communautés voisines ont bénéficié indirectement des initiatives de restauration des terres et des plantations créées ou du lancement de cette filière ? Sinon dans quelles mesures cela a créé des conflits liés à la propriété des terres restaurées ?**

**Q16.1 : Des effets indirects ou des tensions ont-ils été observés dans les zones périphériques au projet ? Comment ont-ils été traités (Effets non intentionnels) ?**

Les retards enregistrés dans la mise en œuvre de certaines activités du projet n'ont pas mis en évidence de résultats susceptibles de créer des tensions entre communautés (absence d'incidences foncières ou territoriales en particulier). Néanmoins, l'absence de marché pour les producteurs et les saigneurs d'hévéa constitue une « bombe à retardement » tenant compte de l'espoir créé chez les jeunes, mais surtout met les responsables de la SCOOPAS dans une situation inconfortable. Ils ont prélevé des droits d'adhésion et des parts sociales (50 \$) et sur la somme collectée et ont effectué un certain nombre de dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, etc.). Si un opérateur n'est pas identifié rapidement, en l'absence de service de la part de la coopérative, les membres seront en droit de demander un remboursement de ce qu'ils ont versé, ce qui ne sera possible que partiellement. Les risques de fragiliser la cohésion de la communauté, mais également l'image de DeSIRA+/Enabel ne doivent pas être négligés.

La mise en place des CFCL a stimulé de nombreuses demandes issues de différentes communautés de la Province pour mettre en place d'autres CFCL. Le processus de dialogue initié par l'équipe de la CFLEDD était en recherche constante de consensus élargi, ce qui a contribué à renforcer les liens communautaires. La gestion des adhésions et des ressources issues de la mise en œuvre des PGS par les associations doit être accompagnée et contrôlée pendant une période à définir (maîtrise des documents comptables, de la gestion de la trésorerie, etc.).

<sup>65</sup> Etude sur les opportunités de marchés pour la filière hévéa dans les territoires de Lodja et Lomela, Province du Sankuru, RDC.

Les services étatiques (agriculture, développement rural, environnement, etc.) qui devraient appuyer le projet en mettant à sa disposition un personnel qualifié ont été mobilisés avec difficultés. Les agents non mécanisés, majoritaires dans les deux territoires, ont été retirés du terrain à la suite de l'injonction du Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture interdisant toute collaboration avec ces derniers. Les inspecteurs des territoires se sont retrouvés comme seuls agents mécanisés au niveau de la Province dans leurs domaines respectifs avec des responsabilités élargies, donc des possibilités de collaboration limitées avec le projet, d'autant qu'ils ne disposent ni de moyens de déplacement, ni de budget de fonctionnement (une moto a été allouée à chacun des deux inspecteurs en 2025).

L'effort de sensibilisation sur l'entretien des pistes a été vécu de manière différente par les communautés villageoises. Certaines d'entre elles se sont fortement impliquées, d'autres ont laissé la piste en l'état. Une telle situation n'améliore pas significativement les relations entre les communautés, ni facilité le transport des produits et des biens.

### 3.2.2.7 Q17. Dans quelle mesure l'attention aux équilibres genre, à l'inclusivité ainsi que l'orientation aux droits ont été pris en compte en phase de design ?

**Q17.1** : *L'analyse genre a-t-elle été intégrée dans la conception ? Les besoins différenciés ont-ils été identifiés (Pertinence, genre) ?*

Le projet DeSIRA Agro-Forêt a pris un ensemble de dispositions et de mesures pour s'assurer d'une réelle prise en compte de la dimension genre et s'assurer de résultats réels en matière d'implication et d'autonomisation économique des femmes, des jeunes filles et des jeunes hommes. Cette prise en compte de la dimension genre s'est en particulier traduite par l'ouverture d'un poste « genre » occupé par une femme au sein de l'équipe de terrain. Cette technicienne a participé à la conception de l'ensemble des interventions durant sa participation effective au projet. Cette personne est malheureusement décédée en 2024 et n'a pas été remplacée. Plusieurs appels à candidature ont été lancés mais sont restés infructueux. Il est difficile de trouver des agents qui acceptent de venir travailler dans ce milieu, en particulier des femmes.

Intégrer une approche genre dans un programme qui priorise un domaine d'activité principalement masculin (hévéa) a nécessité d'être extrêmement vigilant sur les modes opératoires à développer. Dans ce secteur, une approche spécifiquement jeune et genre a été mise en œuvre. Si le nombre de femmes impliquées dans les formations de saigneur était réduit (environ 10%), ce sont principalement elles qui ont été désignées par leurs organisations pour réaliser les démonstrations pédagogiques de saignées réalisées pendant la mission.

Les équipes des ASBL mobilisées dans l'accompagnement des producteurs/trices étaient majoritairement composées de femmes pour deux d'entre elles (ASBL Kamba Kondé, ABSL CFLEDD). Ce choix a été fortement suscité par l'équipe du projet.

Dans le secteur « agricole », le projet a porté attention à travailler simultanément avec des OAC de femmes, des OAC d'hommes et des OAC mixtes. L'approche a été attentive à la position de la femme dans les « sociétés » du Sankuru (prise en compte des spécificités dans le domaine en fonction des groupes ethniques ciblés).

Néanmoins, comme cela a été évoqué le taux d'analphabétisme est significativement plus élevé chez les femmes, ce qui a constitué un handicap à leur implication active aux activités de leur communauté et celles du projet (par exemple elles ne représentent que 10% des saigneurs formés), mais à compétence égale les règles d'équité genre sont affirmées et respectées.

Une femme a été retenue lors du processus de sélection de l'ERAIFT (conduit de manière transparente) pour recruter des étudiants éligibles à une bourse pour réaliser un Travail de Fin d'Etudes (TFE). Le sujet de son travail achevé et soutenu est "Perception paysanne des services écosystémiques fournis par les plantations historiques d'Hevea brasiliensis (Wild. Ex. A. Juss.) Müll. Arg. dans la Province du Sankuru, RD Congo". Cela est notable, en considérant les conditions de réalisation d'un tel exercice dans la Province du Sankuru.

Le projet s'aligne sur les objectifs de la stratégie genre d'Enabel. Il s'inscrit parfaitement dans le processus d'empowerment des femmes en veillant à ce qu'elles puissent disposer de droits, développer des capacités, accéder aux ressources et aux opportunités de manière identique aux hommes. En ce sens, le projet contribue au processus d'autonomisation des femmes dans son domaine de compétences. Comme nous l'avons évoqué, dans le Sankuru, il existe un fort différentiel d'accès à l'éducation entre les hommes et les femmes, que le projet a dû prendre en considération et gérer.

Elles ont par exemple été moins présentes dans les formations organisées en langue française (mais ce critère révèle également de fortes disparités d'accès à l'éducation au niveau de la société globale: femmes, hommes, jeunes). Pour des changements en profondeur, non atteignables à l'échelle d'une intervention de quatre ans, le projet a fortement investi sur le développement des capacités de leadership des femmes présentes à des postes de responsabilités dans toutes les organisations mises en place, mais également en impliquant des opérateurs "féminins" (CFLEDD) dont le cœur de métier est l'empowerment des femmes. Cette initiative s'est positivement traduite dans la mise en place des CFCL où les femmes représentées à part égale occupent d'importantes responsabilités.

### 3.2.2.8 Q18. Dans quelle mesure la promotion de l'égalité de genre a été intégrée durant la mise en œuvre et a reporté des résultats atteints via des indicateurs spécifiques sensibles ? Jusqu'à quels points les bénéfices reportés ont concerné particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables ?

**Q18.1 : Quels indicateurs sensibles au genre ont été suivis ? Quels groupes (femmes, jeunes, vulnérables) ont effectivement bénéficié du projet (Efficience, efficacité, genre) ?**

Comme cela a déjà été évoqué, le cadre de résultat du projet DeSIRA Agro-Forêt a été établi de manière progressive en fonction des difficultés opérationnelles rencontrées. Les fiches de suivi des activités du projet (principalement les fiches de présence) répertoriaient le sexe des participants, ce qui a permis de documenter des indicateurs de réalisation sensibles au genre.

Quatre indicateurs ont ainsi été documentés, ils sont représentatifs des actions menées et de l'importance accordée à la dimension genre.

- Nombre de petits producteurs agricoles accompagnés pour améliorer leur accès au revenu et à une alimentation suffisante. Les femmes occupent une place centrale dans l'ensemble des filières vivrières appuyées par le projet. Elles représentent 47,5% des bénéficiaires des appuis. Elles ont été impliquées de manière égalitaire dans les différentes sessions de formation organisées, dans la mesure où elles répondaient aux critères d'alphabétisation exigés (les formations étaient réalisées en français).
- Nombre de saigneurs formés sur les nouvelles techniques de saignée durable des plantations d'hévéa. Les formations de saigneurs ont principalement mobilisé des jeunes. Si les femmes ne représentent que 10% des saigneurs formés, leur part dans les effectifs de formateurs/formatrices aux techniques de saignée est plus élevée.
- Nombre de villageois et de services étatiques qui ont conscience de la déforestation. En matière de protection de l'environnement, les femmes représentent 41% des individus sensibilisés

- Nombre de personnes formées sur le processus de création et de gestion des concessions forestières des communautés locales. Les femmes représentent 25% des personnes formées au processus de création de CFCL.

Si ces Indicateurs permettent de traduire les efforts réalisés par le projet pour évoluer vers une équité genre, ils ne permettent pas d'interpréter les changements dans les domaines liés à son action.

Par exemple, il aurait été intéressant d'effectuer une analyse comparative des taux d'adoption des pratiques diffusées, d'évaluer le nombre de femmes qui occupent une part active dans la conduite des conseils d'administration des OAC, etc. Pour DeSIRA+, il est important de pouvoir mesurer ce que les femmes ont fait des « outils » que le projet a mis à leur disposition et comment cela a amélioré leur autonomie de décision, leur place dans la vie du ménage et de la société.

La dimension jeune n'a pas été suivie .

### 3.2.2.9 Q19. Dans quelle mesure les principes sur le travail décent<sup>66</sup> ont-ils été pris en compte lors de la structuration des coopératives de production et d'opérationnalisation de la filière hévéa ?

**Q19.1 : Quelles normes de travail décent ont été appliquées dans les coopératives ? Quels mécanismes ont été prévus pour garantir les droits des travailleurs (Pertinence, efficacité) ?**

Dans le secteur hévéa, ce sont principalement des études, des formations (et des dotations d'équipements) et des actions de structuration paysanne ayant abouti à la création d'une coopérative (la SCOOPAS), qui ont été réalisées par le projet Desira Agro-Forêt.

La coopérative regroupe des membres personnes morales (OAC, OP) et des personnes physiques, soit environ 2.000 membres dont une partie a déjà souscrit des parts sociales (50 \$). L'objectif principal de cette coopérative au-delà de la défense des intérêts et de la formation des membres est de leur assurer l'accès aux facteurs de production qui leur sont nécessaires et l'accès aux marchés pour leurs produits. La filière prioritaire à ce jour est l'hévéa. La coopérative dispose de statuts harmonisés de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), validés en assemblée générale et a mis en place son comité directeur. Le projet l'a dotée de deux motos, de mobilier de bureau et d'équipements informatiques installés dans un local provisoire. Créée en janvier 2025, elle n'a pas encore développé d'activités de service et les « fonctions dirigeantes » sont conduites bénévolement. En l'absence, de ressources autres que les parts sociales, la coopérative n'a recruté ni personnel salarié, ni personnel temporaire. En termes de travail décent, la coopérative a initié une mesure dont on ne sait pas si elle pourra être appliquée, en fixant le prix plancher du latex à 1.000 CDF, ce qui correspond à une rémunération juste du travail du planteur et du saigneur.

La société TEXAF s'est retirée du projet sans que sa structure organisationnelle dans la Province du Sankuru soit définie.

Les interventions dans la filière ont certes développé des compétences, mais n'ont pas créé de richesse, ni d'emplois (aucune fiche de poste n'a été rédigée). La question du salaire n'a donc pas été abordée. La question du travail décent ne peut être traitée à ce stade.

Ce que l'on peut affirmer est que la réglementation OHADA est conforme à la réglementation en vigueur, en termes de droit du travail et de protection sociale.

<sup>66</sup> L'Organisation internationale du travail (OIT) base sa définition du travail décent sur six critères, la libre volonté de travailler, un salaire permettant de vivre dignement ( nourrir sa famille, à envoyer les enfants à l'école...), le respect des droits fondamentaux du travail, la protection sociale, le dialogue social, l'égalité sociale entre hommes et femmes

L'ASBL Yéma, qui intervenait dans le secteur hévéa, a été confrontée à des difficultés de gouvernance et de paiement de ses agents de terrain. Dans le cadre de l'accord opérationnel qui liait le projet à l'ASBL, les seules possibilités étaient de verser des indemnités de déplacement, insuffisantes pour assurer une rémunération juste du travail. Les agents concernés ont quitté la structure, qui elle-même a perdu sa crédibilité au niveau de la Province.

### 3.2.2.10 Q20. Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé la digitalisation auprès des structures partenaires de mise en œuvre et les institutions locales de recherche du Sankuru ?

**Q20.1 :** *Quels outils ou pratiques numériques ont été introduits ? Quel a été leur niveau d'appropriation par les acteurs locaux (Innovation, efficacité) ?*

Le projet Desira a doté ses partenaires (ASBL Sankuru Yema, ASBL CFLEDD, ABSL Kamba Konde, INERA, ISEA Lomela, ISEA Lodja, UNILOD) d'équipements bureautiques et de connexions internet pour améliorer la gestion de leurs activités et communiquer. Les ASBL, l'INERA et l'ISEA Lomela ont été équipés de kits solaires tenant compte de l'absence de réseau de distribution de courant électrique dans ces localités. Les ISEA et l'UNILOD ont été dotés de bibliothèques numériques pourvues d'une bibliographie importante. Ces outils numériques constituent une innovation dans la région du fait qu'ils constituent le seul moyen d'être en relation avec l'extérieur pour les universités locales. Avec ces outils les acteurs de terrain (ASBL et INERA) sont maintenant en relation directe avec leurs partenaires, peuvent s'informer sur les opportunités existantes pour eux, communiquer directement des documents contractuels et contribuer à des recherches scientifiques. Pour les enseignants et les étudiants, ils ouvrent des opportunités pour améliorer (formateurs) ou compléter (étudiants) le contenu des enseignements. Ces outils permettent de faire de la consultation bibliographique pour la production de mémoires ou la recherche scientifique. Pour l'ensemble de ces bénéficiaires, ces produits numériques offrent également la possibilité de faire des formations en ligne.

L'appropriation de ces outils ne pose pas de difficultés pour les institutions privées dotées qui évoluent dans des contextes isolés (ABSL CDKN et ABSL CFLEDD). Elles ont parfaitement compris la valeur ajoutée de ces équipements pour le développement de leurs activités. Leur gestion est effectuée avec sérieux et les besoins d'entretien, réparation voire de renouvellement sont pris en compte. L'INERA qui produit des ressources propres à partir de son exploitation a intégré la nécessité de maintenir les équipements en état de marche et d'identifier les ressources à mobiliser en cas de panne.

La situation est différente pour les trois institutions universitaires appuyées. Elles évoquent les difficultés à maintenir le fonctionnement du réseau internet quand les dotations dédiées de l'ERAIFT accusent du retard. Les capacités internes de ces trois établissements à s'organiser pour maintenir leur connexion apparaissent limitées. L'utilisation des bibliothèques numériques est marginale, en particulier pour les étudiants. La majorité d'entre eux ne disposent pas d'ordinateurs/smartphone, et l'accès aux équipements des établissements apparaît très limités. Les difficultés de gouvernance de ces établissements questionnent leurs capacités à gérer les équipements dans un esprit d'intérêt collectif, mais également d'en assurer l'entretien/la maintenance régulière et bien entendu d'assurer le paiement régulier de l'abonnement à internet.

### 3.2.2.11 Q21. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à une meilleure protection de l'environnement ?

**Q21.1 :** *Quelles pratiques mises en œuvre ont eu un impact positif sur l'environnement ? Y a-t-il eu des mesures de suivi environnemental (Efficacité, environnement) ?*

La dimension environnement est au cœur de la mise en œuvre du projet DeSIRA Agro-Forêt. Les actions de sensibilisation relatives ont permis de sensibiliser les membres de deux communautés de villages à la protection des ressources forestières et à officialiser deux CFCL. Cette expérience joue un effet levier fort dans la Province, les demandes d'autres communautés auprès des services provinciaux de l'environnement pour évoluer vers ce statut sont en constante progression. Une dynamique forte de protection/gestion durable de la forêt semble enclenchée dans la Province grâce à l'action du projet.

L'effet compensation de la déforestation envisagé en développant les plantations d'hévéa et en promouvant les pratiques agroécologiques et agroforestières n'a pu être atteint tenant compte des difficultés présentées à mettre en œuvre ces deux volets. Toutefois, les messages relatifs à la diffusion des principes et des pratiques de l'agroécologie ont été correctement intégrés par les membres des OAC rencontrées. La nécessité de réduire le défriche-brûlis en le compensant par des pratiques agricoles durables, en dépit de l'importance du disponible foncier, a été largement évoquée au cours des entretiens. Il importe dans la phase à venir de décliner précisément et de tester les pratiques les plus prometteuses pour entretenir la fertilité des sols.

Les énergies thermiques sont quasiment inexistantes dans la Province à l'exception des chefs-lieux de territoire de Lodja et de Lomela, quand le carburant est disponible. Le projet a favorisé l'installation de kits solaires qui permettent de satisfaire les besoins de base en énergie (éclairage, alimentation d'un ordinateur, d'un réfrigérateur, etc.) à moindre coût. Ces installations ont un impact pédagogique important au niveau des communautés périphériques. Elles leur démontrent qu'il est possible de faire fonctionner de tels équipements d'entretien facile, sans être dépendants d'intrants de disponibilité aléatoire (essence, gas-oil).

## 4 Conclusion

Le projet DeSIRA Agro-Forêt a éprouvé des difficultés à activer les leviers de changement justifiant son intervention, cela pour différentes raisons :

- **Aucun opérateur privé qui devait animer, tirer et financer le programme de relance de la filière hévéa ne s'est engagé pour le faire.** Le partenaire identifié au début du processus (période de rédaction de la note conceptuelle) n'a pas exprimé la vision affirmée (plan d'affaire, plan de financement) qu'imposait un investissement sur une période de 25 à 30 ans (exigé par le volet replantation). Les tâtonnements des deux premières années du projet n'ont rien éclairci, au contraire, ils ont induit une certaine confusion sur qui portait réellement ce projet de relance (TEXAF, Enabel, UE). Des actions ont été menées dans le cadre de cette filière, certes porteuses d'espoir pour les communautés, mais dont leur issue reste incertaine pour ceux qui devraient en bénéficier.
- **La promotion de pratiques agroécologiques** (destinées à réduire les pratiques d'agriculture minière tout en améliorant les revenus des producteurs) s'est heurtée aux difficultés de mobiliser une **expertise d'accompagnement**, d'installer un **dispositif de R/A proche du terrain** et des producteurs et à **l'absence de dispositif de vulgarisation**. La diffusion de semences améliorées constitue une innovation positive qu'il convient de confirmer (importance du volet R/A) et de consolider en amorçant l'organisation de la filière semence (Implication du projet PDL-145T ?)

- La mise en place de CFCL constitue un **acquis important** à consolider et étendre si les financements à venir le permettent. L'implication d'un acteur local professionnel et engagé explique de résultat.

Les défis et surtout les contraintes liées à la mise en œuvre d'un tel projet dans la Province du Sankuru étaient connus (du moins on pouvait les imaginer). Les différentes parties prenantes ne se sont pas toutes préparées à les affronter, ce qui a eu pour double effet de **réduire/retarder** les activités prévues et **d'isoler physiquement et techniquement** l'équipe de mise en œuvre dans le Sankuru. Ce projet a péché par des difficultés de positionnement (TEXAF s'est mis en position d'attente, voire de bénéficiaire avant de renoncer, etc.), des difficultés des institutions du Nord à affronter les réalités du Sankuru et de la fragilité de l'économie locale (faiblesse des services à l'agriculture, etc.). Parallèlement, le mode de gouvernance mis en place (CSCS, procédures Enabel, etc.) n'a pas facilité la flexibilité qui s'imposait pour s'adapter aux différents « imprévus » de mise en œuvre. Les principaux résultats « porteurs » de ce projet reposent sur **l'implication d'intervenants locaux** (CFLEDD, ABSL CDKN, Station INERA de Mukumari, SENASEM, etc.). Il importe d'en tirer les leçons.

Sur la base de ce constat d'ensemble, dans un contexte de repositionnement des acquis et des prolongements des résultats de la phase actuelle au sein du futur projet DeSIRA+, les principales conclusions qui peuvent être retenues sont les suivantes :

### Conclusions liées au résultat 1

1. Les connaissances qui permettent d'éclairer **les décisions d'investissement** dans le développement de la filière hévéa pour un opérateur privé, la DUE et Enabel sont encore insuffisantes. Les résultats des travaux académiques et des études conduites par l'ERAIFT, également par Enabel<sup>67</sup> ne permettent pas de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration d'un plan d'affaire réaliste qui donnerait **une visibilité à moyen et long terme à l'opérateur privé** et qui permettrait de préciser **la contribution de la DUE et d'Enabel** à sa mise en œuvre. Ces besoins en informations précises et confirmées concernent (QE 1.3 & 1.5) :
  - L'estimation des **capacités de production actuelle du verger** doit permettre d'évaluer le potentiel de production dans les six années à venir (en attendant que d'éventuelles nouvelles plantations soient en production). Ce potentiel de production conditionne également la rémunération des saigneurs tenant compte du nombre d'arbres productifs et de leur espacement dans les parcelles ;
  - Un mode de calcul de la formation du prix du latex, qui permette d'établir **la fourchette du prix bord champ** (rémunération du planteur et du saigneur) qui peut être appliquée en fonction du potentiel de production des parcelles, de la complexité de l'organisation logistique du ramassage des cuts, des difficultés chroniques à communiquer et à se déplacer sur la zone et bien entendu de l'évolution des cours mondiaux. Les études réalisées à ce stade fixent les tendances, mais restent imprécises sur l'estimation des coûts de collecte et de transport, en lien avec l'estimation du potentiel des production. Elles doivent être affinées de manière à appréhender avec davantage de précisions l'intérêt ou non pour un opérateur privé, les producteurs et leurs organisations de s'engager sur le développement de la filière sur le long terme ;
  - **Clarifier le statut des anciennes plantations d'hévéa.** Les études réalisées par l'ERAIFT<sup>68</sup> mettent en évidence la grande diversité floristique des anciennes plantations villageoises (QE 1.3). Leur évolution fait davantage penser à des forêts secondaires reconstituées qu'à des parcelles à vocation industrielle. C'est ce point qu'il importe de clarifier sous un angle à la fois technique et juridique. L'exploitation

<sup>67</sup> Rapport technique Etude sur les opportunités de marchés pour la filière hévéa dans les territoires de Lodja et Lomela, Province du Sankuru, RDC. Enabel

<sup>68</sup> Mduwayo Etienne, ERAIFT (2024). Cartographie et caractérisation floristique des anciennes plantations d'*Hevea brasiliensis* (Wild ex A. Juss.) Müll. Arg. dans la Province du Sankuru, en République Démocratique du Congo. Travail de Fin d'Etudes présenté et défendu en vue de l'obtention du diplôme de Master Recherche en *Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux* (AGIFT)

des forêts secondaires relève de la future réglementation européenne zéro déforestation<sup>69</sup>. Cette éventualité peut compromettre l'utilisation de fonds européens.

2. La relance de la filière hévéa implique la création de nouvelles plantations (sans déforester) pour relayer le potentiel de production du verger actuel encore mal maîtrisé, mais probablement faible. Le coût d'installation et d'entretien d'une plantation est élevé (il faut compter 2.500 €/ha intercropping compris) en attente de la phase exploitation proprement dite (6 à 7 ans). **De tels investissements n'ont du sens que si l'on a la garantie de pouvoir mobiliser un opérateur privé sur le long terme.** Cet opérateur n'est pas encore formellement identifié. Des investigations devraient être élargies pour approcher des partenaires professionnels et mesurer leurs intérêts à s'investir, cela en tenant compte que le climat des affaires n'est pas favorable pour la venue de partenaires internationaux. Cette prospection s'avère urgente, en particulier dans la perspective du démarrage du projet DeSIRA+. Il s'agit de cibler un d'opérateur professionnel qui s'engage à **investir dans le développement du secteur hévéa sur la base d'un plan d'affaire pluriannuel réaliste.** DeSIRA+ pourra apporter une contribution à la mise en œuvre de ce plan, mais n'aura pas la responsabilité de son portage.
3. Un processus de structuration professionnelle a été engagé qui a abouti à la création de la SCOOPAS appelée à réunir les forces vives du bassin hévéa du Sankuru. La mise en place d'une telle organisation constitue un levier important de la relance du secteur hévéa. L'organisation en place repose sur une vision du mouvement coopératif dans les années 1970. Depuis les hommes ont changé, au même titre que les déterminants macro-économiques, de la filière et de l'économie du Sankuru. **Il importe aujourd'hui de doter cette coopérative d'une vision et d'une stratégie de consolidation basées sur les services aux membres (quels services ?)** qui s'appuie sur des démembrements bien organisés (coopérative de base), une subsidiarité optimale entre les différents niveaux de la structure, une gouvernance, une gestion transparente et un modèle économique viable. Considérant les délais de relance de la filière hévéa, une stratégie de diversification devra être envisagée, ce qui permettra à la coopérative d'entrer rapidement dans le concret et d'apporter des services utiles à ces membres. Certaines niches de produits où existent un marché et quelques opérateurs aval, compatibles avec l'investissement hévéa, mériteraient d'être approfondies et développées (riz, arachide, café). Elles permettraient à certaines OAC de changer de dimension en passant d'une étape de diffusion de techniques de production/travail communautaire à une phase commerciale avec des impacts visibles sur le revenu des membres ;
4. Le projet a contribué à la revalorisation des instituts universitaires du Sankuru. Néanmoins, en particulier pour les ISEA, les formations et les missions d'enseignement doivent être accompagnées de **coaching** autant en termes d'adaptation des curricula, d'organisation et d'encadrement des stages, de **gestion** des infrastructures, équipements et outils pédagogiques, que de **gouvernance** de l'institution. Le groupe WhatsApp mis en place pour cela a été apprécié mais insuffisamment exploité. Le coaching « institutionnel » permet de structurer et de planifier les activités, également les liens qui sont apparus trop ponctuels aux yeux des bénéficiaires ;

#### **Conclusions liées au résultat 2**

5. **La diffusion et l'appropriation d'innovations** en milieu agricole sont étroitement dépendantes de l'existence d'un **dispositif de conseil agricole pérenne et de proximité**. Ces dispositifs généralement partagés entre les services publics (incluant les projets) et la profession agricole reposent sur des stratégies de déploiement contextualisées, des outils utiles aux producteurs et des mécanismes de financement adaptés. En effet, les besoins d'accompagnement des producteurs sont multiformes et évoluent en fonction des changements de pratiques et d'organisation au sein de l'exploitation. Le dispositif d'accompagnement des producteurs doit être construit, cela afin de bien déterminer les

<sup>69</sup> Document d'orientation concernant le règlement (UE) 2023/1115 relatif aux produits "zéro déforestation" ( (C/2025/4524)

différentes étapes de cette construction, les rôles et les besoins en renforcement qui s'y rattachent. A ce stade, le point d'entrée est l'approche CEP qui n'a pu être développée au cours du présent projet. Le développement de cet outil doit être contextualisé aux réalités du Sankuru, l'approche pédagogique ne doit pas être centrée exclusivement sur les aspects techniques et surtout doit être le prétexte à asseoir le besoin et les bases d'une organisation professionnelle destinée à solutionner progressivement les besoins en services qu'évoquent les producteurs ;

6. Développer une démarche de recherche-action opérationnelle avec des institutions académiques a montré ses limites. Si l'implication des institutions universitaires a du sens car elle permet un ruissellement des compétences à une large échelle, les résultats des recherches ont été produits trop tardivement pour être valorisés par les bénéficiaires directs. Par ailleurs, les résultats des interventions conduites auprès des producteurs sont faiblement documentés et analysés. Dans une phase future, **le renforcement du partenariat scientifique avec des institutions scientifiques de proximité**, en particulier l'INERA s'avère nécessaire. Également, les producteurs, utilisateurs directs des résultats, doivent être considérés comme des acteurs de la recherche/action et être associés à l'ensemble du processus (identification et priorisation des besoins, implication dans la définition des protocoles et leur suivi, ainsi que dans l'analyse directe des résultats. Le projet DeSIRA Agro-Forêt n'a pas réellement développé d'activités de R/A. Cette absence doit être corrigée par le projet DeSIRA+ en mettant en place des **équipes de R/A proches du terrain et impliquant les producteurs/planteurs autour des questions qui ont du sens pour eux et qui permettront de lever des contraintes fortes.** ;

#### **Conclusions liées au résultat 3**

7. L'approche développée pour aboutir aux CFCL a produit des résultats très encourageants, avec un **effet tache d'huile** réel qu'il importe d'accompagner. Un exercice de capitalisation de l'expérience s'avère nécessaire pour « préparer cette mise à l'échelle » dans la Province et au-delà. Pour ce faire les modalités contractuelles de collaboration avec l'ASBL CFLEDD doivent évoluer de manière à permettre à cette organisation, dont les activités reposent sur le bénévolat, de se professionnaliser, en particulier en recrutant du personnel permanent. Cela pourrait se corriger, soit en évaluant les possibilités de négocier une convention de subsides avec la représentation nationale du CFLEDD (en tenant compte des difficultés de gestion pour cause d'éloignement du terrain), soit pour Enabel la possibilité de recruter sur une période d'un à deux ans des prestataires individuels à disposition de l'antenne du CFLEDD du Sankuru.

#### **Conclusions stratégiques**

8. Les **difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre du projet sont liées à des **hypothèses de départ** trop optimistes qui n'ont pas été confirmées dans la phase de démarrage du projet et lui ont imposé des **retards d'exécution**. Les processus de formulation de programme en deux étapes : un cadrage général dans la note conceptuelle de l'Union européenne (stratégie globale, cadre de résultats, risques et hypothèses) et un cadrage stratégique et opérationnel budgétisé au niveau du document d'action d'Enabel (en référence au cadre de résultats initial) montre des limites. Ces limites résultent à la fois de la qualité des conclusions des documents qui ont présidé au cadrage du projet, également un temps de formulation trop court, tenant compte du contexte d'enclavement et institutionnel de la Province. Dans des contextes difficiles comme le Sankuru, Province où Enabel n'avait pas d'expérience, il importait d'investir davantage sur la durée de cet exercice pour affiner les choix, les dimensionner et établir les bases de partenariat à l'amont de la validation de la requête par l'Union européenne. L'implication de professionnels indépendants du secteur hévéa dans cette formulation aurait probablement évité certaines erreurs d'appréciation.

Cela n'a pas été fait et Enabel a pris en charge les difficultés liées aux hésitations, puis au retrait de TEXAF, mais également celui de l'Université de Liège et de l'engagement limité du MRAC.

**9. Le partenariat engagé avec un opérateur privé doit être acté à l'amont du processus de formulation.**

La signature d'un MoU qui acte le démarrage dans ce cas du programme de relance devrait précéder la signature de la convention de financement. Sur la base de l'expérience réalisée en 2012/2013, on aurait pu s'attendre que TEXAF présente un plan d'affaire qui aurait permis de clarifier dès la phase de formulation à la fois la stratégie d'accompagnement du projet et les mécanismes idoines pour la mettre en œuvre (subvention ciblée, etc.). Il n'est pas du rôle d'un projet d'initier ou de tirer un « projet agro-industriel » (Par sa position « d'attente », TEXAF se positionne davantage en bénéficiaire de l'intervention qu'en moteur). L'apport ponctuel d'un projet (3 à 4 ans) à un programme de relance d'une filière impulsé par un opérateur privé qui devrait investir massivement n'est pas envisageable en l'absence d'un modèle économique viable. Une telle intervention s'organise en accompagnement d'un opérateur privé qui dispose d'un plan d'affaire réaliste (auquel le projet peut contribuer) et qui met en place des outils de pilotage transparents (méthode de calcul du prix partagée par les acteurs, etc.). Ce plan d'affaire et ces mécanismes de pilotage constituent la base de la signature d'un MoU.

En fin de cycle, malgré d'importantes difficultés de mise en œuvre, le projet DeSIRA Agro-forêt laisse derrière lui des traces durables (développement du sous-secteur semencier, réhabilitation/relance de la station de l'INERA, CFCL, saigneurs professionnels, etc.), qui pourront être prolongées grâce à l'engagement des partenaires institutionnels et locaux (Direction Générale de l'INERA, Services de l'Environnement, SENASEM, ABSL CFLEDD, ABSL CDKN) La principale interrogation se rapporte à l'opportunité de la relance de la filière hévéa.

## 5 Recommandations

Au terme d'un cycle de financement, une évaluation finale porte davantage sur des conclusions pour être investies dans d'autres programmes/interventions. Les recommandations proposées concernent celles qui peuvent être utilement investies dans la phase d'implémentation du projet DeSIRA+, en tenant compte de son niveau d'avancement actuel. Les principales leçons apprises seront développées dans la section à suivre.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau <sup>70</sup>	Priorité	Type
<b>R1.</b> Réaliser des études d'approfondissement du statut, du potentiel de production, ainsi que de la structure probable du prix du latex dans le Sankuru, en impliquant des acteurs professionnels indépendants du secteur	1	Équipe DESIRA+ ISCO SCOOPAS	1	CT	Opérationnel

**Détails :** Les éléments d'incertitude principaux sont : (i) les capacités actuelles de production du verger, (ii) le statut des plantations actuelles et leur exploitation en fonction de la réglementation européenne en cours d'application, (iii) la fourchette réaliste du prix bord champ qui pourra être appliquée. La réponse à ces questions repose sur la mobilisation d'une expertise impliquant des professionnels en activité du secteur qui opèrent en externalisation avec des petits planteurs. Ces professionnels (par exemple ingénieurs de la SEPH qui interviennent dans une approche en externalisation de la production au Ghana et en Côte d'Ivoire) sont en mesure de se positionner avec pragmatisme sur l'opportunité d'un investissement dans le secteur et sur les conditions de relance de la filière.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau <sup>71</sup>	Priorité	Type
<b>R2.</b> Engager un processus de consultation d'opérateurs du secteur hévéa, en vue d'identifier ceux susceptibles d'engager un dialogue devant	2	Équipe DESIRA+ ERAIFT ISCO SCOOPAS	1	CT	Opérationnel

<sup>70</sup> Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, ...) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, ...).

<sup>71</sup> Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, ...) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, ...)

aboutir à la signature d'un MoU avec Enabel				
---	--	--	--	--

**Détails :** La relance de la filière repose sur un opérateur professionnel qui s'engage dans la durée, et cet engagement doit être acté rapidement par un MoU reposant sur une vision partagée, un partenariat clair. La signature du MoU doit acter le démarrage du programme de relance. Le rôle de cet acteur sera d'acheter l'hévéa, mais également de fournir des services aux producteurs complémentaires de ceux de la SCOOPAS (qui sont à clarifier, cf. infra). Une prospection élargie s'avère nécessaire pour réunir les chances d'identifier un tel opérateur. L'ERAIFT a fait la proposition d'initier un dialogue de haut niveau avec le « vrai » secteur privé qui a marqué un intérêt pour le caoutchouc du Sankuru. Un certain nombre d'entreprises d'envergure internationale et qui ont déjà travaillé en RDC (SIPEF, Belgique) et /ou y sont toujours actifs (SOCFIN Luxembourg/France/Belgique, OLAM Singapour, TROPICORE Belgique/Suisse) ont été identifiées et devraient être rencontrées afin de tester leur intérêt à travailler dans le Sankuru sur la base d'une présentation objective des défis et enjeux. Cette mission pourrait être portée sur le budget inutilisé par l'ERAIFT/U Liège du projet DeSIRA Agro-Forêt.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	P-990 Acteur(s) ciblé(s)	P-991 Niveau <sup>72</sup>	P-992 Priorité	P-993 Type
<b>R3.</b> Accompagner la SCOOPAS à élaborer son plan stratégique et son plan de renforcement des capacités, cela en clarifiant un modèle économique viable à terme, ainsi que les conditions à mettre en œuvre pour rejoindre son autonomie financière pour sécuriser ses services aux membres.	<b>3</b>	Équipe DeSIRA+ SCOOPAS Opérateur privé (si identifié)	1	CT	Opérationnel

**Détails :** La coopérative mise en place doit dès à présent disposer d'une vision et d'une stratégie de consolidation basée sur les services aux membres qui s'appuie sur des démembrements bien organisés (coopérative de base), une subsidiarité optimale entre les différents niveaux de la structure, une gouvernance et une gestion transparente et un modèle économique viable. Le modèle économique proposé pourra reposer sur une diversification des activités, ce qui permettra à la coopérative d'entrer rapidement dans le concret et d'apporter des services utiles à ces membres. Certaines niches de produits où existent un marché et quelques opérateurs aval, compatibles avec l'investissement hévéa, mèriraient d'être approfondies et développées (riz, arachide, café). Elles permettraient aux OAC membres de la coopérative et base de son assise de changer de dimension en passant d'une étape de diffusion de techniques de production/travail communautaire à une phase commerciale avec des impacts visibles sur le revenu des membres.

72 Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, ...) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, ...)

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
<b>R4 :</b> Formaliser l'implémentation d'une approche CEP adaptée au contexte qui accompagne les démarches de diffusion des innovations en particulier dans le domaine de l'agroécologie et qui permet d'engager un processus de dialogue sur la mise en place d'une stratégie plus large d'accès aux services clés (Conseil, facteurs de production, financement)	5	Projet DeSIRA+ SCOOPAS INERA ITAPEL Opérateur privé (si identifié)	1	CT	Opérationnel

**Détails :** Les besoins d'accompagnement des producteurs sont multiformes et évoluent en fonction des changements de pratique et d'organisation au sein de l'exploitation, ce qui nécessite d'avoir des mécanismes de dialogue et de circulation de l'information efficace pour répondre aux demandes. L'approche CEP qui n'a pu être développée au cours du présent projet constitue un outil qui permet de rendre le producteur acteur puis initiateur des changements. En particulier, l'approche pédagogique ne doit pas être centrée exclusivement sur les aspects techniques, elle est également pour les producteurs un lieu de dialogue où l'on réfléchit à définir des mécanismes professionnels durables qui permettent de solutionner progressivement les besoins en services des producteurs ;

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	P-1022 Priorité	P-1023 Type
<b>R5.</b> Recentrer la stratégie R/A du projet DeSIRA+ sur des dimensions opérationnelles, en constituant un pool scientifique au sein duquel l'INERA (Mukumari, Direction Générale) joue un rôle pivot.	5	Projet DeSIRA+ INERA ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Sankuru ERAIFT	1, 2 & 3	CT	Opérationnel et stratégique

**Détails :** L'approche, les résultats et leur utilisation des actions conduites auprès des bénéficiaires sont faiblement documentés et cela est regrettable. Ce déficit en termes de R/A est lié à l'éloignement des institutions scientifiques et universitaires du terrain, ce qui affecte la relation entre les paysans et les chercheurs, en conséquence dans une priorisation pragmatique des thèmes de recherche. L'enjeu, pour obtenir des résultats à étendre, est de créer une dynamique d'équipe et une relation de complicité paysans - chercheurs qui mettent ces premiers en position d'acteur à part entière de la démarche scientifique. Dans une phase future, cela implique de travailler avec des institutions qui disposent des équipes proches du terrain, ce qui est en particulier le cas de l'INERA (Station de Mukumari) qui pourrait être davantage impliqué dans les volets de recherche liés aux secteurs agroécologie et hévéa. Pour être efficace, ces équipes de R/A pourraient être complétées par des équipes d'ingénieurs de sociétés privées partenaires (choix et multiplication des clones, stratégies de « replanting », planification de la saignée, évaluation de la structure des prix, etc.). La contextualisation et l'appropriation des innovations envisagées s'inscrivent généralement dans une démarche de proximité, en mettant le paysan au centre du processus. Il est évident que rapprocher les scientifiques du terrain impliquera de mettre en place un certain nombre de conditions pour les accueillir. Ce point méritera une attention forte.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
<b>R6.</b> Intégrer le coaching institutionnel dans les dispositifs d'accompagnement des instituts universitaire du Sankuru	6	ERAIFT ISEA, UNILOD	1 & 2	CT	Opérationnel et stratégique

**Détails :** Les institutions universitaires du Sankuru (ISEA et UNILOD) souffrent de difficultés de gouvernance et financières chroniques, ce qui n'a pas permis de valoriser pleinement les appuis apportés par l'ERAIFT et le MRAC. Les formations, les missions d'enseignement et les dotations en équipements n'ont pas apporté dans l'ensemble des résultats attendus. Dans le cas d'appuis futurs, s'ils sont programmés par le projet DeSIRA+, il serait souhaitable d'établir un diagnostic institutionnel des trois établissements (fonctionnel, organisationnel et financier), s'ils en sont d'accord, et sur cette base d'établir un programme de renforcement des capacités arrimés à un projet d'établissement dont la mise en œuvre serait coachée par les partenaires à identifiés. Cela devrait permettre d'agir simultanément sur l'adaptation et l'application des curricula (et des fiches pédagogiques des formateurs), la mise à niveau des formateurs et des gestionnaires, l'organisation et l'encadrement des stages, la gestion des infrastructures, équipements et outils pédagogiques, la gouvernance des institutions, la communication interne et externe, etc... En termes de renforcement des capacités, pour obtenir des résultats, il importe de pouvoir agir simultanément sur les hommes, l'organisation et le fonctionnement de leurs structures, cela en tenant compte de leur environnement politique et institutionnel.

P-1046 Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	P-1048 Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
<b>R7.</b> Capitaliser, valoriser et accompagner la mise à l'échelle de l'approche CFCL en s'appuyant sur les services de l'Environnement et la CFLEDD	7	Projet DeSIRA+ Services provinciaux de l'Environnement ; CFLEDD	1, 2 & 3	CT & MT	Opérationnel et stratégique

**Détails :** L'approche développée pour aboutir aux CFCL a produit des résultats très encourageants, avec un effet tache d'huile réel. Ce processus doit être capitalisé, être partagé et sa mise à l'échelle doit être accompagnée. Cela implique d'organiser l'exercice de capitalisation, de production de références méthodologiques et pédagogiques et d'être partagé dans les espaces dédiés. Cette capitalisation devrait aboutir à l'élaboration d'un guide méthodologique et de bonnes pratiques dont le contenu pourrait faire l'objet d'un atelier de validation à haut niveau. Cet exercice permettra d'alimenter la décision politique. Sur un plan directement opérationnel, si cette démarche est reconduite dans le projet DeSIRA+ dans l'objectif d'accompagner d'autres demandes dans la Province du Sankuru en s'appuyant sur l'organisation clé qui a porté ce succès les pilotes dans la Province. Pour cela, il s'agit d'accompagner la professionnalisation de cette structure, dont les actions reposent aujourd'hui en grande partie sur le bénévolat, cela en lui permettant de recruter du personnel permanent. Cela suppose de redéfinir les modalités contractuelles de collaboration avec le CFLEDD ((cf. conclusion 7).

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)		Priorité	Type
<b>R 8.</b> Dans les contextes « difficiles », il importe d'accorder un temps suffisant à la réalisation du processus de formulation, de bien mesurer les hypothèses, les risques, de vérifier la pertinence du cadre de résultat (lignes directrices de la convention de contribution) et de se donner un temps de dialogue pour l'adapter en cas de nécessité, de clarifier et de valider termes opérationnels et financiers des partenariats stratégiques en amont de la signature de la convention avec l'Union européenne.	<b>9</b>	Opérateur privé ; ENABEL et Union européenne	2 & 3	MT	Stratégique

**Détails.** Le contexte de mise en œuvre d'un projet de développement agricole incluant un volet R/A et académique dans le Sankuru n'était connu ni d'Enabel, ni de l'UE qui n'étaient jamais intervenus dans cette région (du moins dans un passé récent.). Par ailleurs, les informations préliminaires relatives à la réalisation du processus de formulation étaient réduites, en particulier sur la filière hévéa. Ce projet de 4 ans, techniquement réduit à 3 ans (6 mois de démarrage et 6 mois de clôture) a été réalisé dans un délai très concentré et a produit des résultats fragiles : « le projet démarre et s'arrête » (perception partagée par les bénéficiaires au cours de la mission). Dans l'ensemble, les processus de formulation, en particulier ceux de conventions de contribution, sont devenus trop courts et font prendre le risque de mettre en œuvre des schémas théoriques qu'il devient ensuite difficile d'adapter aux réalités. La défection de TEXAF, mais également celles de l'Université de Liège et plus partielle du MRAC en sont l'illustration. Deux points s'avèrent essentiels

(i) prévoir des durées de formulation suffisamment longues pour affiner les cadres de résultats, stratégies d'intervention, s'accorder sur les termes des partenariats stratégiques et établir une budgétisation réaliste, cela basé sur des études préalables solides, l'enjeu étant de formaliser des partenariats consentis et

assumés dès le départ (ii) s'accorder avec l'Union européenne sur des possibilités d'ajuster les termes des lignes directrices présidant la signature des conventions sur la base d'un argumentaire bien construit.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)		Priorité	Type
<b>R 9.</b> Etablir des conditions de partenariat entre Enabel et un opérateur privé agro-industriel basées sur des modèles économiques solides et une confiance réciproque	<b>9</b>	ENABEL et Union européenne	1, 2 & 3	CT & MT	Stratégique

**Détails.** L'accompagnement de programmes de « contract farming » implique que l'opérateur privé « tire » le projet et contribue significativement à son financement dans la durée. La relation opérateur privé – producteurs/fournisseurs suppose que ce premier achète la production, mais également qu'il fournit un certain nombre de services qui permettent d'entretenir le lien contractuel. Dans un tel projet, l'engagement entre Enabel et l'opérateur privé doit être acté et formalisé contractuellement à l'amont de la décision de financement. Cette formalisation repose sur trois outils principaux (qui peuvent être complétés) : (i) l'existence d'un plan d'affaires établi sur le moyen terme présenté par l'opérateur privé, incluant les prévisions de contribution financière d'Enabel (et d'autres partenaires éventuels), (ii) un chronogramme indicatif d'exécution définissant les actions et le partage des responsabilités entre les deux parties (ou trois parties dans le cas de l'existence d'une organisation professionnelle représentative des paysans fournisseurs), (iii) l'existence d'un dispositif de gouvernance de la chaîne de valeur qui assure la gestion d'un mécanisme de fixation du prix accepté par les différentes parties et la transparence des opérations commerciales effectuées. **Le mode opératoire de ce type de relation, s'il s'inscrit dans une vision à long terme suppose que ce soit l'opérateur qui porte le « projet », pour cela il bénéficie d'une contribution technique et financière ciblée d'un partenaire, en l'occurrence Enabel, pour le mettre en œuvre.**

## 6 Leçons apprises

Cette section présente les leçons apprises identifiées durant l'évaluation pour la période d'implémentation couverte par l'exercice. Elles ont pour objet d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'exercice d'évaluation et à la mémoire institutionnelle d'Enabel, de ses partenaires ainsi qu'au domaine ou secteur dans lequel œuvre le projet/programme concerné.

1. Quoi ?	<p><b>Redynamisation de la filière semencière dans la Province du Sankuru à travers l'INERA Mukumari.</b></p> <p>Les semences améliorées qui constituent une demande forte des producteurs leur restaient inaccessibles avant l'arrivée du projet DeSIRA.</p> <p>Le développement du secteur semencier au niveau de la Province a impliqué l'INERA Mukumari qui a reçu des semences de base (manioc, maïs, riz, arachide, niébé et soja) issues de l'INERA Ngandjika pouvant couvrir 5,5 ha. Avec une dérogation spéciale de SENASEM, il multiplie ses semences pour couvrir une superficie de 155,5 ha pendant la saison A de l'année 2024. Trois agri-multiplicateurs reçoivent chacun les semences couvrant 5,5 ha chacun. Ils les multiplient à la saison B de la même année pour avoir les semences de 81 ha. Les semences mises à la disposition de la population de la zone du projet au travers de leurs OAC sur une surface de 274,5 ha.</p> <p>Ce dispositif a permis dès la deuxième année de familiariser plus de 2.500 ménages à l'utilisation de matériel végétal amélioré, jusque-là inconnu.</p>
2. Pour quoi/pourquoi ?	<p>Production et diffusion de semences améliorées de manioc, maïs, riz, niébé, arachide et soja pour améliorer la productivité des parcelles et le revenu des ménages.</p> <p>Les enjeux étaient d'approvisionner la station de Mukumari en semences de prébase, base, destinées à produire des semences de base et R1 à des agri-multiplicateurs, en s'appuyant sur le rôle régulateur du SENASEM (certification). Le matériel d'origine devait être fourni par l'INERA, un appui institutionnel et matériel a été apporté aux acteurs en place : station de Mukumari, au SENASEM et aux agri-multiplicateurs pour qu'ils puissent jouer leurs rôles. Les semences ont été diffusées par le biais des OAC dont les représentants ont été formés au niveau de la station, ainsi que leurs accompagnateurs (ABSL CDKN, ITAPEL).</p>
3. Comment ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recueil des priorités pour les producteurs ;</li><li>- Diagnostic du secteur semence ;</li><li>- Identification participative et acheminement du matériel végétal (INERA Ngandjika, Province de Lomami) ;</li><li>- Contractualisation avec l'INERA et le SENASEM et mise en place d'un programme de renforcement de capacités ;</li><li>- Renforcement des capacités des techniciens de l'INERA et du SENASEM</li><li>- Mise en place de champs de production et sélection de semences à la station de Mukumari</li><li>- Inspections des champs semenciers de l'INERA par le SENASEM</li><li>- Formation, appui matériel pour la mise en place de champs de production semences certifiées agri-multiplicateurs ;</li><li>- Inspections des champs semenciers par le SENASEM ;</li><li>- Formation des délégués des OAC aux pratiques culturelles adaptées</li></ul>

	Mise ne place de champs pilote au niveau des OAC (champ collectif) et diffusion des semences aux membres
<b>4. Qui ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Antoine Frangioe, Enabel</li> <li>• INERA</li> <li>• SENASEM</li> <li>• Agrimultiplicateurs</li> </ul> Producteurs (population locale)
<b>5. Résultats ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La disponibilité saisonnière des semences certifiées et le renforcer les capacités de stockage et conservation des semences de l'INERA ont été les principaux résultats ;</li> <li>- La faible capacité des techniciens INERA dans la sélection des plantes a constitué une contrainte majeure.</li> </ul> Tandis que la non-mise en place des champs écoles en vue de la vulgarisation des semences améliorées et des itinéraires techniques innovants a constitué un échec.
<b>6. Leçon(s) apprise(s)</b>	Avec un accompagnement technique et financier, la station de recherche agronomique paralysée pendant plusieurs années peut être réactivée et rendre service à la population locale. Elle bénéficie aujourd'hui d'un appui de sa Direction Générale (DG). L'engagement de l'équipe de la station de Mukumari a permis de « réanimer » l'ensemble du dispositif semencier régional (SENASEM, Agri-multiplicateurs) pour satisfaire les besoins prioritaires des agriculteurs.
<b>7. Sources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénieur FRANGOIE Enabel Kkorlom ;</li> <li>- Directeur Scientifique e l'INERA ;</li> <li>- Enquêtes de terrain</li> <li>- Stratégie semencière pour la Province du Sankuru ;</li> <li>- Manuel contrôle technique SENASEM</li> </ul>

	<b>Accompagnement des communautés locales dans le processus d'acquisition de deux Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)</b> Comme l'ensemble de la forêt du bassin du Congo, la forêt du Sankuru fait l'objet de la perte de sa biodiversité due à l'exploitation non durable des ressources naturelles. Consciente de cette menace, la population a adhéré à cette initiative de la création de deux CFCL. Une CFCL est un espace forestier attribué légalement par l'État à une communauté locale pour qu'elle puisse l'exploiter et le gérer de manière durable, y compris pour développer des activités économiques génératrices de revenus comme l'exploitation du bois, l'agriculture. La période de la création officielle de ces deux CFCL s'est étalé sur une période de deux ans (2023 – 2025), ce qui est rapide. Les arrêtés d'attribution des deux CFCL aux groupements de Ngombe, Djete-Mpombo & Fuluankema, Secteur des Bakela, Territoire de Lomela, Province du Sankuru ont été signés en avril 2025 : CFCL Ngombe (43 407 ha) et CFCL POMODJE (45 938 ha).
--	--

	<p>Deux Plans Simples de Gestion (PSG) ont été élaborés par les communautés avec quatre zones spécifiques : zone de développement rural, zone de conservation, zone de protection et zone d'exploitation).</p> <p>La RDC comptait à la fin de l'année 2024, 228 CFCL. Mais, aucune de ces CFCL se trouve dans la Province de Sankuru. Plusieurs tentatives ont été menées dans le passé, qui malheureusement n'ont abouti à la création de CFCL. Ainsi, les deux CFCL mises en place sont les premières dans la Province.</p>
<b>2. Pour quoi/pour quoi ?</b>	<p>L'objectif d'une concession forestière des communautés locales est de renforcer la gestion durable des forêts et de la faune, d'assurer la conservation de la biodiversité et promouvoir le développement socio-économique de la communauté, tout en permettant aux populations locales de bénéficier de leurs ressources naturelles.</p> <p>Plusieurs défis qui s'imposaient à la création d'une CFCL ont été relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réticence de la population à toute initiative tentant à réglementer les usages de la forêt « on veut nous arracher notre forêt » ;</li> <li>- Le manque de capacités techniques et de financement des communautés ;</li> <li>- Les conflits d'usage des terres : droit de propriété, droit d'usage, conflit des limites ;</li> <li>- La faible participation de tous les membres de la communauté.</li> </ul>
<b>3. Comment ?</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibilisation des communautés sur la nécessité de CFCL ;</li> <li>2. Signature du CLIP (Consentement Libre informé et préalable) ;</li> <li>3. Organisation et Structuration organes de gestion ; formalisation (statuts+ règlements) ;</li> <li>4. Cartographie participative ;</li> <li>5. Constitution et dépôt du dossier de demande de CFCL au niveau du secteur et de la Province ;</li> <li>6. Obtention arrêté de deux CFCL du Gouverneur de la Province du Sankuru</li> <li>7. Élaboration du PSG (Plan Simple de Gestion) ;</li> <li>8. Inventaire multi-ressources ;</li> <li>9. Enquêtes socio-économiques ;</li> <li>10. Validation du PSG par les communautés locales</li> </ol>
<b>4. Qui ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enabel ;</li> <li>- CFLEDD ;</li> <li>- MRAC ;</li> <li>- Direction provinciale de l'Environnement ; autorités locales ;</li> <li>- UNILOD ;</li> <li>- Les communautés locales groupement Ngombe, Fuluankema et Djete -Pombo.</li> </ul> <p>Ces dernières constituent les principaux bénéficiaires de cette pratique.</p>
<b>5. Résultats ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention des arrêtés d'attribution de deux CFCL et la validation des PSG de ces deux CFCL constituent les principaux résultats de l'approche. A plus long terme, ils permettront de consolider un système de gestion durable de la ressource forestière par et au profit des communautés ;</li> <li>- La mise en œuvre effective des deux PSG pourra rencontrer des difficultés avec l'arrêt du projet. La poursuite de l'accompagnement et un support financier</li> </ul>

	complémentaires pour une réelle appropriation par les communautés s'avèrent nécessaire pour opérationnaliser ces outils.
<b>6. Leçon(s) apprise(s)</b>	<p>Principaux enseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réussite d'un projet touchant à la question extrêmement sensible des ressources forestières passe nécessairement par une bonne sensibilisation des communautés concernées ;</li> <li>- La pertinence d'un projet (son bénéfice pour les communautés) contribue largement à son appropriation et à sa pérennité ;</li> <li>- La connaissance du milieu, l'expertise, le dévouement et l'ancrage des acteurs accompagnant les communautés sont des atouts importants dans la réussite d'un projet ;</li> <li>- La qualité de la communication et la capacité de la CFLEDD à pouvoir agir efficacement et simultanément aux niveaux communautés, des services étatiques, de l'administration territoriale et provinciale.</li> </ul>
<b>7. Sources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code forestier de la RD Congo (Loi n° 011/2002 du 29 août 2002) ;</li> <li>- Arrêté ministériel n° 025/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la concession forestière des communautés locales ;</li> <li>- Décret n° 14/018 du 02 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales ;</li> <li>- Guide opérationnel d'élaboration du Plan Simple de Gestion des Concessions Forestières des Communautés Locales <a href="https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng207476.pdf">https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng207476.pdf</a>;</li> <li>- Guide opérationnel d'inventaire d'aménagement forestier <a href="https://medd.gouv.cd/wp-content/uploads/2019/08/GO-04%20Normes%20d%27inventaire%20d%27am%C3%A9nagement%20forestier.pdf">https://medd.gouv.cd/wp-content/uploads/2019/08/GO-04%20Normes%20d%27inventaire%20d%27am%C3%A9nagement%20forestier.pdf</a></li> </ul>

<b>1. Quoi ?</b>	<p><b>Le développement d'une filière industrielle est conditionné par l'implication d'un opérateur privé professionnel qui en a une vision claire, y investit dans le long terme et en assure le pilotage en partenariat avec les organisations professionnelles de producteurs.</b></p> <p>L'approche développée pour la relance de la filière hévéa reposait sur deux axes principaux d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de nouvelles plantations (500 ha au total à raison de 20 ha pour chacune de 25 associations retenues), en appuyant sur la production de plants améliorés (greffage de clones M8 au niveau de l'INERA) et l'appui à la plantation (proposition et accompagnement d'itinéraires de plantation/production adaptés proposés aux planteurs) ;</li> <li>- L'exploitation des anciennes plantations d'hévéa, cela en s'appuyant sur un système de formation en cascade de saigneurs.</li> </ul> <p>Les acteurs du dispositif étaient la société TEXAF en charge de l'achat, de l'évacuation et de la commercialisation des produits, l'INERA en charge de la production de plants (et d'exploiter sa propre plantation de 700 ha) et 3 institutions de recherche/action associées (Uliège, MRAC, ERAIFT). Ces institutions étaient liées à Enabel par des accords de partenariat (accord spécifique de coopération, accord cadre, etc.), à l'exception de TEXAF qui ne s'est jamais engagé contractuellement.</p> <p>La conduite du projet a été confrontée à trois difficultés majeures :</p>
------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pertinence du modèle économique proposé n'a pas été formellement documentée durant la phase de formulation du projet (capacité de production, clarification des termes de fixation d'un prix rémunérateur au planteur, etc.) ;</li> <li>- Le budget alloué au développement du secteur était largement insuffisant par rapport aux ambitions initiales de l'intervention (le coût d'un hectare de plantation est proche de 2.500 €/ha, etc.) ;</li> <li>- L'opérateur privé n'a jamais communiqué sur l'existence d'un éventuel business-plan traduisant une vision claire de sa capacité à soutenir le secteur dans la durée. Les échecs des tentatives de relance menées quelques années auparavant (TEXAF, CDB) incitaient à davantage de prudence. Une clarification rapide des termes économiques de la relance du secteur, tenant compte de l'intérêt qu'en tirent les différentes parties prenantes à court, moyen et long terme aurait permis d'adapter la stratégie du projet, si cela s'avérait nécessaire.</li> </ul>
<b>2. Pour quoi/pourquoi?</b>	<p>L'objectif de l'intervention était de relancer la filière hévéa dans une zone, jadis importante productrice. Cela rejoignait différentes préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à freiner le processus de dégradation du couvert forestier ;</li> <li>- Créer des activités rémunératrices, en particulier pour les jeunes, pour limiter les prélevements sur la biodiversité du paysage de la Salonga, périphérique au bassin hévéicole ;</li> <li>- Développer un partenariat avec un opérateur privé qui entretiendra le développement du secteur en lien avec les organisations de producteurs mises en place au-delà de la phase projet ;</li> </ul>
<b>3. Comment ?</b>	<p>Les différentes études qui devaient être réalisées dès le démarrage du projet l'ont été plus tardivement pour des raisons administratives (délais de contractualisation et de passation des marchés). Les délais de production de résultats validés ont été longs, insuffisamment exploités, et dans certains cas proposaient des conclusions contradictoires (étude Enabel 2023 et ERAIFT/ULiège 2024, sur la structure du prix/fourchette de prix juste au planteur).</p> <p>Malgré l'absence d'éléments de visibilité sur le potentiel réel de la filière, le projet a poursuivi les activités de production de matériel végétal, de structuration et de formation de saigneurs qui ont créé un vif espoir qu'il faudra gérer dans l'avenir, en particulier au niveau des jeunes.</p> <p>En 2024, l'opérateur privé TEXAF s'est retiré, et aucun remplaçant n'a été identifié à ce jour.</p>
<b>4. Qui ?</b>	<p>Différents acteurs ont été impliqués dans le processus avec des degrés de d'implication variés et de synchronisation « imparfaits » (Enabel, INERA, ASBL Yéma Yéma, ERAIFT, MRAC, ULiège) ;</p> <p>Les saigneurs, les planteurs, les responsables de la SCOOPAS et des OAC impliqués sont en attente d'un opérateur qui assure l'évacuation des produits à un prix d'achat décent.</p>
<b>5. Résultats ?</b>	<p>En 2025, les incertitudes sur les opportunités de développer la filière hévéa dans le Sankuru restent entières et interrogent l'utilisation des fonds du projet DeSIRA+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement du secteur est lié à l'existence d'un opérateur privé qui achète la production sur la base d'une gestion transparente du facteur prix en lien avec la SCOOPAS, et qui fournit un certain nombre de services pour soutenir la productivité des anciennes plantations et la mise en place de nouvelles plantations. Cet opérateur n'est pas formellement identifié, ni engagé ;</li> <li>- Les termes économiques de la filière restent imprécis : autant au niveau du statut des plantations paysannes (forêt secondaire ou plantation ?), des capacités réelles</li> </ul>

	<p>de production de plantations en place, de la structure réaliste du prix du produit entre le marché final et le planteur, en conséquence de la rémunération du planteur et du saigneur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organisations de producteurs sont en place. Cela s'est fait tardivement, elles restent donc fragiles, faute en particulier de pouvoir démarrer des activités rapidement (mise en marché de la production de leurs membres) ;</li> <li>- Les saigneurs sont bien formés et peuvent transmettre les acquis des formations, la production de plants est maîtrisée, mais ces résultats restent incertains si le maillon aval de la filière n'est pas assuré. Les gestes se perdent vite.</li> </ul>
<b>6. Leçon(s) apprise(s)</b>	<p>En l'absence d'une réelle visibilité sur l'avenir de cette filière industrielle, de l'existence d'un acteur privé prêt à investir dans son développement, en mobilisant le partenaire projet (et non le contraire), il est fort probable que les acquis actuels se perdent rapidement (formation, plants, etc.) et que les dynamiques sociales créées se muent en suspicion, préjudiciable aux interventions futures d'Enabel et de l'UE dans le Sankuru.</p> <p>Ce dernier point est important. Le travail réalisé par les équipes de terrain a permis de créer une réelle cohésion entre planteurs, saigneurs et autres membres des organisations de producteurs en place sur fonds des intérêts et défis qu'ils ont en commun. Les producteurs, sous couvert d'assurance de l'existence d'un marché, ont su se souder et créer une « famille ». Chaque membre de la famille hévéa se reconnaît quand il entend :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Edj'edja ; Respect ou</li> <li>b. Famille Hevea Oye : Temale, Tokimane, Tolosha wola cad Dressons-nous, tenons-nous main dans la main et boutons dehors la pauvreté</li> </ol> <p>Il importe que cet enthousiasme et cette dynamique ne se retournent pas contre ceux qui les ont catalysées.</p>
<b>7. Sources</b>	<p>Les rapports de mission      Les différentes études requises par le projet      Rapport d'analyse des résultats      Les entretiens avec les parties prenantes.</p>